

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.770
26 juin 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTE-DIXIEME SEANCE PLENIERE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 26 juin 1997 à 10 heures

Présidente : Mme Krasnohorská (Slovaquie)

La PRESIDENTE : Je déclare ouverte la 770ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai sur la liste d'orateurs aujourd'hui les représentants du Japon, de la Pologne, de la Nouvelle-Zélande, du Brésil, du Chili, de la Chine, de l'Allemagne et de Cuba.

Lorsque la liste des orateurs sera épuisée, ainsi que je l'ai indiqué à la fin de la séance plénière de mardi dernier, j'ai l'intention de soumettre à l'approbation de la Conférence le projet de décision portant désignation d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel présenté par l'Australie dans le document CD/1465. J'inviterai également la Conférence à prendre une décision sur la demande formulée par la Géorgie de participer, à titre d'observateur, à nos travaux pendant l'année 1997. Avec votre accord, je compte inviter la Conférence à se prononcer sur la demande de la Géorgie sans l'examiner au préalable lors d'une séance informelle.

Comme vous le savez, quatre de nos collègues, les ambassadeurs Kurokochi du Japon, Dembinski de la Pologne, Amstrong de la Nouvelle-Zélande et Berguño du Chili, ne seront plus parmi nous lorsque nous reprendrons nos travaux pour la troisième et dernière partie de notre session fin juillet, parce qu'ils ont été appelés à d'autres fonctions après avoir servi leur gouvernement et cette Conférence avec beaucoup de talent et de distinction. Je voudrais saluer leur contribution à nos travaux dans des conditions souvent difficiles, et leur souhaiter, au nom de la Conférence, et en mon nom propre, à eux, ainsi qu'à leur famille, beaucoup de succès et de bonheur, et les assurer de notre amitié.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, l'ambassadrice Kurokochi.

Mme KUROKOCHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite un plein succès dans la direction de nos travaux à ce stade difficile qui nécessitera peut-être même la poursuite de vos efforts pendant la période intersession. Ma délégation coopérera pleinement à votre entreprise. Je tiens aussi à vous remercier sincèrement des mots aimables que vous avez adressés à ceux d'entre nous qui quittent la Conférence à la fin de la présente session. Permettez-moi aussi de saisir l'occasion pour remercier vivement vos prédécesseurs, l'ambassadeur Berdennikov de la Fédération de Russie et l'ambassadrice Diallo du Sénégal, pour l'opiniâtreté dont ils ont fait preuve à la tête de la Conférence.

J'ai le grand plaisir aujourd'hui de faire les deux annonces suivantes concernant des mesures prises récemment par le Japon. Premièrement, le 10 juin, le Gouvernement japonais a informé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que le Japon acceptait d'être lié par le Protocole II modifié sur les mines, pièges et autres dispositifs et par le Protocole additionnel IV sur les armes à laser aveuglantes annexés à la Convention sur certaines armes classiques. Le nombre d'Etats ayant notifié leur acceptation des protocoles atteint ainsi aujourd'hui cinq pour le Protocole II et sept pour le Protocole IV. Le Gouvernement japonais espère que ces deux protocoles entreront en vigueur au plus vite. Il considère en particulier que son adhésion au Protocole II, qui contribue à l'entrée en vigueur de cet instrument dans de brefs délais, a une grande importance dans le cadre des efforts internationaux faits pour régler le problème des mines terrestres.

(Mme Kurokochi, Japon)

Deuxièmement, la Diète japonaise a approuvé le 6 juin la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Gouvernement japonais remettra donc au début du mois prochain son instrument de ratification au Secrétaire général de l'ONU. Il espère sincèrement que tous les Etats, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur de ce traité, suivront son exemple, pour que celle-ci intervienne dans les plus brefs délais.

Ces deux décisions sont des exemples récents des efforts faits par le Japon pour contribuer au désarmement international. Je souhaite aussi profiter de l'occasion pour saluer, au nom de mon Gouvernement, la décision prise par le Président Cardoso du Brésil et annoncée le 20 juin de soumettre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au Congrès pour ratification. Il va sans dire que le TNP établit l'un des plus importants régimes internationaux de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Le TNP bénéficie maintenant d'une quasi-universalité, les exceptions étant très peu nombreuses. L'importante décision prise par le Brésil contribuera certainement à renforcer les efforts internationaux visant la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Alors que nous arrivons à la fin de la deuxième partie de la session de la Conférence et que je prends pour la première fois la parole en séance plénière, je n'entends pas préciser les positions adoptées par le Japon sur les questions de désarmement, ces positions ayant déjà été énoncées à plusieurs occasions. Je voudrais plutôt aujourd'hui vous faire part de mes observations personnelles sur les méthodes de travail de la Conférence sur la base des expériences que j'ai faites depuis mon arrivée au début de 1995. Je le fais avec humilité vu ma faible ancienneté ici par rapport à certains de nos collègues qui ont une expérience beaucoup plus longue et connaissent bien le fonctionnement de cet organe. C'est cependant avec un sentiment de satisfaction que j'évoque ces années, parce que j'ai pu participer aux efforts internationaux de désarmement qui ont permis d'obtenir un certain nombre de résultats importants. La prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la modification du Protocole II et l'adoption du Protocole IV de la Convention sur certaines armes classiques figurent parmi les succès de la Conférence. En outre, la Conférence s'attache maintenant à renforcer la Convention sur les armes biologiques. Je suis heureuse d'avoir été ici pendant cette période historique. Ceci dit, je regrette vivement que la Conférence, depuis le début de cette année, n'ait commencé aucun travail de fond sur l'une quelconque des questions inscrites à l'ordre du jour. Ainsi, alors que nous étions tous convenus il y a deux ans, au moment où j'avais l'honneur d'assurer la présidence de la Conférence, d'établir un comité spécial sur un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement, nous n'avons encore observé aucune perspective d'engagement rapide des négociations sur un tel traité, et ce pour des raisons bien connues.

Pour être franche, il me semble que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui s'explique notamment par l'application de la règle du consensus. Je suis pleinement consciente que cette règle s'impose pour des négociations sur le désarmement au cours desquelles tous les participants s'efforcent de trouver une solution mutuellement acceptable garantissant

(Mme Kurokochi, Japon)

une bonne protection de la sécurité de chaque pays, mais j'estime qu'aucun pays membre ne devrait bloquer les travaux de la Conférence en dehors des cas où il lui faut protéger ses intérêts fondamentaux en matière de sécurité. Lorsque la Conférence traite d'une question de procédure qui ne préjuge pas du fond, chaque pays devrait s'abstenir autant que possible d'opposer son veto. Je pourrais aussi ajouter que ceci pourrait s'appliquer aussi aux négociations de traités. Comme l'ambassadeur Dembinski de la Pologne l'a déclaré le 22 mai, chaque pays a le droit souverain d'accepter ou non un traité dont le texte a été arrêté et qui a été ouvert à la signature, d'y adhérer ou non. Dans ce contexte, je me demande si la règle du consensus a véritablement pour objet de nier la volonté exprimée par une majorité des membres de la Conférence de progresser dans les négociations de traités lorsqu'un mandat a déjà été arrêté, comme c'est le cas pour les négociations d'un traité sur les matières fissiles. Le plus important est de ne pas rendre la Conférence tributaire d'une stratégie de couplage parce que cela l'empêche alors de progresser. Il faut faire un premier pas sur toute voie pouvant être acceptée. Au-delà du CTBT et du traité sur les matières fissiles, la communauté internationale dans son ensemble devrait poursuivre ses efforts pour trouver les questions de désarmement nucléaire qui se prêtent à des négociations à la Conférence du désarmement. On pourrait pour ce faire nommer un coordonnateur spécial, comme ma délégation l'a proposé à la première session. J'estime que tant les Etats dotés d'armes nucléaires que les pays non alignés devraient adopter une attitude plus souple sur la question du désarmement nucléaire. Pour y parvenir, il faut un cadre où de francs échanges peuvent avoir lieu, ce qui permettrait de renforcer la confiance mutuelle. Je suis convaincue que le meilleur moyen d'engager ce processus consiste à nommer un coordonnateur spécial.

En ce qui concerne la forme des consultations, comme l'ambassadeur Benjelloun-Touimi du Maroc l'a fait observer le 15 mai, beaucoup d'entre nous ont le sentiment qu'il faut améliorer le fonctionnement des consultations présidentielles. Il apparaît clairement à tous que la formule des groupes que nous avons aujourd'hui ne reflète pas correctement la société internationale d'aujourd'hui. Il est certes difficile de la modifier. En attendant que nous nous mettions d'accord sur une formule de remplacement, il pourra être bon de recourir plus fréquemment aux consultations présidentielles informelles à participation non limitée ou à une formule similaire à celle des réunions du bureau ouvertes à tous qui ont été utiles lors des négociations du CTBT et au cours desquelles chaque membre a pu exprimer librement ses vues, comme les expériences faites par le passé l'ont montré. Afin d'assurer la continuité, la troïka présidentielle (le président en exercice, son prédécesseur et son successeur) devrait jouer un rôle actif dans le cadre de ces consultations.

En outre, la question de l'élargissement - 20 pays sont sur la liste d'attente - a de graves incidences sur le fonctionnement de la Conférence. Par conséquent, j'ai le sentiment que le moment est peut-être venu pour la Conférence d'examiner soigneusement divers aspects de ces méthodes de travail. A ce sujet, la proposition du Groupe des 21 concernant le programme de travail contient au paragraphe 4 une idée très intéressante sur la nomination de coordinateurs spéciaux sur des questions apparentées et elle mérite d'être examinée avec attention par la Conférence.

(Mme Kurokochi, Japon)

J'espère sincèrement que la Conférence commencera au plus vite ses négociations de fond et retrouvera l'étincelle de vie qui l'a animée au cours des deux dernières années. Enfin, je voudrais conclure ma déclaration en remerciant de tout coeur toutes les délégations, M. Petrovsky, M. Bensmail et les autres membres du secrétariat de la Conférence, les préposés aux salles de conférence et les interprètes, de leur concours et de leur aide, ainsi que de la chaleureuse amitié qu'ils m'ont témoignée, à moi et aux membres de ma délégation. J'espère sincèrement que mon successeur bénéficiera du même appui.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante du Japon de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence.

Je donne la parole au représentant de la Pologne, l'ambassadeur Dembinski.

M. DEMBINSKI (Pologne) : En premier lieu je voudrais vous remercier pour les paroles aimables et généreuses que vous avez bien voulu adresser à ceux d'entre nous qui vont quitter cette assemblée prochainement.

(L'orateur poursuit en anglais)

Permettez-moi de vous féliciter très cordialement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis particulièrement heureux de prendre la parole sous votre présidence parce que, pendant de nombreuses années - je devrais dire de trop nombreuses années - ma délégation a constamment souhaité que la Slovaquie devienne membre de la Conférence du désarmement. Vous avez accédé à vos responsabilités à un moment où la Conférence traverse une période particulièrement éprouvante. Nous sommes convaincus que vos talents diplomatiques et votre modération vous permettront de rétablir un dialogue constructif entre chacun de nous pour remettre une fois de plus cet organe sur la bonne voie. Vos efforts dans ce domaine bénéficieront de l'appui sans réserve de la délégation polonaise. Permettez-moi aussi de féliciter très sincèrement vos prédécesseurs, l'ambassadrice Diallo du Sénégal et l'ambassadeur Berdennikov de la Fédération de Russie pour le dévouement, l'habileté et la persévérance avec lesquels ils se sont efforcés de surmonter les difficultés qui entravent nos travaux cette année.

C'est la dernière fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement. J'ai commencé à participer à ses travaux il y a près de cinq ans et il ne reste de mes collègues qui siégeaient ici au milieu de l'année 1992 que quelques personnes que je salue cordialement. Ces cinq dernières années ont probablement été les plus fructueuses de toute l'histoire de la Conférence. En fait, elles couvrent les stades finals des négociations de la Convention sur les armes chimiques et l'ensemble du processus d'élaboration du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces deux traités figurent parmi les plus importants instruments de désarmement concernant les armes de destruction massive jamais adoptés par la communauté internationale. Le fait de pouvoir participer à ces négociations, avec autant de diplomates et collègues remarquables, sages et expérimentés, a été pour moi un rare privilège. Ce fut pour moi une expérience particulièrement enrichissante et une fin de carrière des plus satisfaisantes.

(M. Dembinski, Pologne)

Malheureusement, après des années marquées par des résultats historiques, la Conférence du désarmement semble être dans une impasse. Il y a quelques semaines, j'ai abordé cette question alors que je parlais au nom de mon Gouvernement. Aujourd'hui, j'aimerais exposer un point de vue personnel sur les raisons de cette situation. Quiconque a eu le privilège de siéger à la Conférence du désarmement conviendra certainement qu'à de nombreux égards cet organe a des relations exceptionnelles avec l'Organisation des Nations Unies et occupe une place spéciale au sein du système des Nations Unies. Ceci est certainement dû en partie à cette prestigieuse Salle du conseil où ont lieu la plupart de nos réunions. De fait, cet endroit nous relie directement aux traditions de la Société des Nations qui a sérieusement tenté - sans y arriver - de faire de la Terre un monde sans armes. J'irai même jusqu'à dire que, dans ce cadre très spécial, les travaux de la Conférence du désarmement ont conservé certains aspects de la grande tradition de la diplomatie multilatérale rappelant l'époque du Congrès de Vienne.

Malheureusement, cette salle nous rappelle aussi un passé plus immédiat, celui de la guerre froide. On pourrait probablement même affirmer que la Conférence du désarmement est le dernier organe où le poids de la guerre froide se fait encore lourdement sentir. Chacun des organes et organismes du système des Nations Unies qui n'était pas directement prévu dans la Charte a été établi pour traiter d'une question, d'un ensemble de problèmes ou d'une situation propres à un moment donné. Les divers organes chargés du désarmement dont la Conférence constitue le prolongement ont été établis au plus fort de la guerre froide et des tensions Est-Ouest. A cette époque, l'augmentation vertigineuse du nombre de missiles à ogives nucléaires que les deux superpuissances ont pointé l'une vers l'autre a fait planer une véritable menace de guerre nucléaire aux conséquences incalculables pour le monde tout entier. Mon propre pays, la Pologne, du fait de sa situation géographique, était particulièrement exposé au danger de conflit nucléaire.

A cette époque dangereuse, les négociations touchant la non-prolifération et le désarmement nucléaires ont constitué une méthode efficace et légitime pour tenter de freiner la course aux armements nucléaires et éviter une conflagration nucléaire mondiale. Pour que les négociations entre les deux principaux protagonistes et leurs alliés, retranchés respectivement dans des blocs Est et Ouest solidement soudés, ne s'enlisent pas dans des querelles idéologiques, on a invité les représentants des pays non alignés à se joindre aux négociations sur le désarmement. Ces pays qui attachaient un intérêt vital au progrès des négociations sans être parties au conflit idéologique Est-Ouest ont joué un rôle des plus utiles en réduisant les divergences et en contribuant activement à la recherche de rapprochements. C'est dans ce contexte triangulaire que les principales questions à l'ordre du jour de la guerre froide ont été traitées, à savoir la non-prolifération, les armes chimiques et, enfin, l'interdiction des essais nucléaires.

La guerre froide est maintenant terminée et son ordre du jour a été épuisé. Les grandes puissances nucléaires ne pointent plus leurs armes meurtrières l'une vers l'autre et collaborent au contraire pour les démanteler le plus efficacement, le plus économiquement et le plus rapidement possible. La coûteuse compétition dans l'espace a été remplacée par une étroite collaboration pour son exploration pacifique. Les anciens blocs Est et Ouest, dont les affrontements idéologiques étaient à la base de la guerre froide,

(M. Dembinski, Pologne)

joignent leurs forces pour établir les nouvelles structures d'un système de sécurité paneuropéen. Dans le même temps, de nouvelles questions apparaissent. Elles ne sont nullement liées à un improbable conflit mondial, mais ont une dimension humanitaire très réelle à laquelle il faut s'intéresser de toute urgence. Les mines terrestres antipersonnel et les armes classiques en général, y compris les armes de petits calibres, ont au cours des dernières décennies fait plus de morts que toute arme connue de destruction massive.

Malheureusement - et cela est tout à fait étrange - ces évolutions n'ont pas encore été prises en compte dans la Salle du Conseil. La Conférence du désarmement conserve sa structure triangulaire comme si les groupes Est et Ouest étaient encore au bord d'un conflit mondial. Notre ordre du jour reste tel qu'il était il y a 20 ans au plus fort de la guerre froide. La Conférence du désarmement reflète un monde révolu et agit comme si l'histoire s'était arrêtée au seuil du XXI^e siècle. Il n'est donc pas surprenant que cet organe important et extrêmement compétent semble pour l'instant incapable d'aller de l'avant. Tant que le passé de la guerre froide n'aura pas été exorcisé, la Conférence sera, je le crains, mal placée pour faire face aux défis des années à venir.

Pourquoi la Conférence devrait-elle s'en tenir à sa structure triangulaire devenue inopportune au lieu d'adopter la structure régionale qui est en vigueur dans tout le système des Nations Unies ? Pourquoi ne devrait-elle pas s'attacher sérieusement à aligner son ordre du jour sur les besoins et attentes du nouveau monde qui apparaît ? Pourquoi ne devrait-elle pas examiner la question d'un nouvel élargissement de sa composition en fonction des qualités intrinsèques de chaque candidat au lieu d'invoquer des arguments idéologiques dont celui de l'"équilibre régional" ?

Les nations ont consacré suffisamment de temps, d'énergie et d'argent pour inventer, produire, accumuler et perfectionner toutes sortes d'armes meurtrières, plus ou moins sophistiquées et puissantes. Aujourd'hui, la plupart des Etats, dont ceux qui possèdent les plus gros arsenaux et les armes les plus puissantes, semblent d'accord pour dire que le moment est venu de commencer sérieusement le processus de désarmement. Les obstacles sur cette voie ne sont plus idéologiques, mais ont pris un tour éminemment pratique lié notamment au savoir-faire et aux ressources requis. Par conséquent, la communauté internationale attend semble-t-il de la Conférence, l'organe le plus compétent dans le domaine du désarmement, qu'elle se décide à s'attaquer aux véritables questions pratiques au lieu de consacrer un temps précieux à des débats idéologiques. Elle pourrait notamment s'attaquer à la question de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement. En adoptant une approche progressive, la Conférence peut fortement contribuer à atténuer en fin de compte la crainte constante d'une conflagration mondiale qui a été un trait permanent des relations internationales dans la dernière partie de ce siècle. La Conférence devrait aussi tourner son attention vers les armes qui, loin de constituer une menace hypothétique, tuent réellement des milliers d'innocents, presque sous nos yeux. Les mines terrestres antipersonnel sont certainement à classer dans cette catégorie.

Mon avis mûrement réfléchi est que la Conférence du désarmement doit rester ouverte à tous ceux qui sont animés non par la recherche du prestige mais par le souhait de contribuer efficacement aux efforts quotidiens de

(M. Dembinski, Pologne)

cette instance et qui sont en mesure de le faire. La Conférence doit continuer à rationaliser ses méthodes de travail afin notamment d'assurer à tous ses membres la possibilité de se prononcer ouvertement et sur un pied d'égalité sur toutes les questions de fond, sans aucune contrainte. Je souhaite à cet organe tout le succès possible dans les jours, mois et années à venir. Il faut si peu pour réussir, dit-on. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté de réussir.

Je voudrais enfin exprimer mon amitié et ma gratitude au distingué Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, à son adjoint, M. Abdelkader Bensmail, aux membres du secrétariat de la Conférence et aux interprètes qui, comme d'habitude, font preuve d'une remarquable compétence. A tous mes collègues et amis, j'adresse tous mes vœux de succès et de bien-être personnel.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'ambassadeur Armstrong.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : C'est avec un vif plaisir que la Nouvelle-Zélande vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence, la troisième présidence qui est assurée par l'un des nouveaux membres. Je me félicite de l'étroite coopération qui a toujours existé entre la Nouvelle-Zélande et vos prédécesseurs. Vous pouvez être assuré de la totale coopération de ma délégation pendant votre mandat. Je tiens aussi à rendre un chaleureux hommage à votre prédécesseur, l'ambassadrice Diallo du Sénégal, pour l'énergie dont elle a fait preuve à la tête de la Conférence.

C'est la dernière fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement, non parce que je quitte Genève mais parce que la Nouvelle-Zélande sera représentée à partir du début de la troisième partie de la session par son premier ambassadeur pour le désarmement qui a été nommé récemment. Je suis convaincu qu'il bénéficiera de la même coopération amicale que celle que vous m'avez tous accordée au cours des dernières années.

Il ne fait aucun doute que cette année est critique pour la Conférence. Les divers succès du récent passé contrastent avec l'incapacité dans laquelle nous sommes aujourd'hui de parvenir à un accord sur les nouvelles questions qui doivent donner lieu à des négociations. La Nouvelle-Zélande ne figure cependant pas parmi ceux qui s'inquiètent pour l'avenir de cet organe. Il est vrai que nous nous trouvons dans une impasse désolante pour ce qui est de nos travaux de fond. Nos procédures tendent à entraver plutôt qu'à faciliter la recherche d'une solution. A cet égard, j'accueille avec satisfaction les suggestions pratiques faites ce matin par l'ambassadrice Kurokuchi à propos de l'examen des méthodes de travail. Il est certain que nous n'avons pas réussi à trancher le noeud gordien décrit en septembre dernier par le coordonnateur spécial pour l'ordre du jour, le distingué ex-ambassadeur de l'Algérie.

Cependant, des propositions ont été présentées pour que nous les examinions et nous espérons qu'il y en aura d'autres après la période intersession. La Nouvelle-Zélande continuera à participer aux efforts visant à trouver la solution du juste milieu. Pour parvenir à un accord sur les questions que nous traiterons, il faudra que toutes les parties fassent preuve d'un esprit de compromis et de souplesse. La Nouvelle-Zélande pour sa part est

(M. Armstrong, Nouvelle-Zélande)

prête à commencer maintenant les négociations concernant un traité sur les matières fissiles, conformément au rapport du coordonnateur spécial, en tenant compte des diverses vues qui ont été exprimées quant à sa portée. Elle est également prête à engager dans le cadre de la Conférence un dialogue multilatéral sur le désarmement nucléaire pour examiner notamment les prochaines mesures que la Conférence pourrait négocier en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires. Ce dialogue ainsi que d'autres formules appliquées en dehors de la Conférence pourraient être considérés comme des éléments d'un programme global. Nous ne ferons pas objection à la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de tenir des consultations concernant un éventuel mandat de négociation sur les mines terrestres lorsque le projet de décision pertinent sera examiné aujourd'hui.

Je suis convaincu que l'élargissement en juin dernier de la composition de la Conférence a donné à cette instance des possibilités supplémentaires de trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle. Si je peux me permettre un petit retour en arrière, je tiens à rappeler le fort sentiment d'intérêt commun et de coopération qui a existé parmi les 23 pays venus de tous les horizons politiques et de toutes les parties du monde. Nous avons un objectif et nous avons trouvé les moyens de travailler ensemble pour l'atteindre. Le processus a été long et parfois décourageant, mais je l'ai toujours trouvé intéressant; il restera l'un des faits saillants de la période que j'ai passée à la Conférence.

Au moment de vous quitter, je voudrais exprimer l'espoir que le même sens de l'intérêt commun et la volonté de coopération entre les groupes prévaudront parmi l'ensemble des membres et que la Conférence pourra ainsi se mettre bientôt au travail. Enfin, je tiens à remercier tous mes collègues pour l'amitié et la coopération dont j'ai toujours bénéficié dans le cadre de nos travaux, et à remercier aussi M. Petrovsky, M. Bensmail et tous les membres du secrétariat de la Conférence.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant du Brésil, l'ambassadeur Lafer.

M. LAFER (Brésil) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence. Votre expérience et vos talents diplomatiques seront très utiles à la Conférence pendant ces moments difficiles mais stimulants. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation et de moi-même dans l'exercice de vos responsabilités. Ayant la première fois examiné avec vous la question de l'accès de la Slovaquie à la Conférence du désarmement, c'est un plaisir pour moi et pour le Brésil de vous voir à la présidence. Je tiens aussi à saisir l'occasion pour remercier votre prédécesseur, l'ambassadrice Aba Claude Diallo du Sénégal, qui, avec sérénité et impartialité a recherché le consensus en gagnant l'admiration et le respect de tous.

Je prends la parole aujourd'hui pour annoncer à la Conférence du désarmement que, le vendredi 20 juin 1997, le Président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, a demandé au Congrès d'autoriser le Brésil à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

(M. Lafer, Brésil)

L'ambassadrice Kurokochi y a fait référence aujourd'hui dans sa déclaration et je tiens à l'en remercier; la délégation des Etats-Unis y avait aussi fait référence à notre précédente séance. Puis-je profiter de l'occasion pour expliquer le processus qui a conduit le Brésil à prendre cette décision ?

Le 20 juin, le Président a déclaré que cette décision "représentait la conclusion d'un processus engagé par la société brésilienne elle-même". Il a rappelé que selon les dispositions de la Constitution brésilienne de 1998 il doit y avoir coexistence pacifique entre les nations et l'énergie nucléaire doit être utilisée exclusivement à des fins pacifiques. La décision prise fait suite à une série d'engagements internationaux que le Brésil a pris dans le domaine nucléaire au cours des dernières années, en étroite coordination avec l'Argentine. Ces engagements ont traduit sur la scène internationale les dispositions constitutionnelles susmentionnées et ont contribué à maintenir une bonne entente avec nos voisins latino-américains et d'autres partenaires internationaux. Parmi ces engagements figuraient le renoncement à l'élaboration de dispositifs explosifs nucléaires, la création d'un mécanisme d'inspection Brésil-Argentine dans le domaine nucléaire et l'application intégrale du Traité de Tlatelolco après un processus d'amendement à la conclusion fructueuse duquel j'ai moi-même contribué en tant que Ministre des relations extérieures du Brésil, et la négociation d'un accord de garanties intégrales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Comme cela a été souvent souligné, de telles mesures offrent déjà à elles seules des garanties ayant force obligatoire quant à l'attachement sans équivoque du Brésil au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, attachement rendu encore plus clair par son adhésion au TNP. Le monde aujourd'hui est fondamentalement différent de ce qu'il était il y a près de 30 ans quand le TNP a été initialement conçu. Les sombres perspectives d'une multiplication par quatre ou cinq du nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires ne se sont jamais matérialisées. La guerre froide est terminée. A l'intensification de la course aux armements nucléaires a succédé un processus de repli nucléaire. Les arsenaux nucléaires qui restent sont de plus en plus contestés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des Etats qui les détiennent. Les doctrines nucléaires militaires semblent dépassées et peu convaincantes pour tenter de justifier le maintien d'armes nucléaires. Comme l'a fait observer le Président Fernando Henrique Cardoso lui-même, les armes nucléaires qui étaient autrefois au coeur de la planification militaire des superpuissances sont aujourd'hui considérées de plus en plus comme une ponction sur les ressources et comme une source de risque et d'incertitude. Même dans les Etats qui sont des puissances nucléaires, l'opinion publique en vient à reconnaître que la bombe ne fait qu'élever le niveau d'insécurité. Le TNP lui-même est devenu un instrument plus dynamique et plus universel. Le renforcement du processus d'examen de cet instrument et les orientations présentées dans des principes et objectifs spécifiques font plus clairement apparaître les objectifs du Traité et les obligations qui en découlent et redonnent de la vigueur aux organes institutionnels créés par celui-ci. Les Etats parties peuvent plus fréquemment se prononcer sur tous les aspects du Traité, en particulier sur la réalisation de ses objectifs dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et du désarmement nucléaire.

(M. Lafer, Brésil)

Avec l'adhésion au TNP apparaît un cadre supplémentaire dans lequel le Brésil, selon les termes du Président Fernando Henrique Cardoso, "continuera à oeuvrer pour un désarmement général et complet sur une base équilibrée et sûre". Il le fera dans le cadre du régime établi par le Traité, dont il s'efforcera de corriger les déséquilibres, en collaboration avec ses principaux partenaires". Ce faisant, le Brésil s'inspire de la continuité des objectifs de sa politique étrangère dans les domaines interdépendants du désarmement et de la non-prolifération. Nous continuons donc à penser que la meilleure garantie contre la prolifération des armes nucléaires consiste à s'assurer qu'il ne reste rien qui puisse donner lieu à une prolifération, certitude qu'on ne peut obtenir que par l'élimination complète des armes nucléaires. C'est pourquoi le Brésil restera aux côtés de ceux qui luttent pour que tous les Etats s'engagent à réaliser cet objectif selon des phases et des calendriers réalistes. C'est pourquoi aussi la poursuite et la conclusion des négociations qui doivent conduire au désarmement nucléaire correspondent depuis longtemps à des aspirations légitimes de la communauté internationale.

Dans ma dernière intervention, j'ai souligné l'importance de l'avis consultatif rendu le 8 juillet 1996 par la Cour internationale de Justice. Il me semble clair que les négociations sur cette question vont, ainsi que la Cour l'a déclaré, au-delà d'une obligation de comportement. Leur issue intéresse tous les Etats et tous ont donc le droit d'insister pour qu'elles commencent immédiatement et le droit d'y participer. Il convient de mentionner ici un objectif connexe qui est la consolidation du concept de zone exempte d'armes nucléaires. La récente reconnaissance par l'Assemblée générale des Nations Unies du fait que le développement des zones exemptes d'armes nucléaires libère progressivement l'ensemble de l'hémisphère austral des armes nucléaires met en relief une tendance que nous entendons continuer à favoriser et encourager à titre de contribution concrète au désarmement et à la non-prolifération.

Le Brésil participe depuis longtemps aux efforts visant le désarmement et la non-prolifération. Il a depuis longtemps énoncé ses objectifs dans ces domaines et les a clairement réaffirmés. Il continue de mener des politiques visant leur réalisation. Comme le Président Fernando Henrique Cardoso l'a lui-même clairement déclaré "l'adhésion au TNP (...) sera une contribution de plus du Brésil à la cause du désarmement et de la non-prolifération".

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, l'ambassadeur Berguño.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie très sincèrement de vos paroles aimables et des vœux que vous avez adressés à ceux d'entre nous qui quittent leurs fonctions à la Conférence. C'est avec un grand plaisir que je vous vois conduire nos débats. Je vous souhaite tout le succès possible et tiens à vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation. Je rends hommage à vos prédécesseurs, les ambassadeurs Berdennikov et Diallo. Je me félicite de ce que, conformément aux pratiques traditionnelles de notre Conférence, vous ayez commencé votre mandat en tenant des consultations avec l'ambassadrice du Sénégal. Il est significatif que vos pays et le mien soient devenus membres de la Conférence en même temps, unis dans l'effort visant à renforcer cette instance et à la rénover en profondeur.

(M. Berquño, Chili)

Prenant la parole pour la dernière fois dans cette enceinte, je contemple les spectaculaires peintures murales de José María Sert qui ornent cette Salle du Conseil. L'origine hispanique du droit international y est très justement rappelée par la plaque de bronze où figure le nom illustre de Francisco de Vitoria; j'observe les visages familiers des amis avec lesquels nous avons vécu des événements et des négociations historiques; je sens la présence attentive et discrète du secrétariat, les voix des interprètes, l'empreinte invisible des traducteurs et l'atmosphère qui enrichit nos travaux d'une tradition, de sentiments et d'aspirations partagés par diverses générations.

Quand je suis arrivé pour la première fois à Genève, il y a plus de 10 ans, je pensais que l'endroit qui avait le plus de caractère, celui où se tramaient de mystérieux événements, était la salle verte (Green Room) du GATT. Loin du tumulte des travaux de la CNUCED qu'un grand politicien italien, Amintore Fanfani, a qualifiés de "symphonie héroïque du monde en développement", la salle verte était - plus qu'un lieu de rencontres - le temple réservé aux initiés. Ces dernières années je suis entré - sans avoir encore trouvé mon chemin - dans ce labyrinthe de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, je suis certain que notre salle de marbre, aux teintes ocres, avec son décor de début de siècle et surtout les murs invisibles des consensus et absences de consensus, n'a pas seulement plus de caractère que la salle verte; elle imprime sa marque sur ceux d'entre nous qui l'occupent temporairement.

Dans cet univers, nous nous retrouvons face à notre propre réalité. Nous nous interrogeons sur la façon de la matérialiser en un projet commun : ordre du jour, programme de travail, organes subsidiaires, coordonnateurs spéciaux, collaborateurs du Président, toute une machinerie complexe destinée à assurer le "fonctionnement efficace" de la Conférence. Un ensemble d'arrangements qui nous donne parfois l'impression d'une centaine de miroirs reflétant indéfiniment, dans le temps et dans l'espace, la même image. Je crois sincèrement que cette impression ne correspond qu'à un égarement momentané, et je voudrais en fait préciser quelque peu ma pensée en évoquant le règlement intérieur : c'est un sujet particulier, excessivement cartésien et dénué de la touche de poésie et de nostalgie qui prévaut habituellement dans un discours d'adieu.

Je ne parlerai que de ce sujet et ne rappellerai pas les positions de mon pays sur les questions de fond - je les ai exposées à maintes reprises - mais je tiens cependant à saluer l'annonce faite par l'ambassadeur Lafer à propos de l'adhésion du Brésil au TNP et sa référence à la zone exempte d'armes nucléaires de l'hémisphère Sud et à la révision du Traité de Tlatelolco dans laquelle nous nous sommes engagés, alors qu'il était ministre, dans la salle historique du baron de Rio Branco.

Comme le thème est aride, je tiens à rassurer les membres de la Conférence en précisant qu'il sera développé dans un document que la délégation chilienne remettra au secrétariat. Le Chili propose de réviser et actualiser les dispositions du règlement intérieur que le passage inexorable du temps et la pratique de la Conférence ont rendues anachroniques et inapplicables; d'intégrer dans l'ensemble du règlement les décisions déjà adoptées et les déclarations approuvées des présidents sur les questions

(M. Berquño, Chili)

de procédure; de rendre la structure du règlement plus logique; et de clarifier dans la mesure du possible les questions qui, lorsqu'elles sont traitées en dehors du contexte de la procédure, deviennent des obstacles au consensus. L'une de ces questions est celle du "programme de travail". Selon la formulation stricte du paragraphe 28 du règlement intérieur, il ne s'agit dans ce programme que de définir l'ordre dans lequel doivent être traités les éléments thématiques visés au paragraphe 27 du règlement : ce programme ne sert qu'à établir un lien entre un point de l'ordre du jour et la procédure à suivre pour le traiter : recours à un comité, à un coordonnateur ou à un collaborateur de la présidence. A des époques plus heureuses marquées par l'innocence et l'absence de péché originel, ce travail pouvait, conformément au paragraphe 30 du règlement intérieur, être confié au Président, aidé par le secrétariat.

Sur un autre plan, la règle énoncée au paragraphe 21 du règlement intérieur n'est qu'une invitation à rechercher le consensus et ne peut être invoquée pour créer des couplages ou empêcher la prise de décisions. L'ambassadeur de Cuba a, lors d'une de nos séances, expliqué brièvement à la fois l'erreur dans laquelle nous sommes tombés et les moyens d'y remédier : toute délégation qui a des problèmes légitimes à propos d'un point de l'ordre du jour ou de dispositions prises pour le traiter doit le dire. Il serait vraiment surprenant que nous ayons tous un problème ou un autre avec tel ou tel point et que l'ordre du jour que nous aurions adopté voit ainsi son application indéfiniment retardée.

Je reconnais que la proposition que présentera le Chili ne correspond pas à une simple codification : elle portera aussi sur l'ouverture au monde extérieur, celui qui nous observe toujours plus fréquemment depuis la galerie réservée au public, sur l'élargissement de la participation et sur une plus grande clarification des mécanismes de cet élargissement. Certains pourraient juger qu'il y a là des innovations prématurées. Lorsqu'on étudie l'histoire de notre règlement intérieur, apparaît la réalité vivante, l'organe fonctionnel à la hauteur des circonstances que la Conférence du désarmement a toujours été.

C'est cette image que je retiens - et que je conserverai toujours - alors que je vous dis adieu à tous, que j'exprime ma gratitude à l'ambassadeur Petrovsky, à M. Abdelkader Bensmail et à tous les membres de ce secrétariat efficace et que je remercie de leur chaleureux accueil, de leur amitié et de leur solidarité tous ceux d'entre nous qui sont animés par le noble objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Sha.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, pour votre accession à la présidence de la Conférence. Ma délégation coopérera sans réserve avec vous. J'aimerais aussi saisir l'occasion pour remercier ceux qui ont assumé la présidence depuis le début de la session de cette année des efforts qu'ils ont faits pour que les travaux de fond de la Conférence commencent rapidement. Je voudrais aussi saluer

nos collègues qui quittent cette année leur poste de chef de délégation à la Conférence du désarmement. Les contributions qu'ils ont apportées aux travaux de la Conférence au cours des dernières années, en particulier dans le cadre des négociations du TICE seront à jamais gravées dans nos mémoires. Je voudrais en outre souhaiter chaleureusement la bienvenue aux membres de délégations qui se sont récemment joints à nous.

La délégation chinoise souhaite aujourd'hui axer ses observations sur la question des mines terrestres antipersonnel qui a de plus en plus suscité les passions au cours des dernières années. Des vues divergentes ont été exprimées à ce sujet à la Conférence. Certains considèrent qu'il s'agit d'une question purement humanitaire. D'autres considèrent qu'elle relève du désarmement et de la sécurité nationale. D'autres encore pensent que c'est à la fois une question d'ordre humanitaire et une question de sécurité. Par suite, certains préconisent une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel tandis que d'autres y sont fortement opposés et font valoir qu'il faut restreindre comme il convient leur emploi. D'autres encore sont favorables à une approche graduelle conduisant en définitive à l'interdiction de ces armes. Quant à la façon de traiter la question, certains penchent pour le Processus d'Ottawa visant une interdiction totale; d'autres considèrent que la Conférence est l'instance appropriée pour mener des négociations; d'autres affirment qu'il faudrait poursuivre l'examen de la question dans le contexte du Protocole modifié sur les mines terrestres annexé à la Convention sur certaines armes classiques. D'autres enfin ont l'espoir que les trois mécanismes pourront se compléter. En bref, la question des mines terrestres antipersonnel a pris beaucoup d'importance alors qu'il s'agit d'armes simples. La délégation chinoise considère donc qu'il faut apporter des précisions et parvenir à une communauté de vues sur l'origine de la question, ce qui facilitera la recherche de la meilleure solution possible.

Premièrement, origine de la question des mines terrestres antipersonnel. Toutes les armes classiques, dont les mines terrestres, peuvent être utilisées pour tuer ou blesser des personnes. C'est un fait bien connu. Cependant, en tant qu'armes purement défensives, les mines terrestres ont reçu un "traitement spécial". Ceci est dû à deux raisons : les effets collatéraux des anciens types de mines terrestres et leur emploi sans discrimination; l'insuffisance des efforts de déminage après les conflits. Pour éliminer la menace que constituent les mines pour les civils innocents, faciliter la reconstruction après les conflits et régler la question dite des mines terrestres antipersonnel, il faudrait donc axer les efforts sur les deux aspects susmentionnés. Rejeter globalement les mines terrestres ou tout emploi de ces armes en raison des pertes qu'elles causent parmi les civils n'est pas réaliste et une telle attitude ne peut constituer notre point de départ pour traiter et régler la question. Il est important de se mettre d'accord sur ce point, parce que ce n'est qu'après avoir trouvé la véritable origine de la question que l'on pourra rechercher les solutions qui conviennent.

Deuxièmement, les solutions au problème des mines terrestres. Partant de ce qui précède, la délégation chinoise estime que l'objectif fondamental à rechercher pour régler la question des mines terrestres devrait être de faire en sorte qu'elles ne fassent pas de victimes dans la population civile en concentrant les efforts sur l'enlèvement des mines de type ancien, tout particulièrement les mines terrestres antipersonnel, posées lors de conflits

(M. Sha, Chine)

achevés, de remédier aux défauts des anciens types de mines et de prévenir leur emploi sans discrimination. Si la Conférence décidait de traiter la question des mines terrestres, elle devrait rechercher des solutions portant sur ces aspects.

La question la plus urgente que la communauté internationale doit régler est celle de l'élimination rapide de la menace que les mines terrestres font planer sur les civils innocents. Presque toutes les pertes dans la population civile dues aux mines ont été causées par des mines terrestres abandonnées lors de conflits achevés. Tant que ces mines ne seront pas enlevées, les personnes vivant dans les zones affectées ne pourront pas jouir de la tranquillité et encore moins d'une vie paisible et de la reconstruction économique. Il ne suffit pas de discuter pour éliminer ce problème et l'adoption d'une convention interdisant totalement les mines terrestres ne constituera pas une solution immédiate. La communauté internationale a fait certains efforts et progrès en matière de déminage après les conflits, mais il reste beaucoup à faire. La délégation chinoise espère que tous les pays qui sont en mesure de le faire, en particulier les pays développés les mieux dotés en ressources, technologies et équipements, intensifieront leurs efforts pour aider à retirer les mines terrestres laissées lors de conflits achevés.

En outre, pour diverses raisons, il existe encore sur les territoires d'un certain nombre de pays de nombreuses mines terrestres déployées ou abandonnées par des troupes étrangères. Certaines d'entre elles ont été abandonnées pendant la seconde guerre mondiale. Les pays concernés ont demandé que les pays qui ont déployé des mines assument la responsabilité de leur enlèvement. La délégation chinoise estime que l'enlèvement des mines terrestres abandonnées, que ce soit pour régler les questions humanitaires liées aux mines ou pour tenir compte d'obligations relatives à la maîtrise des armements, devrait devenir un élément important du règlement de la question des mines terrestres antipersonnel. A cet égard, on peut se référer aux dispositions pertinentes de la Convention sur certaines armes classiques. Pour traiter la question des mines terrestres, la Conférence du désarmement devrait examiner sérieusement les questions de déminage, y compris celle de l'enlèvement des mines terrestres abandonnées.

La délégation chinoise estime que, parallèlement aux efforts visant à déblayer les mines posées lors de conflits achevés, il faut prévenir l'emploi sans discrimination de ces armes et en particulier des mines de première génération. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra régler une fois pour toutes le problème. La Chine note avec satisfaction qu'en mai 1996 les Etats parties à la Convention sur certaines armes classiques ont accepté de modifier et de renforcer le Protocole sur les mines terrestres. Le Protocole modifié interdit expressément l'emploi de mines terrestres non détectables, interdit la production de telles mines après le 1er janvier 1997 et limite strictement l'emploi des mines sans mécanisme d'autodestruction aux zones situées dans des périmètres marqués pour éviter que des civils n'y pénètrent. Le Protocole énonce des spécifications concernant l'autodestruction et l'autodésactivation des mines, limitant ainsi à 120 jours la durée de vie à usage militaire de presque toutes les mines terrestres antipersonnel. Du fait que l'emploi sans discrimination de ces armes a lieu essentiellement dans le cadre de conflits armés intérieurs et est imputable à des groupes militaires non gouvernementaux, le Protocole modifié interdit les transferts de mines à

(M. Sha, Chine)

des destinataires autres que des Etats et aux Etats qui ne sont pas liés par le Protocole, et son champ d'application s'étend aux conflits armés qui n'ont pas un caractère international. Ces importantes nouvelles interdictions et restrictions sont d'un grand intérêt pour prévenir l'emploi sans discrimination des mines terrestres et faciliter l'enlèvement de celles qui ont été déployées. La Chine est convaincue que, si tous les pays adhèrent au Protocole modifié et le respectent strictement, les difficultés que pose le déminage après la cessation des conflits seront fortement réduites et la question des victimes civiles pourra être complètement réglée.

Troisièmement, l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. La délégation chinoise n'a jamais douté de la sincérité et de l'enthousiasme des pays qui souhaitent promouvoir une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel et se félicite des mesures nationales unilatérales prises par certains d'entre eux en vue d'une interdiction totale. La Chine est favorable à l'imposition de restrictions fermes et réalistes concernant les mines terrestres antipersonnel et leur emploi, ce qui permettrait d'atteindre progressivement l'objectif ultime d'une interdiction. L'interdiction totale vise à réaliser des idéaux humanitaires, mais l'élimination de toute une catégorie d'armes classiques purement défensives est manifestement une mesure majeure de désarmement. Par conséquent, lorsque l'on traite de la question des mines terrestres antipersonnel et que l'on met au point des mesures précises, il faut tenir compte à la fois des aspects humanitaires et des besoins légitimes de sécurité nationale. En fin de compte, le fait même d'assurer la sécurité nationale est un aspect important des préoccupations humanitaires.

Quant aux objectifs touchant la sécurité, l'intérêt militaire des mines terrestres antipersonnel diffère selon les pays, les époques et les lieux. Les pays comptent à des degrés très divers sur ces armes. Les pays qui possèdent des systèmes d'armes perfectionnés, bénéficient d'une défense collective garantie par des alliances militaires et d'un bon climat de sécurité et n'ont pas connu de guerres importantes sur leur territoire depuis longtemps peuvent estimer que les mines terrestres antipersonnel ne présentent pas un grand intérêt militaire. Ils peuvent même considérer que les mines des autres entravent leurs opérations militaires à l'étranger. En revanche, pour des pays en développement comme la Chine, qui ont de longues frontières terrestres, où le climat de sécurité est incertain et qui manquent d'armes défensives perfectionnées, les mines terrestres antipersonnel restent des moyens classiques indispensables et légitimes pour assurer la défense nationale. En fait, même certaines des principales puissances militaires ont indiqué qu'elles avaient en matière de sécurité des préoccupations auxquelles elles ne pouvaient faire face qu'au moyen de mines terrestres antipersonnel.

En bref, la Chine n'est pas opposée à l'objectif d'une interdiction des mines terrestres antipersonnel réalisée en plusieurs phases, mais elle ne peut accepter une interdiction totale immédiate. Pour faire face à ses besoins légitimes de défense de son territoire, la Chine ne peut faire autrement que de conserver son droit légitime d'utiliser des mines terrestres antipersonnel sur son propre territoire en attendant que d'autres moyens soient trouvés et que des capacités de défense soient établies. La Chine ne peut accepter un accord international sur les mines terrestres antipersonnel que s'il répond pleinement à ses préoccupations susmentionnées en matière de sécurité.

(M. Sha, Chine)

La Chine a toujours mené une politique étrangère pacifique indépendante et ne s'est jamais engagée dans des agressions à l'extérieur. Elle n'a pas l'intention d'utiliser des mines terrestres dans d'autres pays. Si elle utilisait des mines dans des circonstances légitimes, ce serait pour assurer sa défense contre une intervention ou une agression militaire étrangère, sauvegarder son unité nationale et son intégrité territoriale et assurer une vie pacifique à sa propre population.

Quatrièmement, mécanismes à utiliser pour traiter la question des mines terrestres antipersonnel. Il en existe actuellement plusieurs. Nombre de délégations ont indiqué celui qu'elles considéreraient comme le meilleur. La délégation chinoise tient aussi à saisir l'occasion pour faire connaître sa préférence.

Il existe tout d'abord le mécanisme de la Convention sur certaines armes classiques. Pour ce qui est des restrictions touchant les armes classiques à imposer pour des raisons humanitaires, le mécanisme idéal est celui qu'établissent la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles. Premièrement, cette convention couvre de nombreux types d'armes classiques, y compris les mines terrestres, qui font l'objet de restrictions motivées par des préoccupations humanitaires, un régime juridique autonome étant ainsi établi. Deuxièmement, on a, en adoptant le Protocole modifié, tenu compte à la fois des préoccupations humanitaires et des intérêts relatifs à la sécurité et accumulé les données d'expérience à cet égard. Troisièmement, on a élargi le champ d'application dudit Protocole, remédié à ses lacunes concernant les mines terrestres de type ancien et énoncé des restrictions nouvelles relatives à l'emploi des mines terrestres. Quatrièmement, la plupart des pays capables d'élaborer, d'améliorer et de fabriquer des mines terrestres ont adhéré à la Convention. Cinquièmement, le Protocole modifié sur les mines terrestres dispose qu'une conférence des Etats parties devrait se tenir chaque année pour examiner le fonctionnement du Protocole; ce type de disposition ne se retrouve dans aucun autre accord multilatéral de désarmement. La conférence annuelle examinera aussi l'évolution des technologies afin de protéger la population civile des effets des mines qui frappent sans discrimination. Il est vrai qu'une lacune du mécanisme est que les Etats n'ont pas tous adhéré à la Convention. En fait, la plupart des pays qui ont voté pour la résolution interdisant les mines terrestres antipersonnel adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante et unième session, dont certains des pays les plus affectés par les mines, n'ont pas encore adhéré à la Convention sur certaines armes classiques et à ses protocoles. On peut sans risque affirmer que si le Protocole modifié sur les mines terrestres est strictement respecté par tous les pays, les effets néfastes des mines terrestres à longue durée de vie de type ancien disparaîtront et les mines terrestres ne seront plus utilisées que contre des objectifs militaires. Par conséquent, compte tenu de sa nature objective, des obligations juridiques internationales et du nombre d'Etats parties, la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles établissent le meilleur mécanisme utilisable pour traiter la question des mines terrestres antipersonnel. La délégation chinoise préfère que l'objectif ultime d'une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel soit réalisé en plusieurs phases dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques.

Le deuxième mécanisme est celui de la Conférence du désarmement. Compte tenu de leur caractère purement défensif et de leurs effets limités sur la sécurité internationale, les mines terrestres ne peuvent guère être considérées comme relevant d'une question prioritaire de l'ordre du jour en matière de désarmement multilatéral. Qui plus est, le moment n'est pas venu d'interdire des petites armes classiques défensives comme les mines. En tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, la Conférence devrait plutôt concentrer ses efforts sur les questions de limitation des armements et de désarmement qui ont des effets importants sur la sécurité et la stabilité internationales. A cet égard, la position de la délégation chinoise est très claire. Par ailleurs, il ne convient manifestement pas que la Conférence n'examine que la question des mines terrestres sans prendre de dispositions sur d'autres points de l'ordre du jour. Cependant, consciente de ce que l'écrasante majorité des membres de la Conférence demandent que la question des mines terrestres soit examinée rapidement ou sont prêts à aborder cette question, la délégation chinoise accepte de faire preuve de souplesse. Elle ne s'opposera pas à la nomination d'un coordonnateur spécial chargé d'examiner la question dans le cadre de la Conférence. Ce qui compte pour la Chine, c'est l'objectif des négociations et pas l'instance dans laquelle elles se déroulent. Si la Conférence décide par consensus d'examiner la question, elle devrait, compte tenu de ses fonctions, de sa composition, de ses compétences et de son expérience, être capable de mener la tâche à bien. Conformément aux directives adoptées par la Commission du désarmement de l'ONU, aucun accord de limitation des armements ou de désarmement ne devrait d'une quelconque façon réduire la sécurité nationale. Pour traiter la question des mines terrestres, il est impératif de tenir compte à la fois des préoccupations humanitaires et des intérêts touchant la sécurité nationale, des conditions spécifiques des divers pays ainsi que des priorités et effets réels en matière de déminage, afin d'adopter des mesures adéquates et réalisables suscitant une adhésion universelle et, dans le cadre d'une approche graduelle, d'atteindre l'objectif ultime d'une interdiction totale des mines terrestres.

Le troisième mécanisme est celui du "Processus d'Ottawa". La délégation chinoise a pris note des intentions des participants audit Processus de négocier et conclure une convention internationale sur une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel avant la fin de cette année. Elle respecte les décisions souveraines des pays participant au processus et comprend leurs intentions et souhaits d'ordre humanitaire. Elle estime cependant que ce processus n'est axé que sur les préoccupations humanitaires et qu'on y néglige ou qu'on n'y prend pas assez en considération les besoins militaires légitimes de nombreux pays eu égard à la défense de leur territoire. En outre, on n'y tient pas compte du critère d'universalité qui est essentiel pour qu'un accord international soit véritablement efficace. Par conséquent, la valeur pratique et les effets réels de ce processus sont douteux. On peut aussi noter que certains des participants sont membres d'alliances militaires. La vérité est que, même s'ils interdisent les mines terrestres, ils pourront néanmoins profiter directement ou indirectement de l'emploi de telles armes dans le cadre d'opérations militaires extérieures conjointes si leurs partenaires n'imposent pas d'interdiction totale. Il n'en ira pas de même pour les pays qui n'appartiennent à aucune alliance militaire et qui comptent uniquement sur eux-mêmes pour assurer leur défense nationale. En outre, on peut se demander si le Processus d'Ottawa n'aura pas d'effet négatif sur l'autorité de

la Conférence en tant qu'"unique" organe multilatéral de négociation sur le désarmement et sur l'entrée en vigueur du Protocole modifié sur les mines terrestres.

Je voudrais maintenant passer aux mesures prises par la Chine pour appuyer les efforts humanitaires. La Chine s'est employée à adhérer aux instruments du droit international humanitaire. Elle a toujours attaché une grande importance aux règles humanitaires applicables aux situations de guerre et a pris des mesures concrètes et effectives pour réduire les souffrances causées par les guerres. Depuis 1929, la Chine est partie au Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. En 1981, elle a participé à la conclusion de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles et a été parmi le premier groupe de pays à signer et ratifier ces instruments. En fait, 15 pays seulement ont ratifié la Convention en 1982, et certains pays qui semblent aujourd'hui très actifs ne figuraient pas dans ce groupe. Par la suite, animée par le même esprit, la Chine a participé aux négociations et à la conclusion du Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes et à la modification du Protocole sur les mines terrestres. La Chine a apporté d'importantes contributions à la promulgation des nouvelles règles humanitaires internationales et au renforcement des restrictions concernant les mines terrestres antipersonnel. Animé par des préoccupations humanitaires, le Gouvernement chinois est favorable à la ratification de ces protocoles dans de brefs délais.

La Chine respecte strictement la Convention sur certaines armes classiques et a entrepris une campagne de déminage à grande échelle. Les troupes chinoises respectent strictement la Convention sur certaines armes classiques et les autres règles internationales pertinentes. Elles ne font des recherches sur les mines terrestres et n'en utilisent que dans les limites autorisées par la Convention sur certaines armes classiques et n'ont jamais violé cet instrument. Pour des raisons humanitaires, la Chine n'a jamais mis au point de piège. Afin de protéger les civils, les troupes chinoises ont entrepris une campagne de déminage d'une ampleur sans précédent du début de 1993 à la fin de 1994 dans les zones frontalières de la région autonome du Guangxi et de la province du Yunnan. Elles ont retiré environ un million de mines terrestres et autres dispositifs explosifs, ouvert plus de 170 routes au commerce transfrontière et remis à la population locale plus de 90 millions de mètres carrés de terrains exempts de mines qui avaient été déblayés par des démineurs militaires. Cette campagne a permis de garantir la sécurité physique de la population locale et son développement économique.

La Chine a fait de son mieux pour aider les pays affectés par les mines terrestres. Le Gouvernement chinois a toujours été préoccupé par les morts et blessés faits parmi les civils par les mines terrestres dans les régions affectées et a appuyé les efforts humanitaires internationaux visant à éviter que les civils ne soient victimes d'un emploi sans discrimination de ces armes. La Chine a fourni gratuitement du matériel de déminage et une formation au déminage au Cambodge et à d'autres pays. Le Gouvernement chinois continuera à appuyer la coopération internationale en matière de déminage et à fournir, selon ses capacités, une assistance dans ce domaine à d'autres pays en développement.

(M. Sha, Chine)

La Chine exerce un contrôle strict sur le transfert des mines terrestres. Afin de prévenir l'emploi sans discrimination de ces armes, la Chine a toujours eu une attitude très prudente et a toujours été consciente de ses responsabilités en matière d'exportation de mines terrestres. Elle a participé à l'adoption par consensus, à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution concernant le moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel. En fait, la Chine n'a pas exporté d'armes de ce type depuis l'adoption de ladite résolution. Lors de la conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques en 1996, le Gouvernement chinois a solennellement déclaré qu'il appliquerait un moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel non conformes aux spécifications techniques énoncées dans le Protocole modifié sur les mines terrestres. En ce qui concerne l'interdiction d'exportation de mines terrestres antipersonnel, le Protocole modifié est donc déjà entré en vigueur pour la Chine.

Sur la question des mines terrestres antipersonnel, la délégation chinoise a adopté une attitude de réalisme et de modération et une approche objective. Elle espère qu'une analyse des racines du problème aidera à trouver des solutions équilibrées et réalistes acceptables par toutes les parties. Compte tenu des divergences de vues sur ce point, la délégation chinoise est prête à s'associer à d'autres délégations pour continuer de l'examiner dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Ma déclaration a été longue et je vous prie de m'en excuser, mais c'est la première que je fais cette année.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, l'ambassadeur Seibert.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous savons tous combien votre tâche est lourde au moment où la Conférence traverse une phase difficile. Nous sommes cependant convaincus que votre direction éclairée permettra à la Conférence de sortir de l'impasse actuelle et de se remettre à d'importants travaux de fond. Je tiens à vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans cette entreprise. Je tiens aussi à remercier vos prédécesseurs, les ambassadeurs Diallo et Berdennikov, pour les efforts qu'ils ont inlassablement faits à cette fin.

Lorsque j'ai pris brièvement la parole pour la première fois à la fin du mois de mai, j'ai évoqué les remarquables succès dont la Conférence à toutes raisons d'être fière : la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui est récemment entrée en vigueur, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce sont là des monuments sur la voie du désarmement et d'importantes contributions à la paix et à la stabilité. Ils sont le fruit d'une solide volonté et de négociations intensives et parfois laborieuses qui ont duré des années. La Conférence s'est ainsi fixée des niveaux de référence élevés à l'aune desquels elle sera jugée par la communauté internationale. Il n'est peut-être pas possible d'obtenir chaque année des résultats spectaculaires, mais rien ne justifie l'impasse actuelle.

(M. Seibert, Allemagne)

La question d'une interdiction des mines terrestres antipersonnel a occupé une grande place dans l'ordre du jour international, à la fois en tant que question d'ordre humanitaire et en tant que question importante de limitation des armements. L'Allemagne souhaite vivement un engagement rapide des négociations envisagées dans le cadre du Processus d'Ottawa. Elle est cependant convaincue que la Conférence du désarmement, du fait de son rôle universel et de sa compétence en matière de désarmement, devrait aussi apporter une importante contribution à la réalisation de l'objectif que constitue la conclusion d'un accord international global et ayant force obligatoire d'interdiction des mines terrestres antipersonnel. La délégation allemande est très déçue que la Conférence n'ait pas réussi à ce jour à se mettre d'accord ne serait-ce que sur la nomination d'un coordonnateur spécial qui aurait été chargé d'étudier comment la question des mines terrestres antipersonnel pourrait être traitée par la Conférence. Au lieu de cela, la Conférence s'est empêtrée dans un débat philosophique sur la question de savoir si elle devait d'abord se prononcer sur la nomination d'un coordonnateur spécial ou sur un programme de travail.

Ma délégation reste prête à examiner toute proposition, dont celle très louable de notre précédente présidente, l'ambassadrice Diallo, visant à trouver un terrain d'entente sur le programme de travail. La proposition de l'ambassadrice Diallo contient des éléments que l'Allemagne peut appuyer sans réserve. Je voudrais rappeler que le coordonnateur du Groupe occidental a déclaré à la dernière séance plénière de la session de l'année dernière que "des comités spéciaux pourraient être créés immédiatement sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements". La Conférence aurait pu à ce stade avoir au moins nommé un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel et, si cela avait été jugé utile, des coordonnateurs sur un programme de travail, l'efficacité de la Conférence et l'élargissement de sa composition. On aurait pu ainsi donner un nouvel élan à ses travaux.

Dans sa déclaration du 23 janvier, mon prédécesseur a appelé l'attention de la Conférence sur la nécessité d'engager rapidement des négociations sur un traité multilatéral effectivement vérifiable interdisant de produire des matières fissiles à des fins d'armement. Un tel traité serait une importante contribution au processus de désarmement nucléaire et renforcerait aussi le régime du TNP. Après des consultations longues et approfondies menées par l'ambassadeur Shannon, la Conférence du désarmement est parvenue en 1995 à un consensus sur un mandat pour les négociations relatives aux matières fissiles. Il constitue pour la Conférence une base solide pour commencer les travaux immédiatement. En ouvrant des négociations sur les matières fissiles, la Conférence donnerait aussi une suite positive à la résolution 48/75 L que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à l'unanimité à sa quarante-huitième session en 1993. En ce qui concerne le renforcement du régime établi par le TNP, je tiens à féliciter l'ambassadeur Lafer de la décision prise par le Président Cardoso de soumettre le TNP au Congrès brésilien pour ratification. L'Allemagne salue cette mesure comme une importante contribution aux efforts visant à rendre universel le régime établi par le TNP.

(M. Seibert, Allemagne)

Le déroulement de la présente session a montré une fois de plus les échecs auxquels on aboutissait en faisant dépendre les avancés dans un domaine des progrès réalisés dans d'autres. Les couplages sont un moyen d'empêcher tout progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement et devraient être éliminés une fois pour toutes. Il est particulièrement inapproprié et illogique de maintenir un couplage entre la prise d'une décision sur le programme de travail et la nomination d'un coordonnateur spécial qui serait chargé d'étudier la possibilité d'un consensus sur l'inclusion d'un point précis dans un tel programme de travail. Il est aussi inutile d'insister sur certaines priorités pour en exclure ou en rejeter d'autres. Il faudrait examiner séparément l'intérêt que présente chaque question. La Conférence devrait ensuite prendre toutes les mesures possibles. Ces mesures peuvent servir de base pour progresser encore. Les querelles de procédure n'ont pas seulement été improductives. Elles ont aussi empêché la Conférence de mettre l'accent sur des questions importantes qui sont à la fois urgentes et qui se prêtent maintenant à des négociations. La délégation allemande accueille avec satisfaction les suggestions intéressantes faites aujourd'hui par l'ambassadrice Kurokochi et par l'ambassadeur Berguño pour renforcer l'efficacité de la Conférence.

Je suis conscient d'avoir été un peu sec dans certaines de mes observations, mais je l'ai fait au nom d'un pays qui continue de croire à la vocation et à la responsabilité exceptionnelles de la Conférence pour ce qui est de maintenir l'impulsion donnée au processus de désarmement multilatéral.

Je voudrais pour conclure exprimer l'espoir sincère que la Conférence reprendra ses travaux à la fin du mois prochain avec une volonté renouvelée de s'engager dans d'importantes activités de fond et d'être ainsi à la hauteur de ses responsabilités en tant qu'unique instance multilatérale permanente de négociation sur le désarmement à l'échelle mondiale.

La délégation allemande appuie sans réserve vos efforts visant à tenir des consultations informelles avec les délégations pendant la période intersessions afin de veiller à ce que la Conférence ne gaspille plus son énergie dans des manœuvres de rhétorique et de procédure, mais s'engage dans ce qu'elle est censée faire - mener de véritables négociations en vue de renforcer la paix et la sécurité.

Je tiens enfin à adresser mes meilleurs vœux à tous les ambassadeurs qui quittent la Conférence et les remercier de leur amitié et de leur coopération.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, l'ambassadeur Amat Fores.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous saluer et de vous exprimer notre reconnaissance pour les efforts que vous faites pour que cette instance traite des questions liées à sa raison d'être, à savoir l'application de mesures effectives de désarmement. Nous exprimons aussi notre sincère reconnaissance à l'ambassadrice du Sénégal qui a dirigé les travaux de la Conférence avant vous avec tant de dévouement. Je tiens aussi à profiter de l'occasion pour

(M. Amat Fores, Cuba)

remercier le secrétariat et toutes les délégations qui nous ont aimablement accueillis lorsque nous avons pris nos fonctions à ce siège de l'ONU et en particulier à la Conférence du désarmement. Vous pouvez être assuré que la délégation cubaine oeuvrera sincèrement à la recherche des solutions les plus adaptées et les plus nécessaires aux problèmes qui relèvent de la Conférence aux travaux de laquelle elle participe activement. Nous disons aussi au revoir aux amis qui quittent leurs fonctions à cette conférence en leur souhaitant tout le succès possible dans leur vie et leurs activités futures.

Déjà dans son rapport de 1970, le Secrétaire général de l'ONU disait "Si de telles armes [les armes nucléaires] étaient un jour utilisées, des centaines de millions de personnes pourraient être tuées et la civilisation telle que nous la connaissons, ainsi que toute forme de vie collective organisée disparaîtraient inévitablement dans les pays affectés par le conflit. Nombre de ceux qui survivraient à la destruction immédiate ... seraient exposés à une contamination radioactive qui se répandrait largement, souffriraient des effets à long terme de l'irradiation et transmettraient à leurs enfants un fardeau génétique qui se manifesterait par des tares parmi les générations futures". Pour ne mentionner qu'un exemple des conséquences de l'emploi des armes nucléaires, on peut rappeler ce qui s'est produit dans les villes d'Hiroshima et de Nagasaki frappées par ces armes. Diverses estimations ont été faites du nombre de victimes, mais il est difficile de calculer le nombre exact de personnes irradiées qui sont mortes après avoir fui ces villes. Selon l'une des sources consultées, il y a eu 78 000 morts et 84 000 blessés à Hiroshima, 27 000 morts et 41 000 blessés à Nagasaki. En outre, des milliers de personnes ont été portées disparues. Ces chiffres ne correspondent qu'à des estimations prudentes des effets des armes nucléaires sur les personnes. Que dire des dommages causés à l'infrastructure de ces villes, des effets à long terme sur les survivants et des modifications génétiques intervenues chez leurs descendants ? Bien évidemment, il ne s'agissait alors que de petites bombes lorsqu'on les compare aux bombes actuelles. Une grande partie de l'humanité semble avoir oublié ces réalités et le risque que de tels événements se répètent dans des conditions complètement différentes avec des armes nucléaires ayant un pouvoir destructeur démesurément plus fort.

En même temps que l'on assistait au développement qualitatif et quantitatif de ces armes d'extermination massive, les préoccupations qu'elles suscitaient à l'échelle internationale augmentaient et les voix en faveur de leur élimination se faisaient plus nombreuses. En 1978, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, il a été reconnu que le désarmement nucléaire était l'objectif prioritaire. Que s'est-il passé depuis ? Quelle leçon a-t-on tiré des faits et pourquoi la Conférence ne prête-t-elle pas attention à ce qui est une exigence fondamentale des pays non alignés et devrait être aussi une préoccupation pour tous ? En fait, certains pays qui dans d'autres instances veulent faire croire qu'ils ont le plus grand respect pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et, de manière générale, pour les recommandations et décisions de la communauté internationale, ne font à la Conférence du désarmement aucun cas, par exemple, de ce qu'a déclaré la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif ou des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale; des observations faites par les personnalités éminentes qui ont participé à l'étude figurant dans le rapport de Canberra;

(M. Amat Fores, Cuba)

ou des recommandations figurant dans la résolution de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités; de ce que les pays en développement non alignés déclarent à leurs sommets et réunions ministérielles; ou même des dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération (TNP) et de ce que réclament de nous tant d'organisations non gouvernementales et de personnalités éminentes qui font des efforts louables pour créer un monde exempt d'armes nucléaires.

La rigidité de ces quelques délégations a conduit cette instance à envisager des formules et des méthodes qui lui permettraient de trouver les moyens de traiter d'une catégorie d'armes classiques - les mines terrestres antipersonnel. Si les délégations faisaient preuve de compréhension et de la souplesse souvent évoquée, la solution pourrait être aussi d'entreprendre des négociations sur les armes nucléaires, qui ont été qualifiées d'armes de destruction massive, et de déterminer, dans le contexte du programme de travail, les moyens d'analyser d'autres thèmes tels que les garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, pour ne mentionner que deux sujets qui sont prioritaires.

Nous ne savons pas comment l'opinion publique mondiale jugera la solution que certains tentent d'imposer. Ce que nous savons c'est que si la Conférence ignore les demandes des délégations du Groupe des 21 et de nombreuses autres délégations concernant l'examen dans cette instance d'un programme échelonné de désarmement nucléaire, nous pourrions considérer que cette cause est perdue et nous laisserons aux puissances nucléaires le soin de prendre les décisions sur ce qui leur convient le mieux sur le plan de ce qu'elles considèrent comme leur sécurité nationale, des menaces existantes et du rôle que ces armes peuvent jouer dans la dissuasion.

Ne nous y trompons pas. Comme une délégation l'a déjà dit ici, il n'existe pas d'équilibre entre armes classiques et armes nucléaires, que ce soit sur le plan théorique ou sur le champ de bataille. L'emploi de mines terrestres antipersonnel comme armes légitimes n'a pas été interdit. Il y a toujours eu des craintes, craintes partagées par Cuba, quant à leur utilisation irréfléchie et sans discrimination et aux victimes qu'elles font dans la population civile. Pour tenir compte de ces inquiétudes, on a modifié le Protocole II à la Convention de 1980. Si les Etats respectent les dispositions de ce protocole et la Convention elle-même, il ne devrait pas y avoir de pertes à déplorer. Des problèmes se posent cependant dans le cas des mines situées dans des zones où des conflits armés ont eu lieu par le passé. Il faudrait s'y attaquer immédiatement en vue de les régler. Cuba a déjà informé le Secrétaire général de l'ONU qu'il était prêt à participer à des opérations allant dans ce sens sous réserve qu'elles aient un caractère humanitaire.

Les campagnes à caractère humanitaire sont compréhensibles lorsque les gouvernements, organisations et personnalités s'efforcent réellement de protéger la population civile. Ce n'est pas le cas lorsque les campagnes sont menées par des pays qui affirment ne pas vouloir que des enfants soient mutilés alors que, dans le même temps, ils font mourir ou souffrir de la faim des millions d'enfants en imposant par exemple des blocus économiques qui frappent sans distinction les divers secteurs de la population et empêchent

(M. Amat Fores, Cuba)

de sauver des vies, notamment des vies d'enfants, parce qu'il n'y a pas de stimulateurs cardiaques ou de médicaments de base pour atténuer les souffrances des personnes atteintes du cancer. Nous ne faisons ces brèves références que pour montrer que les organisateurs de telles campagnes ne nous convainquent pas tous de leurs motivations. Nous ne cesserons jamais de demander que la Conférence traite la question du désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus de la justesse de notre position et continuerons donc de l'affirmer. Nous espérons que nous continuerons à bénéficier de l'aide des organisations qui, comme la Campaign for Nuclear Disarmament, nous invitent à ne pas abandonner, et nous appelons en même temps l'opinion publique et la presse à suivre ce qui se passe dans cette instance et à refuser que la Conférence devienne une instance pour la non-prolifération ou le désarmement dans les pays pauvres.

Interdisons l'emploi des mines terrestres antipersonnel pour attaquer d'autres pays, interdisons plus strictement leur emploi irresponsable et sans discrimination, mais n'ignorons pas le droit des Etats, reconnu dans la Charte des Nations Unies, à la légitime défense et à la défense de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Certains pays pourraient estimer que les mines n'ont plus d'intérêt et souhaiter par conséquent les interdire. Cependant, la situation varie selon les pays et les régions; il faut en être conscient. Les armes nucléaires, ainsi qu'on l'a vu, n'ont pas d'intérêt militaire, mais certains pays qui en possèdent refusent carrément d'y renoncer et ne sont même pas prêts à prendre un quelconque engagement en ce sens.

Nous espérons, Madame la Présidente, que vous commencerez d'urgence des consultations sur l'établissement d'un programme de travail et sur les dispositions à prendre pour permettre à la Conférence d'aborder les questions qui sont prioritaires pour la communauté internationale. La délégation cubaine ne ménagera pas ses efforts pour que ce résultat soit atteint de manière satisfaisante.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Comme ma délégation n'avait pas fait part de son souhait de prendre la parole aujourd'hui, j'essaierai d'être aussi bref que possible. Tout d'abord, la délégation canadienne est heureuse de vous voir assurer la présidence. Elle s'efforcera comme d'habitude de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par la Conférence et pas de contribuer à créer les problèmes. Je tiens à profiter de l'occasion pour rendre hommage à ceux de nos collègues qui nous quittent maintenant et qui nous ont fait profiter, au cours de deux dernières années que nous avons passées ici avec eux, de leur concours et de leur professionnalisme. Nous leur adressons nos meilleurs voeux. Je tiens aussi à faire part de l'enthousiasme avec lequel le Canada accueille la déclaration faite ce matin par l'ambassadeur Lafer du Brésil.

(M. Moher, Canada)

En ce qui concerne les travaux de la Conférence, le Canada a, je crois, fait ici même connaître sa position à plusieurs occasions, en janvier puis à nouveau au début du mois de mai. Nous avons alors indiqué qu'il existait selon nous un certain nombre d'éléments sur lesquels la Conférence pourrait et devrait travailler. Nous espérons qu'un moyen sera trouvé dans un avenir raisonnablement proche pour que les travaux commencent effectivement sur ces points.

Je voudrais juste ajouter quelques mots sur la question des mines antipersonnel. Le Canada a pleinement respecté les vues des pays concernant cette question, dont il reconnaît qu'elle est terriblement complexe et difficile. La contribution faite ici ce matin par l'ambassadeur Sha, a certainement été accueillie avec beaucoup de satisfaction. J'approuve une grande partie de ce qu'il a dit. Il peut assurément prendre dans le cadre de cet organe tout le temps qu'il veut pour faire connaître ses vues. Je n'ai pas l'intention d'engager un quelconque type de débat. Je voudrais seulement faire quatre ou cinq très brèves observations. Premièrement, le Canada n'a, à aucun moment, tenté de faire pression pour que son objectif soit adopté par la Conférence. Il respecte en effet les diverses vues exprimées dans cette salle et les opinions nationales affirmées avec vigueur. Deuxièmement, exactement pour la même raison, il n'a à aucun moment tenté de faire approuver par la Conférence le Processus d'Ottawa. Il a pleinement reconnu la nécessité d'une approche ou d'un plan d'action multidimensionnel pour traiter du problème des mines terrestres. Il partage toutes les vues exprimées par l'ambassadeur Sha à propos de la Convention sur certaines armes classiques et du Protocole additionnel sur les mines terrestres. Le Canada est d'accord pour dire que le déminage est essentiel. L'assistance humanitaire aux victimes est également essentielle. Nous n'avons à aucun moment fait objection à ce que la Conférence fasse ce qu'elle pense devoir et pouvoir faire en ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel. Nous n'avons pas émis d'objections à l'idée de désigner un coordonnateur spécial. Nous ne sommes pas opposés à ce que la Conférence arrête un mandat reflétant strictement ce qu'elle souhaite faire à propos du problème des mines terrestres antipersonnel. Telles sont donc selon moi les diverses qualités qui ont caractérisé l'approche de cette question adoptée par le Canada dans le cadre de la Conférence. Je pense cependant qu'il est aussi essentiel de faire savoir très clairement que l'objectif national du Canada - une interdiction complète des mines terrestres antipersonnel - revêt pour lui une importance tout à fait fondamentale. Le Canada s'efforcera de favoriser sa réalisation aussi énergiquement que possible. Il considère que sa valeur et sa validité résistent à tout examen objectif et oeuvrera à sa réalisation en coopération avec tous ceux qui pensent de bonne foi partager nos vues sur la question. Ceci ne signifie pas que nous avons à un moment quelconque tenté d'évaluer, juger ou condamner les vues d'autres pays. Bruxelles et Oslo seront des étapes importantes sur la voie conduisant à la signature à Ottawa, en décembre 1997, par le plus grand nombre d'Etats possible, d'un traité d'interdiction complète.

Le Canada continue de considérer le processus d'Ottawa comme un élément extrêmement important et même essentiel d'une approche multidimensionnelle du terrible problème des mines terrestres antipersonnel. Il espère que la Conférence arrivera à se mettre d'accord sur sa contribution à cette approche mais espère qu'elle pourra le faire sans émettre de jugements de valeur sur les autres mécanismes.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Comme je l'ai annoncé au début de la présente séance plénière, j'invite maintenant la Conférence à se prononcer sur le projet de décision portant désignation d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel, tel que contenu dans le document CD/1465, étant entendu que l'adoption de ce projet de décision ouvrira la voie à l'adoption d'un programme de travail de la Conférence dans les meilleurs délais, et je m'engage à n'épargner aucun effort à cette fin. Puis-je considérer que la Conférence adopte ce projet de décision ?

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE : Je donne la parole au représentant de l'Egypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHRAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Madame la Présidente, maintenant que nous avons adopté le projet de décision publié sous la cote CD/1465, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et à vous remercier des efforts que vous avez faits et des consultations que vous avez engagées dès le début pour tenter d'amener la Conférence à un consensus sur ce sujet. Je tiens par ailleurs à faire part de ma gratitude et de mon estime aux ambassadeurs et collègues qui vont bientôt nous quitter, l'ambassadrice Kurokochi du Japon, l'ambassadeur Dembinski de la Pologne et l'ambassadeur Berguño du Chili. Je tiens à saluer les efforts qu'ils ont faits et les contributions qu'ils ont apportées aux travaux de la Conférence tant personnellement qu'au nom de leur pays. Je les remercie aussi des déclarations qu'ils ont prononcées en faisant leurs adieux après une période de travaux intensifs au sein de la Conférence du désarmement.

Je tiens aussi à appuyer ce que ces ambassadeurs ont dit à propos de la nécessité d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence. Dès le début des travaux de cet organe, la délégation égyptienne a souligné la nécessité de nommer un coordonnateur spécial pour faire aboutir nos efforts concertés visant à améliorer les méthodes de travail de manière à surmonter les difficultés rencontrées. Ces méthodes ont en effet certains défauts et il est urgent de revoir le règlement intérieur en fonction de l'évolution des circonstances après les efforts louables que la Conférence a faits pour le bien de l'humanité en concluant des conventions à la négociation desquelles j'ai eu personnellement l'honneur de participer, à savoir la Convention interdisant les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que nous avons négociés et arrêtés ensemble.

Nous venons d'adopter la décision concernant les mines terrestres antipersonnel dont le texte a été présenté par la délégation australienne sous la cote CD/1465, mais je regrette que nous l'ayons fait sans nous être prononcés sur le programme de travail de la Conférence. Dans un certain nombre de déclarations que j'ai faites lors de séances plénières, lors des négociations et des consultations présidentielles informelles et lors de réunions du Groupe des 21, j'ai maintes fois indiqué que je ne voulais pas émettre d'objections mais que nous ne pouvions choisir l'un des nombreux thèmes proposés pour examen à la Conférence du désarmement - celui des mines

(M. Zahran, Egypte)

terrestres antipersonnel - sans avoir auparavant arrêté un programme de travail complet reflétant les priorités de la communauté internationale. Je tiens à souligner à nouveau que la question du désarmement nucléaire devrait bénéficier de la priorité, ainsi que l'a décidé la communauté internationale - et que la seule instance de négociation à cet égard est la Conférence du désarmement. C'est ce qui a été convenu dans la décision sur les principes et objectifs qui a été adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération en 1995. Nous avons indiqué que la question du désarmement nucléaire figurait parmi les thèmes prioritaires et que la seule instance dans laquelle elle pouvait être traitée dans un cadre multilatéral était la Conférence du désarmement.

Comme je l'ai dit précédemment, les puissances nucléaires peuvent cependant - elles en ont le droit - négocier une réduction des armements nucléaires en dehors du cadre de la Conférence et peuvent nous informer des mesures qu'elles prennent à cet égard afin que nous puissions en tenir compte dans nos négociations à la Conférence du désarmement.

La délégation égyptienne regrette que nous n'ayons pas encore réussi à adopter un programme de travail conformément au règlement intérieur, que nous n'ayons retenu qu'un seul thème qui, bien qu'important, n'a pas le rang de priorité absolue accordé au désarmement nucléaire, et que nous ayons choisi de commencer nos travaux en l'abordant. L'Egypte coopérera avec le coordonnateur spécial sur ce sujet, mais il faut bien comprendre que ses activités n'aboutiront pas à des résultats tant que nous n'aurons pas adopté un programme de travail complet pour la Conférence. Notre approbation dépend donc de l'adoption d'un tel programme. La délégation égyptienne a proposé un programme de travail qui a été approuvé par le Groupe des 21 et est prête à négocier à ce sujet pour le rendre acceptable par tous. Selon elle, les questions de désarmement nucléaire, la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires devraient bénéficier de la priorité. Des coordonnateurs spéciaux pourraient être nommés pour l'espace et d'autres thèmes. Je tiens à souligner à nouveau la nécessité d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence. Il me semble nécessaire de nous mettre d'accord sur la nomination d'un coordonnateur spécial sur ce sujet afin que nous puissions immédiatement réfléchir au meilleur moyen d'améliorer les méthodes de travail.

Maintenant que nous sommes convenus de nommer un coordonnateur spécial sur les mines terrestres, il est très important que nous choisissions celui qui exercera cette fonction. A cet égard, je tiens à appuyer ce qu'a dit l'ambassadeur de la Chine dans sa déclaration concernant les mines antipersonnel. Notre principal voeu est que le coordonnateur spécial tienne compte de la nécessité d'éliminer les mines de type ancien abandonnées, en particulier les mines terrestres que des pays ont mises en place sur des territoires qu'ils occupaient. Je pense notamment au cas de l'Egypte et aux mines terrestres qui y ont été placées et abandonnées par des pays étrangers lors de la seconde guerre mondiale et des guerres qui ont eu lieu au Moyen-Orient. Nous devons accorder la priorité absolue à ce problème parce que l'interdiction de continuer à produire des mines n'éliminera pas tous les dangers et notamment ceux qui menacent les individus et le développement en Egypte et ailleurs. On compte en Egypte environ 23 millions de mines de type

(Mme Ghose, Inde)

ancien abandonnées. Il faut donc accorder la priorité absolue à ce problème. Deuxièmement la question se pose des obligations de défense et du droit de défense collective de vastes frontières qui passent dans des zones inhabitées. On ne peut imaginer de faire fi des préoccupations des pays quant à leur sécurité et de leur droit de légitime défense. Il faudrait accorder la priorité à ces deux thèmes. Je tiens à le souligner maintenant avant que le coordonnateur spécial ne commence ses travaux.

Enfin, la délégation égyptienne se félicite de la déclaration dans laquelle l'ambassadeur Celso Lafer du Brésil a fait part de l'intention de son pays d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. C'est une mesure très importante non seulement sur la voie de la non-prolifération mais aussi sur celle du désarmement nucléaire mondial. Nous espérons pouvoir rendre ce Traité universel afin d'éliminer définitivement les armes nucléaires de la Terre et d'assurer aussi rapidement que possible l'application stricte et de bonne foi de l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Egypte de sa déclaration. Monsieur l'ambassadeur, je voudrais vous assurer que je vous ai écouté avec la plus grande attention. J'aimerais souligner encore une fois que je n'épargne aucun effort afin de pouvoir adopter le programme de travail. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. BUCH (Norvège) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, comme c'est la première fois que la Norvège prend la parole sous votre présidence, je voudrais, comme les autres orateurs, vous féliciter de votre accession à cette importante fonction. Nous envisageons avec intérêt une coopération constructive sous votre présidence.

Permettez-moi de faire quelques observations concernant la position de la Norvège sur la nomination d'un coordonnateur spécial pour les mines terrestres antipersonnel. La Norvège est prête à accepter la nomination d'un coordonnateur spécial sur la base du document CD/1465 dans les conditions suivantes : les consultations tenues par le coordonnateur spécial devront être ouvertes à tous et constituer un processus initial dont l'objet sera de recueillir les vues des Etats membres sur la façon de traiter des mines terrestres antipersonnel à la Conférence du désarmement et notamment sur le type de mandat et d'arrangements organisationnels qui seraient possibles. Un accord sur la nomination d'un coordonnateur spécial ne vise qu'à étudier plus avant la façon dont la Conférence pourrait traiter de ces armes et ne préjuge pas du résultat final; enfin, la Conférence appliquera son règlement intérieur pour décider si elle examinera ou non la question et comment elle le fera.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration. J'ai sur ma liste d'orateurs les représentants de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de Sri Lanka, de Cuba et du Mexique. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, l'ambassadrice Ghose.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous assurer de la coopération de ma délégation dans le cadre de vos efforts visant à faire avancer nos travaux. Je tiens aussi à m'associer à ceux qui

(Mme Ghose, Inde)

ont salué nos quatre collègues et amis qui nous quittent. Nous les regretterons. Je dois avouer que dans un sens je les envie parce qu'ils emprunteront des chemins peut-être légèrement plus faciles.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, ce n'est pas pour commenter la décision qui vient d'être prise de nommer un coordonnateur spécial pour les mines terrestres. Comme elle l'a déclaré précédemment, ma délégation accepte sans problèmes le texte de la décision et n'avait d'ailleurs pas de problèmes non plus avec le texte initialement proposé par l'un de vos prédécesseurs. Si j'interviens, c'est pour appeler l'attention sur la partie introductive du document CD/1465. Il y est question des efforts que la Conférence "continuera à déployer d'urgence en vue d'établir un programme de travail pour sa session de 1997". Nous n'avons pas connaissance d'efforts qui seraient actuellement déployés d'urgence à propos du programme de travail. Nous savons bien évidemment qu'au moins quatre propositions de programme de travail ont été présentées depuis le début de cette année. Il y a eu celle de l'Iran, celle du Canada et celle du Groupe des 21 et je crois qu'un de vos prédécesseurs a aussi de manière informelle tenté de travailler sur le programme de travail. Bien sûr, vous nous avez assuré que la question serait traitée, vraisemblablement dans la période intersessions, entre la session du Conseil économique et social et les négociations relatives à la Convention sur les armes biologiques, et qu'un consensus aura été obtenu lorsque nous commencerons nos travaux à la fin du mois de juillet.

Je voudrais cependant tenter d'expliquer ce qui me préoccupe véritablement : ce sont certaines des observations qui ont été faites ce matin. Je tiens à énoncer très clairement notre position sur la question du consensus à la Conférence du désarmement. Selon nous, la règle du consensus doit être appliquée pour protéger les faibles, pas pour les ignorer. Malheureusement, il semble qu'à certaines occasions, la règle du consensus soit rejetée lorsqu'elle ne convient pas à une "majorité", mot qui évoque déjà l'idée d'une procédure de mise aux voix, une procédure qui serait cachée. Lorsqu'un pays, même s'il est seul, a des problèmes particuliers, ces problèmes doivent être examinés et pris en compte. Lorsqu'un pays quelconque bloque les travaux de la Conférence, même sur une question qui relève de la procédure ou qui peut sembler relever de la procédure à certains d'entre nous, il ne le fait pas, selon moi, à la légère. Il le fait en fonction de ses intérêts nationaux et nous devons, en tant que groupe d'états conscients de leurs responsabilités, nous pencher sur ces problèmes. Je suis profondément troublé par cette tendance particulière observée à la Conférence du désarmement et par ce qu'elle augure pour l'avenir de nos travaux.

Nous commençons à avoir l'habitude, en tant que membre du Groupe des 21, d'être ignoré. Nous présentons nos priorités et on les rejette en affirmant que notre déclaration n'est que pure rhétorique. Nous en avons fait l'expérience. Le 14 mars de l'année dernière, nous avons demandé la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire. Nous l'avons demandé en 1994 et nous n'avons cessé de le demander depuis parce qu'il s'agit d'une question prioritaire. Nous sommes conscients que certains pays ont des problèmes. Nous souhaiterions les aborder, mais nous ne pouvons rien faire si l'on nous répond par un non catégorique. Je voudrais évoquer le point de vue qu'un grand nombre de pays ont exposé. Nous avons présenté à la session en cours notre proposition de programme de travail dans le document CD/1462. Il n'y a pas eu,

(Mme Ghose, Inde)

que je sache, une seule observation faite, si ce n'est en passant, sur l'un ou l'autre des éléments de ce programme. Bien sûr, comme je l'ai dit, vous nous avez assuré que vous nous consulterez sur le programme de travail. Je suis par ailleurs heureuse d'appeler particulièrement l'attention sur le document CD/1463 dans lequel l'Inde ainsi que plusieurs autres pays du Groupe des 21 ont présenté un projet de mandat d'un comité spécial du désarmement nucléaire. Aucune de ces propositions n'est jugée suffisamment importante. C'est vrai que nous ne sommes pas terriblement importants. Nous sommes les petits, les faibles. Cependant, tant que nous participerons aux travaux de la Conférence, nous entendons être traités sur un pied d'égalité avec les autres. Il faut tenir compte de nos priorités et y donner suite. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est parce que nous ne sommes pas convaincus que la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres ait en quoi que ce soit réglé l'un ou l'autre des véritables problèmes. Nous avons entendu ce matin une excellente déclaration du représentant de la Chine, l'ambassadeur Sha. Nous avons précédemment entendu d'excellentes déclarations sur le même sujet. Apparemment, on considère que ces déclarations méritent seulement d'être reprises dans les procès-verbaux. Il n'y est pas donné suite. Peut-être qu'un coordonnateur spécial réglera les problèmes ... peut-être. Nous ne sommes pas opposés à la nomination d'un coordonnateur spécial ou à l'adoption de toute autre mesure. Mais soyons un peu sérieux. Je crois réellement que nous ne pourrions continuer à participer et à nous intéresser à ce qui se passe à la Conférence, que si l'on tient aussi compte de nos priorités et de nos intérêts. On ne peut pas purement et simplement les rejeter et nous dire que la Conférence négociera ce qu'elle juge bon pour nous quel que soit le sujet qui se prête alors à des négociations. Si je prends la parole c'est parce que je suis préoccupée, très préoccupée même. Je suis très préoccupée qu'un de nos membres ait dû s'absenter aujourd'hui pour que la Conférence puisse prendre une décision. J'espère que ceci ne constituera pas un précédent et que je ne serai pas un jour moi aussi obligée de m'absenter pour permettre à la Conférence de prendre une décision. Je ne pense pas que ce soit là le meilleur moyen de préserver la paix et la sécurité et une décision prise par la Conférence sans le libre accord de tous les pays n'a selon moi que très peu de valeur.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Comme j'ai déjà pris la parole ce matin, je serai bref. La Nouvelle-Zélande est heureuse d'avoir pu participer à l'adoption de la décision tendant à nommer un coordonnateur spécial chargé de conduire les consultations sur un éventuel mandat concernant la question des mines terrestres antipersonnel au titre du point 6 de l'ordre du jour. Selon nous, cette décision permettra d'étudier de manière beaucoup plus approfondie les positions de tous les pays. Nous nous réjouissons à l'idée de participer aux consultations du coordonnateur spécial lorsqu'il sera nommé. Notre volonté de parvenir dans les plus brefs délais à une interdiction totale des mines terrestres se traduit par notre participation sans réserve au Processus d'Ottawa. Nous reconnaissons que la Conférence peut contribuer à cet objectif urgent. Nous serions aussi heureux que des négociations se déroulent dans le cadre de la Conférence, parallèlement au Processus d'Ottawa, sous réserve que l'on fasse preuve ici de la volonté politique de parvenir rapidement à un accord sur un mandat solide grâce auquel on pourra à aboutir rapidement à un résultat sur tous les aspects. La décision que nous avons prise aujourd'hui permettra de déterminer si cette volonté politique existe ou non au sein de cet organe.

(M. Armstrong, Nouvelle-Zélande)

Nous attendons avec intérêt la présentation dans de brefs délais d'un rapport du coordonnateur spécial qui devrait porter sur la question de savoir si la Conférence est ou non en mesure de dégager un consensus sur un mandat de négociation qui contribuerait à la conclusion rapide d'une interdiction complète des mines terrestres. Faute de consensus, la Nouvelle-Zélande considérerait que la Conférence n'est pas saisie de la question des mines terrestres.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, vous méritez les remerciements et les félicitations de la Conférence du désarmement pour avoir mené aujourd'hui à bonne fin la discussion sur les mines terrestres dont l'aboutissement a été l'adoption de la décision dont le texte figure dans le document CD/1465. Dans une déclaration que ma délégation a faite ici il y a quelques mois, Sri Lanka a clairement fait savoir qu'il ne considérait pas que la question des mines terrestres était prioritaire pour la Conférence. La délégation sri-lankaise a cependant déclaré qu'elle n'était pas opposée à ce que la question soit examinée par la Conférence. Ma délégation croit comprendre que le coordonnateur spécial recueillera les vues des membres sur la question des mines terrestres antipersonnel au titre du point 6 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la partie introductive de cette proposition - je crois que c'est la distinguée ambassadrice de l'Inde qui y a fait référence - je voudrais maintenant aborder la question "des efforts que la Conférence continuera à déployer d'urgence". Il est aussi fait état dans cette partie introductive de la nécessité de mettre sur pied des mécanismes. J'espère que vous serez en mesure de régler aussi cette question dans le temps dont nous disposons. A cet égard, je tiens à mentionner les propositions portant sur plusieurs domaines faites par le Groupe des 21 dans le document CD/1462. Le Groupe des 21 a tout d'abord proposé d'établir trois comités spéciaux : sur le désarmement nucléaire, sur l'espace et sur les garanties négatives de sécurité. Il a fait aussi trois autres propositions concernant la nomination de coordonnateurs spéciaux sur les mines terrestres, la transparence dans le domaine des armements et l'élargissement de la composition de la Conférence. Fort heureusement, une décision a été prise pour les mines terrestres, mais plusieurs autres questions restent à examiner. La déclaration faite par le distingué ambassadeur de l'Allemagne est importante parce qu'il y a fait référence à ce que le Groupe des Etats occidentaux était prêt à accepter. Je pense que ce sentiment est partagé par la majorité d'entre nous. Il a dit que des comités spéciaux pourraient être créés immédiatement - j'insiste sur ce dernier mot - sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements. Il a fait référence à au moins trois domaines différents. Puisque certaines délégations sont prêtes à établir immédiatement certains comités spéciaux, vous pourriez peut-être, avant la fin de la présente séance officielle, demander à la Conférence - je reprends ici l'ordre figurant dans la déclaration de l'ambassadeur de l'Allemagne - si la Conférence est prête à créer immédiatement des comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, sur l'espace et sur la transparence dans le domaine des armements. Je voudrais maintenant passer à d'autres propositions qui ne figurent pas dans la déclaration de l'ambassadeur de l'Allemagne, mais dans le texte du Groupe des 21 et qui portent notamment sur le désarmement nucléaire et sur la nomination d'un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Vous souhaitez peut-être demander

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

à la Conférence si des délégations verraient des objections à l'établissement des comités spéciaux et à la nomination des coordonnateurs spéciaux susmentionnés et s'il ne pourrait pas y avoir accord par exemple pour établir des comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité ou l'espace. Nous pouvons prendre une décision rapidement. Au cas où il y aurait désaccord sur les questions de transparence dans le domaine des armements ou de désarmement nucléaire, nous pourrions différer la prise de décision pour que de nouvelles consultations aient lieu à une séance informelle. Je suis certain par ailleurs que personne ne serait opposé à ce que l'on nomme un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous pourrions ainsi séparer les questions sur lesquelles nous pouvons prendre une décision rapidement à la présente séance et celles sur lesquelles nous pourrions nous prononcer plus tard, à une réunion informelle au cours de laquelle nous pourrions avoir une discussion et nous mettre d'accord sur la façon de les aborder. Avec ce type de procédure, je suis convaincu que la Conférence pourrait au moins régler partiellement la question de son programme de travail pendant la deuxième partie de sa session de 1997.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : La délégation cubaine a des préoccupations similaires à celles de la distinguée ambassadrice de l'Inde et partage son sentiment d'insatisfaction. Ces préoccupations et cette insatisfaction s'expliquent d'ailleurs par les mêmes raisons. La décision a été prise de nommer un coordonnateur spécial sur les mines, mais la délégation cubaine considère qu'il faut immédiatement aborder la question du programme de travail et parvenir à un accord à son sujet. La décision adoptée a un caractère sélectif et ne correspond pas aux objectifs prioritaires de la Conférence. Des propositions ont été faites sur la façon dont nos travaux devraient se poursuivre et la délégation cubaine considère, avec tout le respect qu'elle vous doit, que vous devriez d'urgence engager des consultations sur ce sujet. Il est entendu, comme vous l'avez vous-même indiqué, que nous avons accepté la décision qui a été prise et je tiens à ce que ceci soit consigné dans le procès-verbal de la séance.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : J'avais l'intention de faire une brève déclaration, mais les représentants de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande m'ont devancé. En fait, j'ai peu de choses à ajouter à ce qu'ils ont dit. Selon ma délégation, la décision prise aujourd'hui de nommer un coordonnateur spécial sur les mines chargé de tenir des consultations sur un éventuel mandat ne signifie pas que la Conférence a décidé de négocier sur la question des mines.

Je suis un peu attristé aujourd'hui par le départ d'amis très distingués et très compétents. J'ai écouté avec attention ce qu'ont dit les ambassadeurs qui nous quittent et le moins que je puisse dire est qu'ils vont beaucoup nous manquer. Ils nous ont laissé des messages qui méritent une profonde réflexion. Je ne voudrais pas que les mots qui vont suivre soient interprétés comme relevant d'une tentative frivole de réagir en passant à des réflexions qu'ils ont manifestement formulées avec beaucoup de soin. Je tiens à souligner que tant l'ambassadrice Kurokochi que l'ambassadeur Berguño ont soulevé des points très intéressants concernant le règlement intérieur. Je suis d'accord avec l'ambassadrice Kurokochi pour dire qu'il ne faudrait pas opposer de veto sur les questions de procédure. Si je me souviens bien, c'est en 1982 que le Groupe des 21 a fait une proposition concrète d'amendement du règlement

(M. de Icaza, Mexique)

intérieur allant précisément dans ce sens. J'aimerais que le secrétariat en publie à nouveau le texte pour information. Si l'on avait donné suite à cette proposition, nous n'aurions pas, cette année, les problèmes que nous avons rencontrés. Dès le début de l'année, nous aurions établi un comité spécial sur la question du désarmement nucléaire qui, comme nous le savons tous, est prioritaire pour la communauté internationale et donc pour nous. Je ne peux donc qu'approuver entièrement les remarques faites par l'ambassadrice Kurokochi et l'ambassadeur Berguño. J'ai été très intéressé par la première partie de l'intervention de notre distingué ami, l'ambassadeur Dembinski, qui a, je crois, fait un diagnostic extrêmement soigné des problèmes de fonctionnement de la Conférence, lesquels requièrent une sérieuse réflexion. Quant aux conclusions, l'ambassadeur Dembinski sait bien évidemment que nous ne partageons pas les mêmes idées. Le cadre a changé et des évolutions très positives ont marqué les relations internationales, mais certaines priorités demeurent. L'une d'elles est l'élimination des armes qui menacent l'avenir de l'humanité.

Avec sa virtuosité habituelle, l'ambassadeur Sha nous a bien sûr donné une leçon sur les mines antipersonnel et j'approuve pratiquement tout ce qu'il a dit. Il est cependant une chose que je n'approuve pas. L'ambassadeur Sha a dit à plusieurs reprises que les mines antipersonnel étaient des armes purement défensives. La vérité est que les mines antipersonnel, comme toutes les mines, sont des armes principalement défensives, mais qu'elles ne sont pas utilisées aujourd'hui de manière défensive. Elles sont employées par millions, larguées depuis les airs ou lancées par des pièces d'artillerie, pour mener des opérations de harcèlement et d'interdiction. Elles sont devenues des armes de terreur dirigées contre les civils et utilisées massivement pour lancer des attaques. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Déjà en 1976, lors de la Conférence d'experts convoquée à Lugano par le Comité international de la Croix-Rouge, au moment où l'on a formulé les premières propositions tendant à interdire ou limiter l'emploi des mines en général - pas seulement les mines antipersonnel - un document en français, anglais et néerlandais a été publié pour interdire certains emplois de mines, mais pas l'emploi de mines antipersonnel dans des localités habitées, dans des villes. Lorsque nous avons demandé pourquoi, on nous a répondu que c'était précisément pour pouvoir harceler et interdire, qu'il s'agissait d'une nécessité militaire. Lorsque l'on a fait remarquer que l'emploi de ces armes dans des villes serait contraire aux règles du droit international humanitaire relatives aux actes d'agression, on nous a répondu qu'il ne s'agissait pas d'agression, parce que ces armes étaient défensives. Lorsque nous avons demandé comment l'on pouvait, avec des armes défensives, harceler et interdire, on ne nous a pas répondu. C'était en 1976, époque à laquelle il n'était pas encore possible avec un seul hélicoptère de lancer lors d'un seul vol 15 000 mines antipersonnel. Lorsque l'on en lance autant en une seule fois, ce ne sont plus des armes défensives mais des armes offensives. Je suis cependant d'accord avec l'ambassadeur Sha sur la nécessité d'interdire pour des raisons humanitaires les emplois de mines antipersonnel qui frappent sans discrimination. Nous devons parvenir à une interdiction totale et je voudrais, à cet égard, donner lecture du rapport que je viens de recevoir ce matin de mon conseiller, Gómez Robledo, qui se trouve à Bruxelles : "Monsieur l'ambassadeur, j'ai le plaisir de vous informer que la participation à Bruxelles a dépassé les prévisions les plus optimistes. Cent soixante et un Etats sont représentés, dont seulement 30 en qualité d'observateurs; 131 Etats signeront la déclaration par laquelle ils

(M. de Icaza, Mexique)

s'engageront à supprimer les mines cette année. Plus de 1 000 organisations non gouvernementales sont aussi présentes". Mon Gouvernement est représenté à Bruxelles.

Enfin, nous considérons que la décision adoptée aujourd'hui a aussi été prise pour faciliter les efforts qui, ainsi que la représentante de l'Inde l'a indiqué, devraient être en cours au sujet des éléments prioritaires d'un programme de travail. Il faut élaborer un programme de travail reflétant clairement les priorités de la communauté internationale et nous vous remercions, Madame la Présidente, des assurances que vous nous avez données à ce sujet.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour saluer respectueusement nos distingués collègues qui quittent la Conférence et les remercier de leurs sages paroles que nous étudierons et dont nous tirerons peut-être beaucoup d'éléments qui nous guideront dans les jours à venir. Ainsi que l'a noté notre distingué collègue brésilien, l'ambassadeur Lafer, les Etats-Unis se sont déjà félicités de la décision prise par le Brésil de soumettre le TNP à ratification.

Si j'ai demandé la parole à ce stade, c'est essentiellement pour parler de la décision que nous venons de prendre sur le document CD/1465. Ma délégation et mon Gouvernement se félicitent de la décision prise aujourd'hui de nommer un coordonnateur spécial chargé de tenir des consultations sur la teneur d'un mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel, au titre du point 6 de l'ordre du jour. Ma délégation estime que la Conférence du désarmement a ainsi fait un pas important pour préciser la contribution qu'elle devrait apporter dans le cadre des efforts mondiaux visant à mettre fin aux effets catastrophiques de ces armes sur les populations civiles. Nous attendons avec intérêt la nomination immédiate du titulaire de cette fonction et la présentation dans de brefs délais d'un rapport qui permettra à la Conférence de prendre - dans un avenir proche, il faut l'espérer - une autre décision concernant l'établissement d'un comité spécial chargé de mener des négociations appropriées sur les mines terrestres antipersonnel dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Les vues des Etats-Unis sur les mines terrestres antipersonnel et le rôle de la Conférence ont été présentées à la fois dans le discours prononcé le 15 mai par M. Holum et dans la déclaration que j'ai moi-même faite à la séance plénière de mardi; je ne les rappellerai pas à ce stade. Ma délégation espère cependant que la Conférence réussira à convenir d'un cadre large et d'une approche souple et globale pour tenir les négociations relatives aux mines terrestres antipersonnel. La proposition présentée par les délégations japonaise et hongroise dans le document CD/1455 pourrait être un cadre adapté.

Pour conclure mes observations ce matin, je tiens à indiquer que ma délégation a écouté attentivement les déclarations des orateurs précédents. En ce qui concerne la partie introductive du document CD/1465, ma délégation espère aussi que la décision que nous avons prise ce matin ne sera que la première d'une série de décisions qui nous permettront de passer dans les plus brefs délais à des travaux sérieux et productifs. Elle se réjouit à l'idée de collaborer avec vous et avec d'autres délégations afin que la Conférence puisse prendre de telles décisions.

M. TAUWHARE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter de votre accession à cette importante fonction et vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation. Je tiens aussi, comme les précédents intervenants, à féliciter vos prédécesseurs qui ont contribué au progrès que la Conférence a réussi à faire aujourd'hui.

J'accueille avec une vive satisfaction la décision que vient de prendre la Conférence de nommer un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel. Plusieurs intervenants ont aujourd'hui appelé l'attention sur l'impérieuse nécessité de se mettre d'accord d'urgence sur le programme de travail. Nous partageons pleinement ces préoccupations, mais nous considérons que la décision qui vient d'être prise est un moyen qui nous aidera à atteindre cet objectif mais pas une fin en soi. Je pense que cela ressort clairement de la partie introductive de la décision. Ma délégation reste pleinement désireuse d'oeuvrer de bonne foi pour parvenir à un accord sur le programme de travail mais, comme elle l'a maintes fois clairement indiqué, elle considère qu'il faudrait y inclure des négociations sur les mines terrestres antipersonnel. Je sais que certains ici se demandent s'il y a lieu pour la Conférence d'examiner cette question. Le Royaume-Uni est cependant convaincu qu'elle devrait le faire et que la décision que nous avons prise est celle qu'il fallait prendre et qu'elle est importante. Dans sa déclaration du 22 mai, l'ambassadeur du Royaume-Uni a clairement indiqué que le Royaume-Uni était attaché à l'objectif d'une interdiction complète du transfert, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des mines terrestres et que le Royaume-Uni participerait à cette fin de manière constructive au Processus d'Ottawa. Le Royaume-Uni regrette que certains Etats, dont plusieurs de ceux qui sont représentés ici, n'aient pas été en mesure de prendre un engagement similaire. C'est justement dans le but de susciter l'adhésion de ces Etats et d'assurer ainsi une interdiction plus large que nous sommes favorables à la réalisation de travaux sur cette question dans le cadre de la Conférence. D'autre part, le Royaume-Uni regrette que les Etats qui sont prêts à s'engager dans le sens d'une interdiction totale ne soient pas tous prêts à mener ici des travaux sur la question. La crise qui affecte les pays infestés de mines continue au moment même où nous débattons. Des vies sont perdues, des existences sont ruinées. Nous avons la responsabilité d'agir chaque fois que nous le pouvons, partout où nous le pouvons. Le Royaume-Uni considère que les travaux menés dans le cadre de la Conférence et dans le cadre du Processus d'Ottawa devraient être complémentaires. Il se félicite donc, comme je l'ai dit, de la décision qui vient d'être prise. Le Royaume-Uni tient à ce qu'un comité spécial soit établi d'urgence sur les mines terrestres antipersonnel. Ayant cet objectif à l'esprit, il se réjouit à l'idée de pouvoir travailler de manière constructive avec le coordonnateur spécial et invite instamment toutes les autres délégations à faire de même. Le temps qui reste pour les travaux du coordonnateur spécial est malheureusement bien court. La délégation du Royaume-Uni espère donc qu'il pourra être nommé aujourd'hui pour pouvoir commencer ses consultations pendant la période intersessions et présenter en août un premier rapport à la Conférence. Je recommande donc que vous suspendiez la séance, que vous teniez immédiatement des consultations informelles sur la nomination d'un candidat adéquat et que la Conférence se réunisse de nouveau, si possible cet après-midi, pour se prononcer sur cette nomination.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. J'ai encore quatre orateurs sur ma liste. Vu l'heure, je propose de suspendre la plénière, de tenir des consultations présidentielles à 14 h 45 et de tenir ensuite une réunion informelle, après quoi nous reprendrons la plénière.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 16 h 40 .

La PRESIDENTE : Je vais donner tout d'abord la parole aux orateurs inscrits sur ma liste depuis ce matin. Nous statuerons ensuite sur la demande faite par la Géorgie pour participer à nos travaux en tant qu'observateur, puis nous prendrons une décision sur la candidature au poste de coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel. Enfin, nous examinerons la proposition faite ce matin par le représentant de Sri Lanka concernant le programme de travail de la Conférence. Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la Finlande, l'ambassadeur Reimaa.

M. REIMAA (Finlande) (traduit de l'anglais) : Ma délégation se félicite de la décision que la Conférence vient de prendre sur la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de tenir des consultations sur la teneur d'un mandat qui pourrait être donné concernant la question des mines terrestres antipersonnel, au titre du point 6 de l'ordre du jour. Je tiens aussi à vous féliciter, Madame la Présidente, de cet important succès obtenu au début de votre présidence. Je suis convaincu que cela augure bien des efforts que vous poursuivrez pour servir notre cause commune.

Comme de nombreux autres pays, la Finlande a fait de son mieux pour que la Conférence puisse jouer son rôle légitime en traitant de cette question délicate et en commençant un processus de négociations et de consultations sur une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel. La décision prise aujourd'hui est particulièrement opportune. La délégation finlandaise est convaincue que toutes les délégations seront maintenant prêtes à apporter des contributions constructives pour aider le coordonnateur à rédiger le rapport qui sera soumis à la Conférence et elle sera naturellement très heureuse de pouvoir, dès que possible, féliciter le coordonnateur en personne.

Dans ce contexte, je suis très heureux que nos estimés collègues, les ambassadeurs Kurokochi, Dembinski, Berguño et Armstrong avec lesquels j'ai eu le privilège de collaborer étroitement, aient pu être témoins de ce résultat concret avant de quitter Genève. Leurs contributions - dont celles d'aujourd'hui - ont été particulièrement bienvenues et je suis convaincu qu'elles nous aideront dans nos futures délibérations.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration faite par notre collègue chinois, l'ambassadeur Sha. Nous nous félicitons de ce que sa délégation soit prête à se joindre aux autres pour étudier cette question dans le cadre de la Conférence. Nous espérons que la décision prise aujourd'hui, comme de nombreuses délégations l'ont déjà dit avant moi, ouvrira la voie à de nouvelles décisions constructives afin que la Conférence puisse effectivement exploiter son potentiel.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Je tiens à m'associer à la déclaration faite par le distingué ambassadeur de la Finlande. Je me félicite de la décision positive qui a été prise; c'est au moins un pas de fait sur la voie de l'exécution du programme de travail, en d'autres termes l'application

(M. Berquño, Chili)

de l'ordre du jour de la Conférence. La délégation chilienne espère qu'on ne se contentera pas de nommer le coordonnateur et que celui-ci commencera ses travaux aussi rapidement que possible. Elle appuie la proposition que l'ambassadeur de Sri Lanka a faite pour que la Conférence puisse progresser sur les points précis sur lesquels il y a consensus; ces points sont bien ceux qu'il a mentionnés. Comme vous le savez, ma délégation est membre du Groupe des 21 qui a présenté le projet de programme de travail dans lequel on définit un ensemble de tâches. Des méthodes sont proposées pour aborder les diverses questions et nous sommes prêts - je parle au nom de la délégation chilienne, pas au nom du Groupe des 21 - à examiner chacun de ces points rapidement dans l'espoir - mais nous nous faisons peut-être des illusions - que la Conférence puisse adopter une décision à cet égard à la présente séance plénière.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Je suis particulièrement heureux que ce soit sous votre présidence, Madame, que nous ayons pu progresser dans nos délibérations. Il reste encore à voir dans quelle mesure ce pas sera décisif, mais nous vous souhaitons bonne chance et vous assurons de notre appui. Certains de nos collègues qui ont annoncé leur départ nous ont dans leurs dernières remarques donné de manière poignante des conseils judicieux. Il s'agit là d'un legs important qui doit être examiné et évalué dans l'intérêt de nos futurs travaux.

Nous ne voulons pas que la Conférence n'examine qu'un seul sujet et nous figurons parmi les délégations ici présentes qui espèrent et appuient un élargissement de notre programme de travail, et un accord sur la nomination de coordonnateurs spéciaux ou la création de comités spéciaux sur la base des déclarations et propositions qui ont déjà été faites.

En ce qui concerne la décision prise ce matin de nommer un coordonnateur sur les mines terrestres antipersonnel, je tiens à dire ceci : la délégation autrichienne est prête à se lancer, avec les autres délégations ici présentes, dans un processus qui consistera à déterminer quelle contribution la Conférence peut utilement apporter à la cause commune à l'échelle mondiale sans mettre en danger le processus connu sous le nom d'Ottawa. Nous apprécions pleinement la déclaration faite précédemment par l'ambassadeur Sha, et tout en approuvant une bonne partie de ce qu'il a dit, nous ne voyons pas comment le Processus d'Ottawa pourrait avoir un effet négatif sur ce qu'il appelle l'autorité de la Conférence en tant qu'organe de négociation puisque, selon nous, le Processus d'Ottawa doit son existence même au fait que la Conférence n'a pas réussi à exercer son autorité en temps voulu dans ce domaine. Ce que les remarques chinoises nous donnent à penser, c'est qu'il existe certaines limites dans le cadre de la Conférence et qu'il faudra les examiner très attentivement lorsque l'on traitera d'un éventuel mandat de négociation.

M. AFZAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je tiens à profiter de l'occasion pour exprimer notre satisfaction de vous voir présider les travaux de la Conférence à ce stade important. Je remercie aussi vivement de leurs efforts diligents vos prédécesseurs, en particulier l'ambassadeur Berdennikov de la Fédération de Russie et l'ambassadrice Diallo du Sénégal. Ces efforts et l'énergie dont vous avez fait preuve au cours des derniers jours ont permis d'aboutir à l'heureuse décision prise ce matin de nommer un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel.

(M. Afzal, Pakistan)

Nous attendons avec intérêt sa désignation et nous collaborerons étroitement avec lui en vue de la conclusion d'un accord sur l'orientation et la teneur des activités que la Conférence pourra mener sur la question des mines terrestres antipersonnel.

De fait, le Pakistan a été le 30 janvier de cette année le premier pays à proposer à la Conférence du désarmement de nommer un coordonnateur spécial, jugeant que c'était là le moyen le plus approprié pour tenir des consultations sur la question. L'ambassadeur Sha de la République populaire de Chine a très éloquemment exprimé ses vues sur divers aspects de la question. La délégation pakistanaise apprécie sa déclaration qui contient beaucoup d'éléments fondamentaux méritant une discussion. La délégation pakistanaise partage les vues qu'il a exprimées et attend avec intérêt la possibilité de les examiner lors des consultations que tiendra le coordonnateur spécial.

Au stade actuel, il faut réaffirmer que la Conférence doit continuer à accorder le plus haut rang de priorité à la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire, ainsi que le Groupe des 21 l'a proposé à plusieurs occasions. La proposition de mandat d'un comité spécial du désarmement nucléaire a été présentée par 26 délégations du Groupe des 21 dans le document CD/1463. Je suis convaincu que vous convoquerez bientôt des consultations pour envisager l'établissement d'un tel comité et son projet de mandat. Le Groupe des 21 a aussi proposé dans le document CD/1462, daté du 5 juin 1997, que deux autres comités spéciaux soient créés, l'un sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'autre sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Comme leurs mandats sont déjà disponibles et ont déjà été arrêtés précédemment par la Conférence, nous espérons que leur établissement se fera très bientôt et ne sera pas couplé à d'autres questions. Le Pakistan suggère aussi d'examiner la proposition du Groupe des 21 concernant la nomination d'un coordonnateur spécial sur la transparence dans le domaine des armements ainsi que de coordonnateurs spéciaux sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et sur celle de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement.

Le Pakistan partage le sentiment de frustration ressenti par de nombreux membres du Groupe des 21 face à l'absence de réaction constructive aux propositions de programme de travail faites par le Groupe dans le document CD/1462. Aucune d'entre elles ou presque n'ayant suscité des objections quant au fond, vous devriez pouvoir convoquer rapidement des consultations à leur sujet afin que la Conférence du désarmement puisse adopter des décisions appropriées au début de la reprise de sa session le mois prochain.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la France, M. Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France) : La délégation française vous adresse tous ses vœux de succès. Nous sommes particulièrement heureux de voir le représentant de la Slovaquie à la présidence, qui est un pays ami avec lequel nous entretenons des liens étroits. Nous sommes particulièrement heureux aussi de voir, et le fait est assez rare, deux présidents francophones se succéder à la tête de cette conférence.

(M. Rivasseau, France)

La France a été le premier pays ici à proposer cette année la mise sur pied d'un comité ad hoc pour négocier la question des mines antipersonnel. La décision d'aujourd'hui est un pas dans cette direction, nous attendons les prochains.

La France participe activement à tous les efforts internationaux pouvant conduire à l'interdiction totale des mines antipersonnel dans le monde, et pour nous, l'interdiction totale concerne la production, l'utilisation, le stockage et l'exportation des mines antipersonnel. A ce titre, nous avons confirmé hier, à la Conférence de Bruxelles, que nous participerions à la conférence qui s'ouvrira à Oslo en septembre, en vue de conclure si possible, avant la fin de l'année à Ottawa, une convention d'interdiction de la production, de l'utilisation, du stockage et de l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Parallèlement, nous continuerons à agir, dans toute la mesure de nos moyens, pour l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement, afin de dégager des solutions qui soient véritablement vérifiables et universelles. La Conférence du désarmement constitue, en effet, l'enceinte appropriée pour engager des négociations incluant les Etats producteurs et utilisateurs de mines antipersonnel qui, par hypothèse, ne peuvent se joindre aux négociations d'Oslo puis à la convention d'Ottawa elle-même. Enfin, la France, en conjonction notamment avec ses partenaires de l'Union européenne, appelle tous les Etats à ratifier dès maintenant le Protocole II de la Convention de 1980 portant réglementation de l'usage des mines antipersonnel, tel que modifié en mai 1996. Ce texte est le seul instrument de droit international qui, à l'heure actuelle, limite l'usage, et notamment ce que l'on appelle l'usage indiscriminé de ce type d'arme. Il est donc très important qu'il soit mis en oeuvre par le maximum d'Etats en attendant que se mettent en place des instruments plus contraignants, et en attendant que ces derniers reçoivent l'adhésion des pays les plus concernés.

A titre national, la France a renoncé définitivement à la production et à l'exportation des mines antipersonnel, elle a engagé la destruction de ses stocks, et nous espérons que ces mesures auront pu contribuer modestement à la mobilisation de la communauté internationale en ce qui concerne l'utilisation des mines antipersonnel. La France est disposée à y renoncer totalement, dès l'entrée en vigueur d'un traité efficace, et au plus tard à la fin de l'année 1999. En attendant ces échéances, la France continuera à appliquer la règle fixée par le Conseil des ministres du 2 octobre 1996, à savoir la renonciation à l'emploi, sauf en cas de nécessité absolue justifiée par la sécurité de nos forces.

Hier, le Sénat a adopté la loi de ratification du Protocole II de la Convention de 1980. Ce texte sera soumis à l'Assemblée nationale prochainement. La ratification du Protocole II est donc en cours en ce qui nous concerne, et le Ministre délégué aux affaires européennes qui présentait le projet de loi de ratification devant la Haute Assemblée a rappelé à cette occasion notre engagement, à la fois dans le cadre de la Conférence du désarmement et dans ce que l'on appelle aujourd'hui le Processus d'Ottawa, tout comme en faveur de la plus grande adhésion au Protocole II de la Convention de 1980.

(M. Sha, Chine)

Après avoir évoqué la question des mines, ma délégation voudrait vous assurer de tout son soutien aux efforts urgents qui sont désormais les vôtres, pour donner vie au "chapeau" de la décision que nous venons d'adopter aujourd'hui et, aux efforts que vous êtes en train d'engager pour que la Conférence établisse un programme de travail pour cette session et mette sur pied les mécanismes appropriés pour les autres points de l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes prêts à discuter les propositions qui sont sur la table, et particulièrement la proposition avancée ce matin-même par Sri Lanka. Peut-être nous faudra-t-il continuer au-delà de ce soir cette discussion, mais nous voulons nous y engager sérieusement et vous redire encore combien nous soutenons vos efforts sur ce point.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ? Je vois le représentant de la Chine, vous avez la parole.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : La délégation chinoise a fait ce matin une déclaration sur les mines terrestres antipersonnel. Certains l'ont appuyée. D'autres ont exprimé des vues divergentes concernant certains de ses aspects. Selon ma délégation, ceci est tout à fait normal. Tout au début et tout à la fin de ladite déclaration, la délégation chinoise a en effet clairement fait état de l'existence de divergences de vues sur la question. Elle n'est donc nullement surprise des observations qui ont été faites. C'est précisément parce qu'il y a des divergences qu'il faut nommer un coordonnateur spécial chargé de recueillir les vues de toutes les parties. C'est précisément parce qu'il y a des divergences entre nous qu'il faut tenir des discussions, dont, par la suite, d'éventuelles négociations. Si dès le début les vues convergent toutes, il n'y aura plus besoin de tenir des réunions. Ma délégation comprend donc pleinement les vues exprimées par d'autres. En même temps, elle se félicite de ce que certaines délégations aient attaché tant d'importance à sa déclaration.

Deuxièmement, je tiens à préciser que les membres de ma délégation ne sont nullement des experts militaires; ceci vaut tout particulièrement pour moi. Je peux donc difficilement juger du caractère défensif ou offensif d'une mine terrestre. Sur une telle question, je me fie à mes experts, qui sont tous Chinois. Les experts chinois peuvent ne pas être du même avis que d'autres experts. En tant que profane, je sais cependant que même les mines terrestres utilisées lors d'une offensive conservent un caractère défensif. Leurs caractéristiques d'armes défensives ne changent pas. On peut donc remettre à plus tard l'examen de cette question. Je voudrais en tant que profane pouvoir être convaincu par d'autres.

Troisièmement, je voudrais aussi parler du Processus d'Ottawa. Nous respectons bien entendu les décisions souveraines des Etats qui y participent. Je leur souhaite bonne chance. Dans ma déclaration, je me suis seulement demandé si le Processus d'Ottawa pouvait avoir un effet sur le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Je n'ai fait que soulever la question. Bien évidemment, si ce processus n'a aucun effet négatif, ma délégation pourra dire "Longue vie à la Conférence du désarmement". Quant à la question de savoir si ma déclaration correspond à un jugement de valeur

(M. Sha, Chine)

personnel, je réponds oui. C'est le jugement de valeur de ma délégation. C'est tout à fait exact. Je n'ai donc aucun intérêt à imposer ce jugement de valeur à d'autres. Enfin, je tiens à féliciter les membres de la Conférence de la décision qu'ils ont prise ce matin. J'espère que nous aurons l'occasion d'avoir des discussions approfondies sur les divergences qui existent entre nous.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ?

J'invite maintenant la Conférence à se prononcer sur la demande formulée par la Géorgie en vue de participer à titre d'observateur aux travaux de la Conférence en 1997. Vous êtes saisis de cette demande sous une note de couverture du Président publiée sous la cote CD/WP.488. Puis-je considérer que la Conférence approuve cette demande ?

Il en est ainsi décidé .

Les consultations intenses que j'ai menées indiquent que la candidature de l'ambassadeur John Campbell de l'Australie est acceptable pour le poste de coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel. Puis-je considérer que la Conférence décide de nommer l'ambassadeur Campbell à ce poste ?

Il en est ainsi décidé .

Je voudrais présenter mes chaleureuses félicitations à l'ambassadeur Campbell et lui souhaiter beaucoup de succès dans sa difficile tâche. Je donne la parole à la représentante de l'Australie.

Mme HAND (Australie) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence. Je tiens aussi à remercier la Conférence de la responsabilité qu'elle a confiée à l'ambassadeur Campbell. Je sais qu'il sera surpris lorsque je l'en informerai. Il est actuellement à Bruxelles, où il participe de bonne foi au processus relatif aux mines terrestres. Je peux en son nom affirmer qu'il assurera cette fonction avec le sérieux et la neutralité que le sujet et votre intérêt requièrent. La délégation australienne espère collaborer étroitement avec chacun de vous au cours de la période à venir.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante de l'Australie de sa déclaration. L'ambassadeur de Sri Lanka a proposé ce matin que la Conférence décide d'établir des comités spéciaux sur certains points de l'ordre du jour. Puis-je demander au représentant de Sri Lanka de bien vouloir répéter sa proposition ?

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Le 26 juin est apparemment un très bon jour, puisque nous avons réussi à prendre deux décisions importantes, l'une sur le document CD/1465 et l'autre sur la nomination de l'ambassadeur Campbell en tant que coordonnateur spécial.

(M. Goonetilleke, (Sri Lanka))

Si nous poursuivons dans le même esprit et au même rythme, nous pourrions, je l'espère, obtenir bien d'autres résultats avant la clôture de la deuxième partie de la session de 1997.

Dans mon intervention de ce matin, j'ai brièvement fait référence à la partie introductive du projet de décision figurant dans le document CD/1465, ainsi qu'aux propositions formulées dans le document CD/1462 par le Groupe des 21 qui tendaient notamment à créer trois comités spéciaux et à nommer un certain nombre de coordonnateurs spéciaux. J'ai aussi évoqué la très intéressante déclaration faite par le distingué ambassadeur de l'Allemagne, qui a très clairement indiqué que des comités spéciaux pourraient être créés immédiatement sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements. Telle était la position que le Groupe occidental avait présentée en plénière, à la session de l'année dernière. Sur certains aspects, cette position coïncide avec les propositions faites par les membres du Groupe des 21. J'ai pensé, compte tenu de l'état d'esprit dans lequel était la Conférence aujourd'hui, que nous pourrions aller un peu plus loin et prendre des décisions supplémentaires.

Je ne vais pas commencer en énumérant les éléments qui figurent dans la proposition du Groupe des 21 (CD/1462); je commencerai plutôt par ceux qu'a énumérés le distingué ambassadeur de l'Allemagne lorsqu'il a déclaré que le Groupe occidental était en mesure d'appuyer la création de comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements. Ce que j'ai suggéré, c'est de reprendre cet ordre et que vous demandiez à la Conférence si elle est en mesure de prendre une décision sur la création, premièrement, d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, deuxièmement, d'un comité spécial sur l'espace et, troisièmement, d'un comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements. Je suis ensuite revenu à la proposition du Groupe des 21 lequel continue d'accorder le plus haut rang de priorité à la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire. J'ai donc présenté une quatrième proposition en ce sens. En outre, plusieurs propositions ont été faites pour la nomination de coordonnateurs spéciaux. La Conférence a déjà pris une décision pour le coordonnateur sur les mines terrestres, mais d'autres propositions ont été formulées. L'une porte sur l'élargissement de la composition, une autre sur l'ordre du jour et une troisième sur l'amélioration et le fonctionnement efficace de la Conférence. Vous pouvez donc demander à la Conférence, dans cet ordre précis, si elle est en mesure de prendre des décisions sur la création des quatre comités spéciaux susmentionnés et sur la nomination des trois coordonnateurs spéciaux. S'il y a accord, nous pouvons rapidement établir les comités spéciaux ou nous prononcer sur la nomination de coordonnateurs spéciaux, et peut-être même réfléchir en séance informelle ou selon toutes autres modalités que vous pourriez souhaiter, aux personnes qui pourraient occuper ces postes de coordonnateurs. Si nous ne pouvons parvenir à un accord sur certains mécanismes à ce stade pendant la présente séance plénière, nous pourrions peut-être en reporter l'examen à une réunion informelle de la plénière afin de pouvoir aussi nous prononcer à leur sujet.

En faisant cette proposition, je tiens aussi compte de ce que le distingué ambassadeur de l'Autriche a déjà dit il y a peu de temps, à savoir que nous ne pouvons nous contenter de nommer un coordonnateur spécial sur les mines terrestres et affirmer ensuite que nous avons fait du bon travail.

(M. Goonetilleke, (Sri Lanka))

Nous ne pouvons nous présenter devant l'Assemblée générale pour dire que c'est tout ce que nous avons fait cette année, et nous ne pouvons pas revenir ici en 1998 en recommençant le débat à zéro sans parvenir à une conclusion. Il serait donc bon, bien qu'il nous reste peu de temps avant la fin de la session, d'appliquer la procédure que je viens de décrire. Nous pourrions établir les mécanismes et même, dans la mesure du possible, effectuer certains travaux. Telle est ma proposition.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa proposition. Nous avons tous entendu cette proposition et j'aimerais avoir vos réactions. Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Nous avons tous entendu la demande faite par l'ambassadeur de Sri Lanka tendant à ce que la Conférence examine ses propositions dans l'ordre où il les a présentées. Je pense qu'il est clair, après les discussions que nous avons eues à cet égard, que toute délégation a le droit de soumettre une proposition à la Conférence et est en droit d'attendre du président qu'il la soumette à la Conférence pour examen. L'ambassadeur de Sri Lanka a demandé que la Conférence examine tout d'abord la proposition tendant à créer un comité spécial pour le point 3 intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Je vous prie, Madame la Présidente, de soumettre cette première proposition à la Conférence et, s'il n'y a pas objection, qu'elle soit considérée comme acceptée. Ceci fait, nous passerions à la deuxième proposition, puis à la troisième, à la quatrième et ainsi de suite.

M. ZAHKAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je parlerai en anglais parce que le texte que j'ai sous les yeux est rédigé dans cette langue et que je voudrais éviter tout risque d'être mal compris par les interprètes. La partie introductive de la décision que nous avons adoptée ce matin se lit comme suit : "sans préjudice des efforts qu'elle continuera à déployer d'urgence en vue d'établir un programme de travail pour sa session de 1997 et de mettre sur pied, selon les besoins, les mécanismes requis pour l'examen d'autres points de son ordre du jour, dans le cadre de ses efforts...". La Conférence a donc pris cette décision et nommé un coordonnateur spécial, l'ambassadeur Campbell de l'Australie, que je suis heureux de voir à ce poste. Je le félicite lui et sa délégation et les assure de ma totale coopération.

Compte tenu de l'intervention faite par la délégation égyptienne en plénière ce matin, je pense que le plus urgent maintenant est d'appliquer les dispositions de la partie introductive, que nous avons approuvées et qui ont un caractère d'urgence. Le Groupe des 21 a présenté un projet de programme de travail; d'autres propositions ont aussi été formulées. Je pense que vous avez là, Madame la Présidente, une tâche urgente à mener à bien, parce qu'il vous faut tenir des consultations à ce sujet. J'ai aussi à l'esprit la proposition complémentaire faite par l'ambassadeur de Sri Lanka. Nous n'allons pas à nouveau faire du tri. Nous avons un programme de travail complet dans le document du Groupe des 21. Nous avons aussi d'autres propositions et nous devons prendre le programme de travail comme un tout, après quoi nous nous mettrons d'accord, en les considérant les uns après les autres, sur les points que nous retiendrons dans le programme de travail : création par exemple de comités spéciaux sur le désarmement nucléaire, sur le point 3 de l'ordre du jour (prévention d'une course aux armements dans l'espace),

(M. Zahran, Egypte)

puis sur les garanties négatives de sécurité, etc., nomination des coordonnateurs spéciaux... Je pense que nous devons tout d'abord arrêter un programme de travail puis établir les divers comités spéciaux ou nommer des coordonnateurs spéciaux pour traiter des diverses questions. C'est ainsi que ma délégation voit les choses, conformément à la décision que nous avons adoptée il y a quelques heures sur la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Excusez-moi de prendre la parole à nouveau aujourd'hui, mais je promets d'être bref. Premièrement, je tiens à saluer l'adoption de la décision dont le texte figure dans le document CD/1465 ainsi que l'accord sur la nomination d'un coordonnateur spécial. Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de ce résultat et à féliciter aussi l'ambassadeur Campbell; nous avons toute confiance dans ses capacités. Je voudrais aussi souligner que ma délégation est prête à donner suite aux dispositions de la partie introductive du document CD/1465 en déterminant les autres questions sur lesquelles la Conférence pourrait engager des travaux de fond. Je pense donc que l'initiative prise par les délégations sri-lankaise et égyptienne est justifiée. Ma délégation n'est cependant pas d'accord sur la nécessité d'adopter un ensemble. Je pense que nous devrions commencer un examen point par point pour voir sur quoi nous pouvons nous mettre d'accord. Sur les points pour lesquels nous ne pouvons immédiatement nous mettre d'accord pour créer un comité spécial, nous pourrions voir s'il serait possible de nommer d'autres coordonnateurs spéciaux, notamment sur l'efficacité de nos travaux puisqu'un certain nombre de délégations ont abordé ce sujet ce matin. Je tiens aussi à rappeler que dans ma déclaration de ce matin j'ai souligné combien il était urgent d'aborder la question des négociations sur les matières fissiles. Cette question pourrait aussi être examinée; ma délégation est prête à accepter les modalités que vous pourriez proposer pour mener ces consultations. Vous pourriez soit contacter les délégations lors de consultations informelles soit tenir des consultations à participation non limitée, mais je pense que nous sommes maintenant arrivés à un stade où nous devrions entamer des consultations larges sur la façon de faire progresser nos travaux.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Il me semble que nous avons maintenant deux propositions. La première a été précisée par l'ambassadeur de Sri Lanka et je crois appuyée sans réserve par l'ambassadeur du Mexique, à savoir que nous avons une liste de points et que nous devrions les passer en revue et donner nos avis sur chacun d'eux pour déterminer si les délégations sont prêtes soit à créer des comités spéciaux soit à nommer des coordonnateurs supplémentaires. Je dois admettre que cette procédure présente certainement des risques parce que le résultat final pourrait ne pas satisfaire complètement toutes les délégations. L'aspect positif cependant est que nous pourrions aboutir à quelque chose de plus que ce que nous avons arrêté ce matin et ce serait, comme nous l'avons déclaré précédemment, un pas fait dans la bonne direction. Il va sans dire que nous jugeons cette liste incomplète. Nous souhaiterions, comme l'ambassadeur d'Allemagne, que l'on y ajoute la question des matières fissiles. Cependant, je suis un peu perdu quant à l'interprétation à donner à la proposition ou à la déclaration faite précédemment par l'ambassadeur de l'Égypte parce qu'il a en fait proposé que la Conférence adopte un programme de travail complet et qu'après - si j'ai bien compris - elle passe en revue les points de la liste, les uns après

(M. Kreid, Autriche)

les autres. Je ne vois pas comment nous pouvons faire les deux choses à la fois. Pour que nous puissions arriver à un résultat, je souhaiterais en fait exprimer ma préférence pour la méthode suggérée par les délégations sri-lankaise et mexicaine.

Mme ARIAS CASTAÑO (Colombie) (traduit de l'espagnol) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi, Madame, de vous féliciter de votre accession à ce poste et des résultats que vous avez obtenus en si peu de temps. Je tiens aussi à féliciter l'ambassadrice du Sénégal de l'excellent travail qu'elle a fait en tant que présidente.

La Colombie figure parmi les pays qui ont présenté le programme de travail publié sous la cote CD/1462. Elle pense que ce programme serait idéal s'il était adopté dans son intégralité. Cependant, compte tenu de ce qui s'est passé aujourd'hui - la Conférence a accepté la désignation d'un coordonnateur spécial sur la question des mines antipersonnel au titre du point 6 de l'ordre du jour - ma délégation considère que le représentant de Sri Lanka a fait une proposition concrète valable qui doit être examinée. Ma délégation vous invite donc à poser les questions une par une et à demander si la Conférence est en mesure d'accepter la création de comités spéciaux, premièrement sur les garanties négatives de sécurité, deuxièmement sur la course aux armements dans l'espace, troisièmement sur la transparence dans le domaine des armements, quatrièmement sur le désarmement nucléaire, et si elle est prête à nommer des coordonnateurs spéciaux, premièrement sur l'élargissement de la composition de la Conférence, deuxièmement sur l'ordre du jour et troisièmement sur le fonctionnement de la Conférence. S'il y a consensus, on créera les divers comités spéciaux et on nommera les divers coordonnateurs spéciaux. Dans le cas contraire, on engagerait des consultations informelles et vous pourriez nous dire quelle serait la meilleure façon de progresser sur ces questions. Je vous demande de poser les questions directement sur chacun des points.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je voudrais réagir à ce qu'a dit l'ambassadeur d'Autriche à savoir que la proposition que j'avais présentée le rendait perplexe. Ma proposition concerne l'application des dispositions de la partie introductive de la décision que nous avons prise aujourd'hui sur la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel. Ce que nous voulons, c'est l'application de ces dispositions où figure la formulation suivante : "sans préjudice des efforts qu'elle continuera à déployer d'urgence en vue d'établir un programme de travail pour sa session de 1997". C'est donc la première tâche prioritaire à laquelle nous devons nous atteler. Ceci est conforme au règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Je souhaiterais appeler votre attention sur les articles 28 et 29 de ce règlement. Soit nous appliquons ces dispositions soit nous les rejetons. Pour ceux qui n'auraient pas le règlement sous les yeux, je rappelle le texte de ces deux paragraphes. Le paragraphe 28 est rédigé comme suit : "Sur la base de son ordre du jour, la Conférence, au début de sa session annuelle, établit son programme de travail, qui doit comprendre un calendrier de ses activités pour cette session, en tenant également compte des recommandations, propositions et décisions mentionnées dans l'article 27".

(M. Zahran, Egypte)

L'article 29 dispose que "l'ordre du jour provisoire et le programme de travail sont établis par le Président de la Conférence" - c'est-à-dire vous, Madame - "avec l'assistance du Secrétaire général et soumis à la Conférence aux fins d'examen et d'adoption". C'est pourquoi je pense que nous devons établir un programme de travail conformément au règlement intérieur puis procéder selon l'article 28 pour établir le calendrier des activités de la Conférence. La proposition de l'ambassadeur de Sri Lanka ne me pose pas de problèmes, mais je pense que la première chose à faire aujourd'hui - pas hier - consiste à établir un programme de travail conformément à l'article 28 du règlement intérieur.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Il est vrai que diverses propositions ont été présentées et qu'une délégation a fait une demande précise. Conformément aux usages en vigueur jusqu'à très récemment à la Conférence, une délégation peut faire une proposition et demander qu'une décision soit prise immédiatement à son sujet. Les arguments qui ont maintenant été invoqués par certaines délégations sont différents de ceux que l'on a entendus lorsqu'il s'agissait de se prononcer sur la question des mines. Les points sur lesquels il faut prendre une décision ont depuis longtemps donné lieu à diverses propositions et chacun les connaît bien. Il faudrait donc demander qui est opposé à la mise en place des arrangements demandés par la délégation sri-lankaise.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Je ne voudrais pas prolonger encore ce débat. Je pense que tous les membres seraient d'accord avec moi pour dire que pour élaborer un ensemble il faut avoir des éléments à y mettre. Une fois que nous nous serons mis d'accord sur les points x, y et z, en tenant compte des propositions qui nous ont été soumises, nous serons vite en mesure d'en faire un ensemble. Pour ce faire, nous devons d'abord voir sur quelles questions nous sommes d'accord et sur quelles questions il faut poursuivre les discussions. Pour engager ce processus, je crois que nous devons prendre les questions une par une en demandant si la Conférence est d'accord pour reconstituer les comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, sur l'espace et sur la transparence dans le domaine des armements, établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire et nommer des coordonnateurs spéciaux sur 1) l'élargissement de la composition de la Conférence; 2) l'ordre du jour; 3) l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Vous avez donc en fait sept questions à poser. Je pense, que sans perdre de temps, nous pouvons appliquer rapidement cette procédure qui nous permettra de savoir quelles sont les questions pour lesquelles il faut tenir des discussions plus approfondies, formellement ou informellement, ou suivre d'autres modalités.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Je crois que l'on a assez parlé de ces questions. Les derniers intervenants, l'ambassadeur de Cuba et la représentante de la Colombie en particulier, ont été très clairs. Je crois que la procédure qui a été proposée n'est pas simplement compatible avec le règlement intérieur; elle est totalement conforme à l'esprit de ce dernier. Quand je suis intervenu ce matin, j'ai mentionné le fait que nous avions tenu une séance plénière le mardi en application de la suggestion que vous aviez faite en consultation avec votre prédécesseur. Le secrétariat nous a expliqué cette décision en faisant référence à une décision par laquelle la Conférence a établi le cadre de ce que l'on nomme programme de travail.

(M. Berquño, Chili)

Ce cadre concerne réellement la programmation des activités de la Conférence; c'est dans ce contexte qu'il a été suggéré que le secrétariat élabore ce que l'on pourrait appeler une proposition simplifiée. De quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement dans un premier temps, par exemple, d'entendre des déclarations générales et, dans un deuxième temps, de ranger selon un certain ordre les points de l'ordre du jour. C'est le "calendrier" dont il est ici question, c'est le programme de travail et rien d'autre. Nous, membres du Groupe des 21, avons indiqué dans un document comment nous voudrions que ce programme de travail soit appliqué. Il ne s'agit évidemment pas des conditions dans lesquelles il aurait fallu l'appliquer depuis le début de l'année, mais du contenu spécifique de chacun des points. Ainsi, il n'y aura concrètement aucun programme de travail si nous n'adoptons pas des décisions sur chacun de ces points. Comme cela a été dit très justement - ma délégation a lancé des appels en ce sens - il faudrait légitimement poser la question, obtenir une réponse et parvenir à une décision au sujet du coordonnateur sur les mines antipersonnel; tout aussi énergiquement et tout aussi légitimement, je crois que nous pouvons demander que l'on soulève la question, pour chacun des thèmes que nous avons déjà inscrits à l'ordre du jour, de savoir quel mécanisme convient et quel mécanisme la Conférence est prête à accepter. L'ordre des questions proposé par Sri Lanka a été approuvé par des délégations de divers groupes et l'expérience et la sensibilisation en ce qui concerne les divers points vont dans le même sens. Examinons donc ces questions; je demande avec force que nous le fassions d'urgence avant la fin de la présente séance.

M. AFZAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Ma délégation suit le débat avec beaucoup d'attention. Le représentant de Sri Lanka a fait une proposition très précise qu'il a élaborée avec beaucoup de soin. Il s'est efforcé de sérier les sujets en commençant par ceux qui ne sont pas sujets à controverse, puis il a demandé que nous posions des questions précises sur chacun d'eux. Entre-temps, nous avons entendu des propositions d'autres délégations qui, cela va sans dire, restent sujettes à controverse. Nous vous prions, Madame la Présidente, de commencer par la première proposition de Sri Lanka et de poser les questions correspondantes, puis de passer aux propositions faites par d'autres délégations. Nous espérons que personne ne tentera ici d'établir des couplages. Nous pensons qu'il faut améliorer l'état d'esprit qui règne à la Conférence du désarmement. Ce matin, toutes les délégations ont fait preuve de coopération et nous espérons qu'il continuera à en être ainsi.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je voudrais juste vous rappeler, Madame la Présidente, que dans sa déclaration de ce matin ma délégation a aussi parlé des matières fissiles. Je souhaiterais que ce thème soit aussi pris en considération si des questions sont posées à la Conférence.

M. RAO (Inde) (traduit de l'anglais) : Nous sommes prêts à accepter la suggestion de Sri Lanka concernant la méthode à suivre. Je souhaiterais appeler votre attention sur le document CD/1463 dans lequel nous avons, avec 25 autres pays du Groupe des 21, proposé un mandat précis pour le comité spécial du désarmement nucléaire. Ceci va de pair avec la proposition qui a été faite par le Groupe des 21 dans le document CD/1462 dans lequel il était indiqué qu'une proposition précise concernant le mandat du Comité spécial serait présentée dans un proche avenir. Le mandat proposé porte entre autres points, sur les matières fissiles.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Madame la Présidente, notre délégation s'en remet totalement à vous quant à la manière de poursuivre maintenant. Nous sommes prêts à prendre des décisions point par point. Nous pouvons les prendre dans n'importe quel ordre. Il nous semble que toutes les propositions présentées devraient être prises en compte dans le débat, mais nous pouvons commencer avec la proposition faite par Sri Lanka. Nous y sommes prêts, mais il me semble, d'après le débat qui a eu lieu au cours des 30 à 45 minutes qui viennent de s'écouler 1) qu'il existe une volonté de prendre certaines décisions, 2) qu'il existe peut-être même des décisions que la Conférence peut prendre et 3) qu'il pourrait être utile d'avoir une discussion informelle sur ce que pourraient être ces décisions afin d'ouvrir la voie à leur adoption, que le moment est peut-être venu de tenir les consultations que d'autres réclament depuis un certain temps et que nous sommes peut-être sur le point de pouvoir prendre certaines décisions. Qu'il s'agisse de les prendre maintenant ou d'en examiner la teneur et de tenter de créer un cadre pour savoir ce que nous allons faire, nous nous en remettons à vous.

M. ZEMSKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter de votre accession à ce poste de responsabilité. Vos débuts sont prometteurs et je vous souhaite tout le succès possible pour la suite. Je voudrais m'associer à ce qui vient d'être dit par la distinguée représentante des Etats-Unis. Je pense qu'il est prématuré maintenant de se lancer dans une étude détaillée des vues de chacun lors d'une séance plénière formelle dans la mesure où les questions concernant les divers points du programme de travail n'ont pratiquement pas été examinées. Je pense donc qu'il serait utile et nécessaire de conduire des consultations détaillées à participation non limitée sous la forme que vous pourriez décider, Madame.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Ma déclaration sera très brève : la délégation chinoise appuie la demande de la délégation sri-lankaise.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. D'une part, nous avons une proposition de la délégation sri-lankaise de prendre une décision, point par point, sur la création de quatre comités spéciaux et de trois coordonnateurs spéciaux; plusieurs délégations ont appuyé cette proposition. D'autre part, nous avons une proposition, fondée sur l'article 28 du règlement intérieur, d'approuver d'abord le programme de travail et ensuite de créer des comités spéciaux. D'autres délégations demandent plus de consultations. Je crois que le plus raisonnable serait d'ouvrir des consultations officieuses tout de suite et peut-être continuer la séance plénière demain. Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Avec tout le respect que je vous dois, permettez-moi d'émettre une protestation. Je pense que nous faisons actuellement deux poids, deux mesures, compte tenu de ce qui s'est passé à la Conférence trois séances plénières plus tôt, au moment où - il est vrai - vous n'étiez pas encore Présidente. Il avait alors été demandé que la Présidente saisisse la Conférence d'un projet précis de décision élaboré par plusieurs délégations et il avait été dit que toute délégation avait le droit de demander que la Conférence se prononce sur toute proposition concrète. Maintenant, Madame, on change les règles du jeu.

(M. de Icaza, Mexique)

La délégation sri-lankaise a fait une proposition spécifique. Cette proposition a été largement appuyée et on veut maintenant nous faire participer à ce qui nous avait été refusé il y a 15 jours, à savoir des consultations informelles. Il y a 15 jours, ma délégation était lasse de demander des consultations informelles et on les lui a refusées. La décision prise aujourd'hui par la Conférence de nommer un coordonnateur pour les mines aurait pu être prise trois séances plénières plus tôt si nous avions tenu des consultations informelles, et on nous les a refusées. Je proteste contre cette façon de faire.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Puis-je rappeler à la Présidente et aux membres de la Conférence que j'ai fait cette proposition en plénière ce matin et que c'est ce matin que ces questions auraient dû être soumises à la Conférence ? Cela ne s'est pas fait parce que nous avons passé l'heure, 13 heures, et qu'il y avait une proposition quant à la façon précise de procéder l'après-midi. Deuxièmement, la proposition du Groupe des 21 - ce n'est pas moi qui ait fait cette proposition particulière - nous a été présentée le 5 juin 1997, tandis que la proposition que nous avons adoptée nous a été présentée le 19 juin. Troisièmement, nous n'avons pas seulement adopté la décision dont le texte figure dans le document CD/1465, mais nous avons aussi très rapidement pris une décision concernant le coordonnateur spécial. Quant à ma proposition, elle était très simple. Il s'agissait de déterminer officiellement en séance plénière s'il y avait ou non accord sur l'établissement de quatre comités spéciaux. Si la Conférence veut se prononcer sur la proposition du distingué ambassadeur de l'Allemagne, elle pourra bien évidemment le faire ultérieurement après s'être prononcée sur ma proposition. Je vous ai demandé de poser les questions concernant les quatre comités spéciaux et la nomination de trois coordonnateurs spéciaux. Je voudrais donc vous demander une nouvelle fois, avant que nous ne terminions cette séance plénière, de demander à la Conférence si elle est en mesure de se prononcer sur ces questions. Si elle l'est, très bien. Nous aurions ainsi plus d'une décision adoptée le 26 juin. Si elle ne l'est pas, nous comprendrons, parce que nous fonctionnons sur la base du consensus; nous ne pouvons forcer quiconque et nous engagerons les consultations que, pour diverses raisons, vous n'avez pas pu tenir par le passé et nous déterminerons précisément ce qui peut être fait au sujet des questions dont nous sommes saisis. Je vous le demande donc une fois de plus, veuillez s'il vous plaît poser les questions à la Conférence et nous déterminerons quelle est exactement la position de cet organe sur la création des quatre comités spéciaux et la nomination des trois coordonnateurs spéciaux, après quoi nous pourrions aborder la question dont nous sommes saisis par le distingué ambassadeur de l'Allemagne.

M. RIVASSEAU (France) : L'ambassadeur de Sri Lanka a largement soulevé le même point que celui que je voulais faire, à savoir qu'il me semblerait normal que nous répondions d'abord aux questions de Sri Lanka et ensuite à la question sur le "Cut-off" posée par l'Allemagne, en vertu du principe d'égalité du traitement auquel la France est attachée entre les Etats membres de cette Conférence. Il est évident, je crois, qu'il y a un accord dans la salle pour que l'on réponde aux questions de l'ambassadeur de Sri Lanka au cours de cette session plénière. Savoir s'il est utile de la suspendre et de la reprendre demain, savoir s'il faut reprendre ce soir ou demain matin, ma délégation est prête à répondre ce soir, elle est prête à répondre demain matin. Cependant - et c'est le seul point peut-être que je voudrais soulever

(M. Rivasseau, France)

pour défendre l'idée que vous avez avancée - il est possible d'avoir une nuit pour interroger nos capitales et de permettre aux positions nationales de certains pays d'évoluer de manière à refléter les évolutions positives qui se sont produites aujourd'hui, parce qu'il est évident que sur la proposition de Sri Lanka nous sommes prêts à répondre, et d'ailleurs il y a un certain nombre de points que nous sommes prêts à accepter, mais il est évident aussi que les instructions que certains pays ont ici sont des instructions qui, pour la plupart, ont été données avant que la décision sur le coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel ait été prise. C'est le seul point que je voulais soulever.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Dans ma déclaration de ce matin, j'ai rappelé la proposition faite l'année dernière par le Groupe occidental qui concernait expressément la création de comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements, ainsi que la nomination de trois coordonnateurs spéciaux et j'ai aussi évoqué la question d'un traité sur les matières fissiles. Si je comprends bien, la délégation sri-lankaise a expressément fait référence à cette déclaration et à la proposition qui y était formulée de sorte que la question qui se pose est de savoir si nous devrions d'abord examiner cette proposition. Dans sa déclaration de cet après-midi, il me semble que la délégation sri-lankaise a quelque peu modifié ou élargi sa proposition et je voudrais avoir des éclaircissements sur la façon dont nous devrions procéder. Bien évidemment, nous sommes prêts à nous prononcer maintenant, ou demain, soit en plénière soit lors de consultations informelles.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : J'ai demandé à nouveau la parole parce que je voudrais vous faire part de quelques réflexions concernant la nouvelle situation dans laquelle nous nous trouvons. Je voudrais évoquer la situation que nous avons eue il y a peu de temps et des situations similaires auxquelles nous avons dû faire face. Lorsque nous avons demandé davantage de consultations sur la question des mines, on nous a répondu que nous avions déjà eu assez de temps pour l'examiner. Lorsque ma délégation, avec d'autres, a indiqué qu'il y avait d'autres propositions, on nous a dit qu'il ne serait pas établi de couplages. Aujourd'hui une décision a été prise sur les mines et il n'y a donc pas de couplages. Pourquoi ne pas continuer à aller de l'avant ? Que se passe-t-il maintenant ? Nous avons demandé des consultations informelles et la Syrie en a demandé il y a peu de temps sans obtenir d'autre réponse que le silence. Pourquoi deux poids, deux mesures ? Soit il faut appliquer les règles à tous, soit il ne faut pas les appliquer du tout. Allons-nous fonctionner selon le principe de deux poids, deux mesures ? Nous nous associons aux protestations formulées par le distingué ambassadeur du Mexique, et, avec tout le respect que nous vous devons, nous insistons, Madame la Présidente, pour que vous posiez la question qui doit selon nous être formulée.

M. SABOIA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Ma délégation est favorable à ce que la proposition de Sri Lanka soit soumise à la Conférence pour décision. Nous avons entendu de nombreux avis à cet égard, beaucoup de délégations l'ont appuyée et je crois qu'elle est très simple et conforme au règlement intérieur. Nous devons en fait être cohérents dans l'application du règlement intérieur et, comme cela a été indiqué très récemment, il a été établi qu'une délégation avait le droit de demander à la Conférence d'examiner un projet de décision dès qu'il était présenté. Ma délégation appuie donc cette manière de procéder.

M. LAMDAN (Israël) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter et de m'associer à ceux qui ont salué l'extraordinaire succès que vous avez réussi à obtenir dans les premiers jours qui ont suivi votre entrée en fonctions. Nous reconnaissons que la délégation sri-lankaise propose une approche constructive, mais nous tendrions à approuver les propositions faites par certaines délégations selon lesquelles le moment est peut-être venu de tenir de nouvelles consultations avant de foncer tête baissée pour prendre des décisions au risque de nous laisser entraîner. En tout état de cause, le moins que je puisse dire en toute franchise est que la délégation israélienne n'est pas en mesure d'exprimer des positions sur les questions si elles sont soumises ce soir parce qu'elle n'a pas reçu d'instructions et j'appuie donc la proposition faite par le représentant de la France pour que nous ayons au moins un délai d'une nuit pour demander des instructions et des éclaircissements.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant d'Israël pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. TAUWHARE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je voudrais seulement avoir des éclaircissements sur un point de la proposition du distingué ambassadeur de Sri Lanka. Si des questions doivent être posées sur l'établissement de comités spéciaux chargés d'examiner ces divers sujets, quel serait le mandat applicable à chacun d'eux ? Il existe bien évidemment des mandats qui remontent à l'époque où ces comités se sont réunis pour la dernière fois. Parlons-nous de ces mandats ou de nouveaux mandats qui resteraient à négocier ?

Mme TINCOPA (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Comme le temps presse, je remettrai à plus tard mes compliments et mes remerciements, Madame la Présidente. Très brièvement, ma délégation souhaite appuyer la proposition faite par l'ambassadeur de Sri Lanka et vous demander de consulter la Conférence à ce sujet. Nous faisons cette demande dans le seul but de faire progresser les travaux de la Conférence sur les questions pour lesquelles il y a consensus.

M. RIVASSEAU (France) : Très brièvement pour que les choses soient bien claires. Nous sommes prêts à discuter et à nous prononcer sur les décisions qui nous sont proposées ce soir et nous ne demandons pas le report à demain. Nous laissons à la Conférence et à ses membres le soin d'apprécier s'il est opportun ou non de reporter à demain mais en aucun cas nous ne voudrions en disant cela accréditer l'idée qu'il y a des "doubles standards". Si un seul Etat demande que la décision soit prise aujourd'hui, nous sommes prêts.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Je voudrais répondre à la question posée par le distingué représentant du Royaume-Uni. Les comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements ne sont pas nouveaux pour nous. Nous avons eu de tels comités antérieurement et, lorsque la décision sera prise de les reconstituer, je suis sûr que les diverses délégations expliqueront leurs positions sur leur reconstitution et, si nécessaire, sur leur mandat également. Pour ce qui est du comité spécial du désarmement nucléaire, je voudrais simplement rappeler que le mandat qui est proposé figure dans le document CD/1463.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration. Etant donné que les interprètes ne sont disponibles que jusqu'à 18 h 15, et que j'ai encore des orateurs inscrits, je ne veux pas créer de situation de "doubles standards" et je propose donc de suspendre la présente séance plénière et de la reprendre demain. Je donne la parole au représentant du Chili.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, votre proposition est-elle de suspendre la présente séance et de la reprendre avec les questions que la délégation sri-lankaise a demandé de poser à la Conférence ?

La PRESIDENTE : Oui, c'est mon intention. je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. TAUWHARE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je suis désolé de prendre encore une fois la parole. Je suis reconnaissant au distingué ambassadeur de Sri Lanka de sa réponse à ma question, mais crains de ne pas encore y voir tout à fait clair. Si nous devons avoir la soirée pour demander des instructions sur la question, il serait utile de pouvoir indiquer à nos capitales les questions qui doivent être posées demain. Je présume qu'il ne s'agira pas seulement d'établir des comités spéciaux sur tel ou tel sujet mais aussi d'énoncer précisément les mandats en vertu desquels les sujets seront traités. Je pense que nous avons véritablement besoin d'éclaircissements sur ce point à l'avance avant de pouvoir soit demander des instructions soit prendre une décision. Si des questions doivent nous être posées, pourrions-nous avoir - ce serait l'idéal - quelque chose par écrit afin que nous puissions voir de quoi il retourne ? Je n'insiste pas sur ce point, mais cela peut peut-être être précisé maintenant. Parlons-nous des anciens mandats ou parlons-nous de la possibilité d'envisager de nouveaux mandats ? Si cette possibilité existe, nous aimerions le savoir.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Royaume-Uni. Je propose des consultations ouvertes à la participation de toutes les délégations demain matin et nous reprendrons la plénière l'après-midi. Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : La proposition a été faite par la délégation sri-lankaise et ma délégation est prête à accepter toute procédure qui conviendrait à cette délégation. Ma délégation veut simplement que soit consignée sa protestation officielle contre la façon dont nous procédons. On applique deux poids, deux mesures. Il est exact qu'il est 18 h 10. Si je me souviens bien, c'est le 12 juin que nous avons été contraints de prendre une décision à 13 h 35 alors que la plupart des délégations avaient des engagements pour le déjeuner et que les interprètes étaient aussi sur le point de partir. J'accepterai tout ce que le représentant de Sri Lanka acceptera. La dernière fois qu'une délégation a fait une proposition précise, plusieurs délégations, dont le Mexique, ont demandé des consultations informelles et on nous les a refusées. On nous a dit, je le répète, que toute délégation avait le droit de faire une proposition, de voir celle-ci soumise par le président à la Conférence pour examen et d'exiger une décision de la Conférence. Aujourd'hui, nous appliquons une procédure et des critères différents. A en juger par ce qui s'est passé, les propositions venant d'une délégation du Groupe des 21 n'ont pas le même poids que celles qui émanent d'autres groupes.

La PRESIDENTE : J'ai écouté attentivement toutes les propositions et n'en ai rejeté aucune. Je propose de poursuivre cette séance plénière demain matin à 10 heures.

La séance est suspendue à 18 h 15 le jeudi 26 juin 1997 ;
elle est reprise à 10 h 35 le vendredi 27 juin 1997 .

La PRESIDENTE : La 770ème séance plénière est reprise. Le représentant du Myanmar demande la parole au titre de coordonnateur du Groupe des 21. Je vous donne la parole.

M. ABEL (Myanmar) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom du Groupe et de ma délégation, pour votre accession à la présidence à ce stade critique. Vous avez obtenu un certain succès en quelques jours et j'espère que l'impulsion donnée sera maintenue aujourd'hui. Je remercie aussi votre prédécesseur, l'ambassadrice Diallo du Sénégal, pour l'énergie dont elle a fait preuve à la tête de la Conférence.

En ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21, je tiens à faire les observations suivantes. Premièrement, le Groupe des 21 continue à accorder le plus haut rang de priorité à la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire. Deuxièmement, sans préjudice de la proposition faite par le Groupe dans le document CD/1462, daté du 5 juin 1997, la délégation sri-lankaise a fait une proposition qui a été appuyée par de nombreuses délégations de divers groupes et je souhaiterais donc que la Conférence se prononce immédiatement à ce sujet.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Myanmar pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Conformément à l'accord intervenu hier après-midi, j'invite la Conférence à examiner la proposition présentée par le représentant de Sri Lanka concernant le programme de travail de la Conférence. Je voudrais donc inviter la Conférence à se prononcer sur les éléments de cette proposition. Premièrement : y a-t-il accord pour le rétablissement du comité spécial sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ? J'aimerais rappeler à cet égard que le dernier mandat adopté par la Conférence du désarmement pour ce comité figure dans le document CD/1121. Je donne la parole au représentant du Canada.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Le Canada n'est pas intervenu hier lorsque la Conférence s'est engagée sur cette voie particulière parce que, très franchement, il s'interrogeait sur le point de départ et sur le point d'arrivée. La délégation canadienne estime qu'il est essentiel que la Conférence soit en mesure d'examiner les éléments que diverses délégations et divers groupes jugent importants ou dont ils considèrent qu'ils devraient ou pourraient être inclus dans les travaux de la Conférence. Il faut mûrement réfléchir à ce que devraient être ces éléments et à la façon de les traiter. La délégation canadienne émet de vives réserves quant à l'idée de se prononcer, dans une certaine précipitation, sans avoir eu au préalable l'occasion de tenir des consultations informelles sous votre direction ou tous autres types de consultations que vous jugeriez adéquats, sur la création d'un comité spécial doté d'un mandat. Elle est prête à examiner toutes propositions concernant les travaux dans n'importe quel ordre que la Conférence pourra

(M. Moher, Canada)

souhaiter. Les délégations ici présentes connaissent bien les vues du Canada à cet égard. La délégation canadienne s'est résolument employée à les faire clairement connaître de vive voix et par écrit, mais elle sait qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas totalement partagées dans cette salle et que ses priorités ne sont pas nécessairement les mêmes que celles d'autres délégations. J'étais et je suis toujours réticent à l'idée de poursuivre comme nous avons commencé, en suivant la procédure proposée hier par mon ami de la délégation sri-lankaise consistant à répondre à des questions par oui ou par non, procédure qui ne nous laisse pas la possibilité d'examiner ce que nous sommes véritablement d'accord pour faire et de nous demander si cela est réellement important, viable, réalisable, digne d'intérêt. Dans ces conditions, je pense que mon objectif n'est pas d'adopter à ce stade une position définitive sur un mécanisme ou un mandat particulier. Je me demande si ce processus est utile et productif. J'ai pensé que je me devais, vis-à-vis de vous, Madame, et des autres membres de la Conférence, d'au moins soulever ce point ici ce matin avant que nous ne commencions véritablement à prendre des décisions selon la procédure que vous avez jugée adéquate. La délégation canadienne continuera à vous apporter tout l'appui possible.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Dans mon intervention d'hier, j'ai essayé de faire comprendre que nous étions fondamentalement d'accord pour examiner les possibilités d'ajouter de nouveaux éléments à nos travaux. La délégation sri-lankaise a fait une proposition. Cependant, j'ai dit que nous courions un risque en procédant point par point et que nous pourrions en fait aboutir à un résultat très décevant. Ayant écouté notre collègue du Canada, il me paraît évident que nous ne pouvons dans la précipitation adopter ici une proposition conduisant à créer des comités spéciaux ou à nommer des coordonnateurs sans même avoir eu le temps d'examiner les détails des mandats. Si vous posez la question - la méthode consistant à poser sept questions les unes après les autres n'est peut-être pas la plus élégante et la plus productive - et si vous constatez que les délégations sont alors prêtes à traiter de ce point, il me semble que nous devons inévitablement passer à des consultations informelles afin de préciser les détails, ainsi que l'a fait remarquer l'ambassadeur Moher. Nous ne pouvons pas simplement dire que nous décidons ici maintenant, sans débat complémentaire, d'établir un comité spécial ou un autre mécanisme. Telle était du moins notre conception. Nous ne sommes pas opposés à l'idée de suivre la suggestion faite par Sri Lanka, mais il aurait bien sûr été assez naïf de penser que chacun dirait : "Oui allons-y tout de suite".

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Dans son intervention d'hier, ma délégation s'est félicitée de la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres. Je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour dire une fois de plus que la Conférence a pris là une sage initiative conforme à une proposition que le Pakistan a formulée le 30 janvier et que ma délégation est très heureuse de voir adoptée avant le 30 juin. Ceci étant dit, je pense que ma délégation est aussi bien placée pour parler des autres mesures que la Conférence devrait prendre au sujet de son programme de travail. Tout au long des derniers mois, nous avons entendu, dans cette salle ainsi qu'à l'extérieur, de vives lamentations à propos de la Conférence du désarmement, de son incapacité à prendre des décisions et de l'absence de mécanismes de négociation permettant d'aborder les points de l'ordre du jour.

(M. Akram, Pakistan)

La Conférence a pris hier une première mesure pour réagir à ces critiques et lamentations. Le Groupe des 21 estime cependant que la décision prise hier n'est pas suffisante et qu'il existe plusieurs autres questions sur lesquelles il n'y a apparemment - j'insiste sur le mot "apparemment" - aucun désaccord au sein de la Conférence quant aux négociations à entreprendre. En fait, il existe des questions - telles que celle des garanties négatives de sécurité - sur lesquelles nous avons déjà négocié. Nous avons déjà par le passé créé des comités spéciaux. Nous nous sommes déjà par le passé mis d'accord sur un mandat à propos duquel personne ici n'a, au moins ouvertement, exprimé son opposition. Il semble donc à ma délégation - je pense qu'il en va de même pour le Groupe des 21 - que la Conférence devrait profiter de l'impulsion donnée hier et prendre des décisions sur les autres questions sur lesquelles il n'y a pas opposition. Je pense que sur la question des garanties négatives de sécurité qui constitue le premier point de la proposition de la délégation sri-lankaise, appuyée par le Groupe des 21, il n'y a pas d'opposition et j'espère donc que la Conférence pourra approuver la reconstitution du comité spécial correspondant aujourd'hui, avec le mandat énoncé dans le document CD/1121. J'espère que vous saisirez la Conférence de cette proposition pour décision. Même dans la déclaration que vient de faire le distingué ambassadeur du Canada, nous n'avons pas détecté d'opposition à cette proposition et j'espère qu'il confirmera qu'il n'y a pas d'opposition à la reconstitution du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Ma proposition est donc que vous saisissiez officiellement la Conférence pour lui demander s'il y a une quelconque opposition à la reconstitution dudit comité.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Ma délégation est particulièrement heureuse que nous soyons parvenus hier à une décision de consensus sur la question des mines terrestres antipersonnel et que nous ayons décidé de nommer un coordonnateur spécial. Cette décision est accueillie avec satisfaction par ma délégation comme par toutes les autres. Ce résultat a été obtenu sous votre présidence grâce à vos efforts et à ceux de vos prédécesseurs. C'est le seul obtenu cette année par la Conférence et il est particulièrement bienvenu.

Hier, ma délégation a écouté très attentivement les diverses vues exprimées. L'impression qu'elle en a retirée a été que la Conférence du désarmement ne pouvait pas traiter que la seule question des mines terrestres antipersonnel. En d'autres termes, elle devrait aussi travailler sur d'autres questions. Je ne crois pas avoir entendu d'objections à ce sujet. Il est donc tout à fait approprié que la Conférence prenne des décisions sur les autres points du programme de travail. Quant à savoir si nous aboutirons finalement à une décision, nous ne le saurons clairement que lorsque nous serons sur le point de la prendre. Si nous n'y parvenons pas, il restera toujours la possibilité de tenir des consultations informelles. Cependant, une chose doit être claire : la Conférence du désarmement ne peut axer ses efforts uniquement sur les mines terrestres. C'est la première chose que je voulais dire.

Je voudrais ensuite passer à la question des garanties négatives de sécurité. C'est le premier point soulevé par le distingué ambassadeur de Sri Lanka sur lequel la Conférence doit se prononcer. Ma délégation appuie sans aucun doute sa proposition à cet égard. A ce sujet, elle appuie sans réserve la demande légitime du Groupe des 21. La raison en est la suivante : au cours des dernières années, il y a eu de grands changements. On se heurte à divers types de difficultés dans le contexte international, mais

(M. Sha, Chine)

des changements fondamentaux se sont produits. C'est un fait. La guerre froide est terminée. Dans les nouvelles circonstances internationales, les puissances nucléaires n'ont aucune raison de ne pas donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de ces armes à leur rencontre. En 1995, le TNP a été prorogé pour une durée indéfinie. La plupart des Etats non dotés d'armes nucléaires ont appuyé cette mesure ou l'ont au moins acceptée. Bien que la Chine soit elle-même une puissance nucléaire, ma délégation estime que les Etats non dotés d'armes nucléaires font ainsi preuve du maximum de souplesse et d'esprit de sacrifice. Leur demande d'obtention rapide de garanties contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires à leur rencontre est donc absolument légitime. On ne peut pas affirmer que dans le monde d'aujourd'hui seuls les Etats dotés d'armes nucléaires devraient bénéficier d'une sécurité absolue, tandis que les autres n'auraient pas ce qu'ils méritent sur le plan de la sécurité. Par conséquent, si un projet de décision est mis aux voix, ma délégation appuiera résolument la constitution d'un comité spécial. En ce qui concerne le mandat dudit comité, on en trouve déjà un dans le document CD/1121. Pour être franc, ma délégation n'est pas entièrement satisfaite de ce mandat. Il est faible et dépassé. Cependant, puisque le Groupe des 21 est prêt à l'utiliser, ma délégation est prête à l'accepter comme base. Comme il était acceptable pour chacun de nous en 1992, il devrait l'être encore plus cinq ans après en 1997. S'il y a des changements à négocier, ils devraient viser à le renforcer considérablement. C'est ce que je voulais dire au stade actuel.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Comme la plupart de ceux qui sont intervenus avant moi, je suis aussi très soulagée que nous ayons pu prendre une décision hier. Comme je l'ai fait observer hier en plénière, cette décision contient un paragraphe très important, la partie introductive, et il faudrait commencer à travailler immédiatement sur l'application de ses dispositions, ce qui nous amène bien évidemment aux autres points du programme de travail. L'ordre du jour que nous avons adopté par consensus contient un point 4 et ce depuis le 14 février. Ce point porte sur la nécessité d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de telles armes. Il y a eu aussi accord à cet égard. En outre, comme l'ambassadeur de Sri Lanka l'a fait remarquer hier dans sa proposition, appuyée par le Groupe des 21, le Groupe occidental a présenté le 11 septembre 1996 ses observations sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence du désarmement pour 1997 (CD/1434); il y est indiqué, comme l'ambassadeur de l'Allemagne l'a dit hier, que des comités spéciaux pourraient être établis immédiatement sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements. Il y est aussi indiqué que les mandats des comités spéciaux pourraient être actualisés. Par ailleurs, je me souviens aussi que, dans l'intervention qu'il a faite il y a à peu près deux mois, quelque temps avant la fin de la précédente partie de la session de 1997, le distingué ambassadeur de l'Autriche avait en fait laissé entendre qu'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité pouvait être établi, que c'était l'un de ceux qui pouvaient être établis. Compte tenu de tout ceci et du fait que le Groupe des 21 souhaite que la Conférence commence à progresser sur les questions qui sont prioritaires pour un grand nombre de pays, ce point a été inclus dans le programme de travail qui a été présenté par le Groupe des 21 le 5 juin 1997 (document CD/1462) et, comme le coordonnateur du Groupe des 21 l'a dit aujourd'hui, la proposition de l'ambassadeur de Sri Lanka ne préjuge pas de

(Mme Ghose, Inde)

la priorité que nous continuons à accorder à la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire. C'est, nous semble-t-il, une tentative faite par la délégation sri-lankaise pour obtenir que la Conférence prenne une décision ici aujourd'hui de manière à ce que nous puissions avancer, tenter de nous mettre d'accord sur toutes mesures acceptables immédiatement et passer ensuite, dans le cadre de consultations, aux domaines qui sont prioritaires pour nous. De telles consultations seraient nécessaires.

Sur la question du mandat, je suis un peu perplexe. Il me semble qu'à un stade, alors que nous parlions informellement d'un comité spécial du désarmement nucléaire, on nous a demandé de nous mettre d'accord sur un comité sans mandat; cela aurait été acceptable pour un grand nombre de pays. Cependant, le comité spécial sur les garanties négatives de sécurité a un mandat qui est énoncé dans le document CD/1121 et je pense, comme l'ambassadeur Sha de la Chine, qu'il faudra l'actualiser. Nous pourrions le faire une fois que nous aurons décidé d'établir le comité spécial. Il ne fait pas de doute qu'il faudrait actualiser ledit mandat. Ceci étant dit, je souhaite appuyer ce qu'a proposé l'ambassadeur du Pakistan il y a quelques minutes, c'est-à-dire voir maintenant si des délégations sont opposées à la création d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité à la présente session. Ce que je sens dans deux des interventions faites précédemment, ce n'est pas une opposition mais des hésitations. Comme nous avons eu toute la nuit pour surmonter ces hésitations, ces oppositions qui ont été publiquement exprimées quant à l'opportunité d'établir un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, je pense que la Conférence devrait être en mesure de prendre une décision maintenant sur cette question particulière. Je souhaiterais appuyer la proposition de l'ambassadeur du Pakistan tendant à ce que vous demandiez à la Conférence s'il y a une quelconque opposition. S'il n'y en a pas, établissons le comité et passons au point suivant. Une fois que la décision aura été prise, nous aurons certainement un débat sur le mandat énoncé dans le document CD/1121, qui devrait constituer pour nous une bonne base de départ. Nous ne partons pas de zéro.

M. MARTINEZ MORCILLO (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Cette salle Francisco de Vitoria où nous nous trouvons est chargée d'histoire et je crois que la Conférence a ajouté hier un nouveau chapitre important à cette histoire, en établissant le premier jalon vers ce qui, ainsi que l'espère ma délégation, sera un programme de travail pour cette année. Je crois que la décision adoptée hier est le fruit du magnifique travail que vous avez réalisé hier, qui suscite ma totale admiration, et surtout d'une attitude qui me semble partagée par tous les membres de la Conférence. L'immense majorité des délégations veulent progresser, établir un programme de travail cohérent et réussir véritablement à démontrer que la Conférence du désarmement peut continuer à être l'un des organes fondamentaux dans les relations internationales contemporaines. Il me paraît aussi clair que personne ne souhaite que la question des mines soit la seule dont la Conférence serait saisie. C'est pourquoi je tiens à exprimer les plus grands doutes quant au caractère productif, à l'efficacité et à l'utilité de la voie dans laquelle nous nous sommes embarqués ce matin. Ma délégation n'a absolument aucun problème pour prendre la proposition figurant dans le document CD/1462 comme base de discussion. Ce peut être un bon élément de travail et même un magnifique point de départ. Ma délégation a cependant de nombreux doutes quant

(M. Martínez Morcillo, Espagne)

à l'utilité d'examiner cette proposition aujourd'hui. Si les membres de la Conférence le désirent, elle est néanmoins prête à prendre des décisions sur chacune des propositions. Cependant, toutes les propositions formulées, tous les éléments figurant dans la proposition en question suscitent de nombreux doutes chez ma délégation et, même s'il est vrai qu'il existe certaines tendances claires à la Conférence, je crois qu'il serait bon, avant de prendre des décisions, de dissiper ces doutes, de préciser les positions et de tenter de nous rapprocher d'un compromis ou d'un terrain d'entente. Je répète que ma délégation a des doutes en général et qu'elle en a sur la question dont nous sommes actuellement saisis pour décision. Ma délégation n'a par contre absolument aucun doute sur sa position, elle a des instructions très claires sur chacun des thèmes, sur l'attitude générale qu'elle doit adopter durant cette première phase de sa participation aux travaux de la Conférence du désarmement. Elle est effectivement prête à prendre une décision à ce sujet. Je peux vous assurer, Madame la Présidente, que si la Conférence décide aujourd'hui de rétablir le comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, la certitude qu'a ma délégation sur sa position sera complètement assombrie par des doutes et des difficultés quand à la façon d'expliquer au Gouvernement espagnol ce qui a été décidé, comment ce comité spécial a été constitué dans le cadre de la structure actuelle des relations internationales, s'il a été tenu compte des circonstances politiques de 1997 et des progrès réalisés en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération. Tels sont les doutes que, je l'avoue, ma délégation aura beaucoup de difficultés à expliquer au Gouvernement espagnol.

M. CHOWDHURY (Bangladesh) (traduit de l'anglais) : Ma délégation n'a pas pris la parole hier. Je souhaiterais donc commencer aujourd'hui par adresser, par votre intermédiaire, Madame, et par l'intermédiaire de la représentante australienne ici présente, nos sincères félicitations à mon ami et collègue, l'ambassadeur John Campbell, pour sa nomination comme coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel. Sa tâche ne sera pas facile, mais il a de prodigieuses capacités et je suis convaincu qu'avec l'excellent appui dont il bénéficie, à sa Mission et à Canberra, il fera un travail splendide.

Il serait regrettable pour la Conférence que les progrès dans nos travaux s'arrêtent ici. Nous examinons actuellement un ensemble précis de propositions du distingué ambassadeur de Sri Lanka. Ces propositions ont le mérite d'être raisonnables. Elles suscitent un large appui parmi les divers groupes, ce qui est important dans le contexte de la Conférence. Troisièmement, elles nous donneront la possibilité d'avoir quelque chose de précis à dire dans notre rapport à l'Assemblée générale; certains s'étaient justement déclarés préoccupés par le risque qu'il n'y ait rien à signaler à l'Assemblée générale. Je pense comme mon collègue australien qu'il ne paraît pas très élégant de poser les questions les unes après les autres, mais, si cela nous permet de progresser, ma délégation - je suis sûr qu'il en va de même pour d'autres - est prête à sacrifier un minimum d'élégance. J'appuie donc la proposition du Pakistan, telle qu'elle a été appuyée par l'Inde et d'autres pays, tendant à ce que vous demandiez à la Conférence si elle est prête à créer un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité; si tel est le cas, allons-y sans plus tergiverser.

M. ZAHRAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Je serai aussi bref que possible. J'appuie sans réserve la déclaration faite par le coordonnateur du Groupe des 21. J'appuie aussi les déclarations faites par mes collègues membres du Groupe des 21 et par l'ambassadeur de la Chine à propos de la question dont nous sommes saisis.

Cette question concerne la création d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. La délégation égyptienne appuie énergiquement l'idée de saisir la Conférence de la question et appuie la reconstitution de ce comité spécial afin qu'il puisse se mettre à l'oeuvre immédiatement pour que les Etats non dotés d'armes nucléaires bénéficient des garanties nécessaires dans le cadre d'un instrument multilatéral international ayant force obligatoire.

Ce thème figurait parmi les questions vitales que nous avons soulevées et aux débats sur lesquelles nous avons précédemment participé très activement dans le cadre de la Conférence. Cette question est extrêmement importante parce que tant que l'on n'aura pas réussi à éliminer complètement les armes nucléaires, il y aura toujours une nécessité urgente de donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties multilatérales ayant force obligatoire contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

Si nous avons réussi à éliminer les armes nucléaires, de telles garanties ne seraient pas nécessaires. Cependant, comme elles sont nécessaires d'urgence, nous espérons que l'on répondra à la question par l'affirmative. La délégation égyptienne appuie la proposition qui a été soumise et appuie les déclarations faites par mes collègues ambassadeurs et représentants de divers pays en faveur de l'établissement de ce comité parce que la priorité absolue est manifestement le désarmement nucléaire.

Nous avons approuvé la décision concernant la création du poste de coordonnateur spécial chargé de la question des mines terrestres et nous sommes heureux que ce coordonnateur soit l'ambassadeur de l'Australie. Nous avons pleine confiance dans sa capacité et dans celle de sa délégation. Nous avons approuvé cette décision avec une certaine réticence parce qu'elle ne bénéficie pas de la priorité dans notre ordre du jour. Nous l'avons cependant approuvée de bonne foi tout en soulignant la nécessité de traiter du programme de travail de la Conférence. Nous sommes pour la création du comité sur les garanties négatives parce que nous avons accepté la prorogation du TNP pour une durée indéfinie sur la base de la décision concernant les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous avons même participé à la rédaction du texte de cette décision où l'on a souligné la nécessité d'un instrument multilatéral international ayant force obligatoire sur les garanties négatives. Nous n'étions en effet pas convaincus par la résolution 984 du Conseil de sécurité qui faisait référence aux garanties unilatérales et multilatérales données par les puissances nucléaires à cet égard. Nous considérons que cette résolution était insuffisante.

Compte tenu de ces explications, qui pourraient aider mes collègues à comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la question, la délégation égyptienne appuie pleinement la création de ce comité et est prête à compléter son mandat. Elle pense comme d'autres délégations qu'il est incomplet parce qu'il faut des garanties de sécurité complètes, sur lesquelles elle est prête à négocier, dans le cadre d'un comité spécial chargé d'étudier ce sujet,

et à réfléchir à la possibilité d'étoffer le mandat. La délégation égyptienne est prête à commencer des négociations sur la base du mandat existant. Comme je n'ai entendu aucune objection à la création de ce comité, j'espère que vous poserez immédiatement la question pertinente aux membres de la Conférence.

M. BAALLAL (Algérie) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence et que nous sommes encore en début de matinée, je peux me permettre de procéder aux félicitations d'usage sans que cela ne puisse être ressenti comme une perte de temps. Donc, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous dire combien la délégation algérienne est heureuse et ravie de vous voir présider nos travaux, et combien elle est satisfaite de la manière dont vous les conduisez. Notre gratitude va également à votre prédécesseur, l'ambassadrice du Sénégal, et à sa délégation. C'est réellement un plaisir pour la délégation algérienne de voir le podium de notre salle aujourd'hui occupé par trois délégations qui, il y a quelques mois encore, étaient des observateurs et qui, aujourd'hui, participent pleinement à nos travaux et les président.

J'avais compris hier en fin d'après-midi que, lorsque vous avez suspendu notre plénière, c'était pour des contraintes de temps afin de pouvoir libérer les interprètes et les délégations ayant des obligations. Cette suspension a heureusement donné l'occasion aux délégations de disposer d'une nuit de réflexion et peut-être même de consultations avec leur capitale. Pour sa part, la délégation algérienne était prête depuis hier à répondre aux questions que vous a demandé de poser Monsieur l'ambassadeur de Sri Lanka. Ma délégation s'y était préparée parce qu'elle avait pensé qu'on ne pouvait pas faire autrement que d'accéder à cette demande, qui est fondée sur le règlement intérieur de notre Conférence et sur la pratique telle que je l'ai vue ici. Ma délégation estime donc que cette démarche est simple, pragmatique et constructive, dans la mesure où, du moins telle que je l'ai comprise, elle peut permettre de prendre des décisions immédiates sur les points consensuels et de confier, ceux qui ne le sont pas, à vos consultations, consultations que vous aurez la liberté de mener peut-être même durant l'intersession. Donc, Madame la Présidente, sept questions ont été posées hier et ma délégation, comme beaucoup d'autres dans cette salle, est prête à y répondre par le silence qui vaut acquiescement si elle est d'accord, ou éventuellement en disant non si elle n'est pas d'accord. Des doutes ont été émis sur l'efficacité de cette démarche : essayons-la. Si elle est bonne, elle nous permettra de prendre des décisions immédiates, si elle ne l'est pas, on ne prendra pas de décision. Vous aviez commencé par une première question ce matin, je pense que nous pourrions continuer dans ce sens et poursuivre l'exercice.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. RIVASSEAU (France) : Tout d'abord, je voudrais marquer ma satisfaction pour les développements intervenus hier, non seulement parce que nous avons été capables de prendre une décision sur un coordonnateur spécial sur les mines, mais aussi parce que la séance d'hier a permis à l'ambassadeur de Sri Lanka de proposer une approche utile qui revient à examiner chaque sujet sur ses mérites propres et indépendamment de tout paquet. Je crois que c'est également un acquis important de la séance d'hier.

(M. Rivasseau, France)

Ceci dit, nous devons nous prononcer sur les différents éléments des sept questions posées par Sri Lanka, auxquelles il conviendra d'ajouter, comme vous le savez, la question posée par l'Allemagne. Je voudrais m'associer au doute profond exprimé par l'Espagne, le Canada et l'Autriche sur la méthode la plus appropriée pour se prononcer sur les questions soulevées par Sri Lanka. En effet, si je peux rappeler le passé, en ce qui concerne la décision sur les mines, nous avons d'abord eu une proposition verbale faite par la Finlande à la mi-mars. Cette proposition a été ensuite mise par écrit et a reçu une cote CD le 31 mars. Ensuite, nous avons procédé à des consultations informelles sous l'autorité de la présidence qui ont abouti à la mise au point d'un document le 22 mai et nous avons été capables de prendre cette décision hier.

S'agissant de la question des garanties de sécurité, nous en sommes au point où nous en étions sur les mines le 15 mars, en ce sens que nous n'avons pas de proposition écrite. Donc, je pense que la première étape avant toute chose, et cela peut être fait en un quart d'heure, serait que nous ayons une proposition écrite. A défaut, je craindrais que le processus de décision ici ne puisse pas se développer de manière constructive et que nous perdions le momentum qui est le nôtre aujourd'hui et que ma délégation souhaite tout particulièrement préserver.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat de ce matin et en particulier les remarques faites par le distingué représentant de la France. Tout d'abord, j'aimerais rappeler à la Conférence que la semaine dernière le représentant de la Syrie a proposé des consultations informelles et qu'il n'y a pas eu d'observations à ce sujet, ce qui l'a conduit à dire que s'il n'y avait pas d'objections la Conférence pourrait peut-être aller de l'avant et établir les mécanismes énumérés dans le document CD/1462. Des observations sont faites maintenant sur le chemin long et difficile que nous avons suivi à propos des mines terrestres. La délégation sri-lankaise est heureuse que la Conférence ait pris une décision et nommé un coordonnateur spécial. Elle félicite l'ambassadeur de l'Australie de son accession à ce poste où une tâche difficile l'attend. Pour en revenir aux propositions figurant dans les divers documents, la Conférence peut commencer par la proposition figurant dans le document CD/1434 du 16 septembre, faite par le Groupe occidental. Si cela n'est pas suffisant, la Conférence peut passer à la proposition figurant - là encore sous forme écrite - dans le document CD/1462. Il n'y a donc pas de difficultés concernant ces propositions écrites. Pour les garanties négatives de sécurité, la proposition est très simple. S'il n'y a pas d'objections - je répète le mot "objections" - le comité spécial sur les garanties négatives de sécurité pourrait être reconstitué. Il y a ici une mémoire institutionnelle suffisante. Ce comité a fonctionné avec un mandat précis et, comme la distinguée ambassadrice de l'Inde l'a fait remarquer après les observations faites par le distingué ambassadeur de la Chine, ledit mandat n'est pas jugé suffisant. Ceci pourrait faire l'objet d'un débat. Maintenant, la question que vous avez posée à la Conférence est de savoir s'il y a une quelconque objection; je n'en ai pas entendu jusqu'ici. Peut-être pourriez-vous poursuivre et établir le comité spécial et passer au point suivant parce que nous avons à peu près six ou sept points différents et je pense que nous devrions au moins finir cette discussion au cours de cette matinée.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Si j'ai demandé la parole, c'est simplement parce que j'ai écouté très attentivement certaines des déclarations qui viennent d'être faites, et plus particulièrement celle de mon collègue français. Il a affirmé que nous devons examiner les décisions à prendre sur la base de documents et je crois que l'ambassadeur de Sri Lanka a déjà attiré son attention sur le fait que la proposition concernant les garanties négatives de sécurité avaient été présentées il y a plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et qu'il était temps de prendre une décision. Cette proposition a été formulée spécifiquement, notamment, par la délégation iranienne dans le document CD/1450, le 20 mars 1997. Il s'agit du premier point de la proposition iranienne. Il n'a pas été examiné. Par la suite, le 5 juin dernier, le Groupe des 21 a soumis le document CD/1462, dans lequel il propose sur le papier de créer un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Je pense par conséquent que l'argument selon lequel nous serions obligés de recourir à la même procédure tortueuse que dans le cas des mines terrestres antipersonnel pour chaque proposition, pour chaque décision de la Conférence du désarmement, ne tient pas et j'espère vraiment que nous ne prendrons pas cette mauvaise habitude; je me permettrai d'inviter aimablement mon collègue français à renoncer à cette démarche. A en juger d'après les déclarations que nous avons entendues, le rétablissement du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité n'a soulevé aucune objection. Nous sommes prêts à discuter du mandat, de son actualisation, une fois que le Comité aura été rétabli. Pour l'heure, nous vous invitons, Madame la Présidente, à demander à cette conférence s'il y a des objections au rétablissement du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité de sorte que, si tel n'est pas le cas, nous puissions prendre une décision aujourd'hui même, après quoi nous pourrions passer à d'autres questions.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : J'ai également écouté avec intérêt la discussion de ce matin. Une des choses que nous pourrions envisager au titre de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence serait peut-être de disposer autrement la salle pour que nous puissions nous regarder en parlant.

Plus sérieusement, ma délégation se félicite de la décision prise hier concernant la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel, d'autant plus que, comme l'a souligné mon collègue français, cette décision marque l'aboutissement de plusieurs mois de travail et a fait l'objet de divers documents et de plusieurs révisions. Nous nous félicitons de ce succès, que nous pourrions peut-être qualifier d'élan, même si ce n'est pas sûr.

La question qui se pose à nous aujourd'hui touche à des décisions de bien plus grande portée puisqu'il s'agit en fait de nous entendre sur ce dont nous allons nous occuper à l'avenir. Le coordonnateur spécial nous aidera peut-être à déterminer les travaux à consacrer aux mines terrestres, mais au stade actuel, nous ne sommes toujours pas tombés d'accord. Nous avons, me semble-t-il, besoin de temps pour réfléchir à ces importantes questions et leur accorder toute l'attention voulue. Ma délégation souhaite, elle aussi, tirer parti de la dynamique actuelle, mais nous pensons qu'elle doit s'accompagner de discussions appropriées. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur le fait que le rôle de la Conférence n'est pas de travailler uniquement pour s'occuper ou pour avoir quelque chose à dire dans son rapport.

(Mme Crittenberger, Etats-Unis d'Amérique)

La question la plus importante est la suivante : sur quoi allons-nous travailler ? Sur quoi devons-nous porter notre attention ? Que faut-il considérer comme travail de fond productif ?

A ce propos, la question qui nous intéresse est celle des garanties négatives de sécurité. Il y a dans cette salle au moins deux personnes dont l'expérience en matière de garanties négatives de sécurité remonte aussi loin que la mienne. J'ai accédé à la présidence du Groupe de travail en 1980 et j'ai donc une bonne connaissance à la fois du problème et du mandat. D'un autre côté, il s'est écoulé beaucoup de temps depuis 1979, année de la création du comité spécial, qui n'était alors en fait qu'un groupe de travail, et il nous paraît nécessaire, pour les raisons déjà citées par l'ambassadeur de la Chine, d'avoir des discussions sur la nature d'un tel comité spécial et ce que devrait être son action. Nous n'avons donc aucune objection à l'idée de rétablir le comité spécial, mais à notre sens il importe de définir ce que nous en attendons. Beaucoup de choses se sont produites ces dernières années. Des garanties juridiquement contraignantes ont été offertes par les Etats dotés d'armes nucléaires, dans le cadre des zones exemptes d'armes nucléaires. Le Conseil de sécurité a, au cours des dernières années, adopté une résolution prévoyant des garanties de sécurité positives. En 1995, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP a formulé certaines recommandations quant aux garanties négatives de sécurité, question qui du reste est au coeur de l'attention du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de l'an 2000. Il n'y a donc pas objection mais souci d'examiner ce que ferait un tel comité spécial, et ma délégation n'est pas en mesure d'accepter de choisir et nommer les membres d'un tel comité spécial ni de prendre une décision à ce sujet sans savoir au préalable ce que fera cet organe. Je crois que nous devons avoir une telle discussion avant d'adopter une décision.

La PRÉSIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique et je donne la parole à la représentante de l'Inde.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : D'après ce que vient de dire la représentante des Etats-Unis d'Amérique, tout est question de perspective. On a une vision différente selon l'endroit où on est assis. Mais quoi qu'il en soit - et plus sérieusement - je n'aurais pas pris la parole si la représentante des Etats-Unis n'avait pas soulevé certains points tout à fait judicieux. J'ai relevé avec intérêt qu'elle avait déclaré que les Etats-Unis ne voyaient aucune objection à la création d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Je sais aussi que ce sujet ne date pas d'hier, mais l'Assemblée générale a pris une décision l'année dernière. La cote du document - je signale à l'attention de mon collègue français que cette proposition a fait l'objet d'un document écrit - est A/RES/51/43, en date du 7 janvier 1997. La résolution 51/43 concerne la "conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes". C'est une longue résolution, dont le paragraphe 5 fait référence aux faits nouveaux intervenus depuis 1989. Il y est dit que l'Assemblée générale "recommande également à la Conférence du désarmement de poursuivre activement des négociations intensives en vue de parvenir rapidement à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, en tenant compte du large mouvement en faveur de la conclusion d'une convention internationale et en prenant en considération

(Mme Ghose, Inde)

toutes autres propositions visant à atteindre ce même objectif". L'Assemblée générale nous a, pour ainsi dire, apporté des éclaircissements sur cette question à la fin de l'année dernière encore.

Je pense aussi qu'il y a lieu de faire une distinction dans le cadre d'une autre question. Certes, la question des mines terrestres a pris beaucoup de temps, mais comme certains l'ont souligné précédemment, il s'agissait là d'un sujet entièrement nouveau pour la Conférence. C'est la première fois qu'elle en était saisie et personne ne savait au juste comment aborder la question; un coordonnateur spécial a donc été désigné pour déterminer comment il convenait, le cas échéant, de procéder. Les garanties négatives de sécurité ne sont pas un sujet nouveau; la demande en faveur d'un comité spécial a été exprimée par plusieurs groupes, en particulier, comme l'a rappelé hier l'ambassadeur de l'Allemagne, par le Groupe des pays occidentaux en 1996. Ce groupe en avait parfaitement le droit et c'est là ce qu'ils voulaient. Il se trouve que cette proposition a également été faite par le Groupe des 21. Aujourd'hui, le Groupe occidental et le Groupe des 21 sont d'accord pour créer un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Nous devrions célébrer l'événement au lieu de dire que nous avons besoin de temps pour déterminer si nous sommes effectivement d'accord et le coucher sur le papier. Les deux groupes ont manifesté leur approbation par écrit. Je prends également en compte le fait que le Groupe des 21 a aussi donné son accord. Seul le Groupe d'Europe orientale n'a toujours pas fait connaître sa position sur ce sujet. D'après ma liste d'orateurs, qui s'oppose aujourd'hui à cette décision ? Comme je l'ai déjà dit, il nous faut à mon avis certes nous pencher sur ce que doit être le mandat, mais après avoir décidé de créer un comité spécial chargé de négocier sur ce que l'Assemblée générale nous aura donné à négocier et sur ce qu'elle attend de nous. L'Assemblée générale nous a bien donné des directives à ce sujet. Bien entendu, elle n'est pas habilitée à nous dicter ce que nous devons faire. Nous sommes souverains, mais elle nous a adressé des recommandations. La communauté internationale nous a recommandé ce que nous devrions faire. Nous sommes tous d'accord sur le fond. Pourquoi cette hésitation autour de cette décision particulière ?

Je crois avoir parlé trop longtemps. Des signes m'invitant à m'arrêter me sont adressés de toutes parts, mais je dois exprimer ma perplexité. Y a-t-il une objection à l'idée de créer maintenant un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, étant entendu que nous examinerons le mandat spécifique dudit comité une fois la décision prise ? Y a-t-il une objection ?

M. RIVASSEAU (France) : L'ambassadeur de l'Inde le sait mieux que personne, mais peut-être pour ceux d'entre nous qui l'auraient quelque peu perdu de vue, la résolution de l'Assemblée générale à laquelle il a été fait allusion avait fait l'objet d'une abstention, non seulement de la France, mais je crois de l'ensemble des pays de l'Union européenne. Je voudrais simplement, puisque j'ai la parole, et je ne voudrais pas avoir à la reprendre autant que possible, dire à l'ambassadeur du Pakistan que, naturellement, nous n'entendons pas, sur les autres sujets que les mines, suivre des chemins aussi tortueux, nous voulons qu'ils soient le plus rapide possible, ce qui ne signifie pas qu'ils ne doivent pas passer par les mêmes étapes, les étapes n'ont pas besoin d'être séparées par des périodes de trois semaines, mais je pense que si nous voulons arriver à quelque chose, il nous faudrait passer

(M. Rivasseau, France)

par les mêmes étapes. Finalement, je voudrais redire que, naturellement, la question des garanties négatives de sécurité est devant cette assemblée depuis le début de l'année, néanmoins, elle n'a à ma connaissance été discutée sur le fond qu'une vingtaine de minutes pendant la présidence roumaine, et je voudrais redire que, même si les éléments de la décision figurent effectivement dans différents papiers, la décision elle-même qu'il nous est proposé d'adopter, n'est toujours pas formulée par écrit, et je dois dire qu'à l'instant où je parle, entendant ce que vient d'indiquer le très respecté ambassadeur de l'Inde, ou son homologue du Pakistan, je ne sais toujours pas si ce qu'il nous est demandé c'est de créer un comité sans mandat, dont le mandat devra être "updated", ou avec le mandat de 1992, ce mandat devant être mis à jour, ou avec le mandat de 1992 sans rien du tout. C'est pourquoi si nous voulons être en mesure de prendre une décision, comme l'a rappelé un orateur précédemment, je crois qu'il faudrait, et ce n'est pas une tactique visant à gagner du temps parce que je crois que cela peut être fait en dix minutes par le secrétariat, que nous ayons un document devant nous, qu'il ait ou non une cote CD n'a pas d'importance, mais que nous ayons un papier qui nous explique exactement ce que nous décidons.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Veuillez m'excuser de demander à nouveau la parole. Au cours de ma précédente intervention, j'ai indiqué qu'un mandat figurait dans le document CD/1121. J'ai dit que je n'étais pas très satisfait par ce mandat et qu'il pouvait être amélioré. J'aimerais néanmoins préciser une chose. Ma délégation peut accepter le mandat tel quel.

M. TAUWHARE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, notre délégation est évidemment prête à agir de façon constructive et de bonne foi pour permettre à la Conférence du désarmement de commencer un travail de fond. Nous regrettons au moins autant que les autres que la Conférence n'ait pas encore pu, cette année, commencer un travail qui, selon nous, est clairement défini. Il nous semble que le travail de la Conférence du désarmement consiste davantage à nous attacher à des négociations de fond susceptibles de déboucher sur des résultats tangibles qu'à nous perdre en manoeuvres de procédures, en débats creux et en gesticulations diverses. Autant que les autres, nous souhaitons avancer. En fait, c'est animés de cette intention que nous avons travaillé l'année dernière au sein du Groupe occidental, pour élaborer certaines propositions qui ont été soumises en septembre 1996; ces propositions ont été citées hier par l'ambassadeur de l'Allemagne, puis évoquées à nouveau depuis. Dans le document soumis par le Groupe occidental (CD/1434), nous précisons clairement nos objectifs. Nous faisons valoir que le travail de la Conférence du désarmement devait porter de manière équilibrée sur les problèmes nucléaires et sur les questions relatives aux armes classiques. La Conférence devait se concentrer sur les négociations de fond et commencer par celles dont elle avait déjà approuvé le principe, à savoir l'arrêt de la production de matières fissiles, les garanties négatives de sécurité, l'espace, et la transparence dans le domaine des armements. Ces quatre enjeux sont donc clairement définis et le soutien de notre délégation a été clairement exprimé. Hier soir j'ai demandé - à deux reprises, je le crains - s'il était possible d'avoir des précisions sur les décisions que nous étions censés prendre aujourd'hui, afin de nous permettre de demander des instructions ou, du moins, de nous faire une meilleure idée de ce sur quoi nous devons nous prononcer. Ma question précise était de savoir quels étaient

(M. Tauwhare, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

les mandats des comités spéciaux qu'on nous invitait à créer. Cette question n'a, je le crains, reçu aucune réponse hier et je crois qu'il en est de même aujourd'hui. Au cours du débat, on a entendu parler du mandat concernant les garanties négatives de sécurité et contenu dans le document CD/1121. Certains ont également évoqué le document CD/1462, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et la possibilité de n'adopter aucun mandat. J'en reviens donc à ma question. Que sommes-nous en train de décider ? Cherchons-nous à créer un comité spécial sans mandat ou un comité spécial avec mandat ? Dans ce dernier cas, de quel mandat s'agit-il, s'il vous plaît ? Je me joins donc à mon collègue français pour essayer de savoir de quel mandat il s'agit. Je dispose bien entendu du document CD/1121. Si le mandat doit être celui qui figure dans le document CD/1121, qu'on le dise clairement. Une fois que les choses seront clarifiées, nous serons en mesure de juger s'il y a lieu d'aller de l'avant. D'après les discussions de ce matin, il me paraît évident qu'il n'existe aucun accord entre nous quant à la nature exacte du mandat. Certains orateurs ont proposé de créer le comité spécial sans mandat, avant d'entamer dans un deuxième temps les discussions autour dudit mandat. L'ancien mandat doit être actualisé. Nous devons l'affiner. Cette démarche semble très raisonnable. Discutons du mandat ! Mais est-il bien raisonnable de créer le comité spécial avant de nous être entendus sur son mandat, ce serait mettre la charrue avant les boeufs. Allons, discutons du mandat et surtout examinons les mandats sur le fond, voyons quelle tâche la Conférence peut accomplir le plus efficacement dans les différents domaines, non seulement pour les garanties négatives de sécurité, mais aussi pour les autres domaines. Nous sommes disposés à en parler. Mais nous pensons que nous ne pourrions pas faire grand-chose si nous nous contentons de passer une liste en revue, puis de créer une série de comités spéciaux sans mandat, pour ensuite en découdre sur la nature des mandats. Avancerons-nous de la sorte ? Je ne le pense pas. Alors, soyons donc aussi clairs que possible sur ce que la Conférence du désarmement a, selon nous, les meilleures chances de réaliser, sur les mandats spécifiques que nous examinons; nous pourrions alors prendre la décision de créer ces comités spéciaux, une fois que nous saurons avec certitude de quoi nous parlons.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Depuis ma dernière intervention, j'ai écouté avec un grand intérêt les remarques de mes collègues des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Permettez-moi de rappeler à la représentante des Etats-Unis que nous sommes deux à avoir de vieux souvenirs au sujet des garanties négatives de sécurité et nous savons bien que la difficulté principale en la matière ne réside pas tant dans la formulation précise du mandat que dans les positions de fond de certains Etats dotés d'armes nucléaires. Je pense par conséquent que les points soulevés à propos du mandat l'ont sans doute été après coup, car si vous lisez le document soumis par le Groupe occidental (CD/1434), vous verrez qu'en page 2, au deuxième paragraphe, il est précisé que "des comités spéciaux pourraient être établis immédiatement sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence en matière d'armement", et je souligne le mot "immédiatement"; c'était le 11 septembre 1996. Je crois donc qu'il n'est pas trop tôt pour prendre la décision. Le même paragraphe poursuit : "Les mandats des comités spéciaux pourraient être actualisés". Il n'est pas dit que la création des comités spéciaux est liée à l'actualisation de leurs mandats. En d'autres termes, nous pouvons créer les comités spéciaux immédiatement, puis actualiser les mandats. C'est exactement ce qui a été proposé pour le comité spécial sur

(M. Akram, Pakistan)

les garanties négatives de sécurité et telle est précisément la position que le Groupe occidental a exprimée le 11 septembre 1996. Par conséquent, si notre collègue du Royaume-Uni souhaite se faire une idée précise de ce sur quoi nous sommes en train de statuer, il s'agit de cette proposition, et s'il souhaite l'avoir par écrit, il lui suffit de consulter le document CD/1462, paragraphe 1, alinéa III, où il est écrit que la Conférence du désarmement décide de créer "Un comité spécial pour le point 4, 'Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes'"; s'il en va ainsi, nous pourrions ajouter que le mandat du comité spécial, tel qu'il figure dans le document CD/1121, pourrait être actualisé. Tels sont les mots mêmes du Groupe occidental, et nous avons l'espoir et la conviction que cette proposition ne se heurtera à aucune objection. C'est pourquoi, Madame la Présidente, pour la troisième fois de la matinée, je vous invite à demander à la Conférence dans les termes que je viens de proposer s'il y a une objection à la création du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je regrette que notre question ait suscité un tel débat. Elle comporte en fait deux dimensions : d'une part, la procédure que nous employons; d'autre part, le fond de chaque question. Mon ami Munir Akram m'a invité tout à l'heure à répondre à sa question et, redoutant son art de persuader par la douceur, je m'empresse de le faire.

Sur le fond, sans entrer dans les détails, le Canada reconnaît sans difficulté avoir souscrit au document présenté par le Groupe occidental en septembre dernier, avec la déclaration associée que nous aimons voir citée de temps en temps, comme ce fut le cas dans la déclaration du Canada de janvier dernier et dans le document l'accompagnant, ainsi que dans notre déclaration du mois de mai et le document distribué en tant que document officiel, où nous parlons des garanties négatives de sécurité comme d'un possible thème de travail pour la Conférence. Sur le fond, cette question ne nous pose aucun problème. Alors, ériger cette question en une sorte de test de crédibilité ou d'intégrité me semble quelque peu contestable. Le point que j'ai abordé précédemment et qui a donné lieu à ce débat portait sur la marche à suivre. Il s'agit de poser une série de sept ou huit questions appelant des réponses par "oui" ou par "non". Sommes-nous conscients du fait que les décisions que nous prenons touchent à la fois à la définition des priorités et aux ressources, tant pour la Conférence que pour chacune de nos délégations ? D'autre part, sommes-nous bien au clair sur le fait que nous sommes en train de créer un mécanisme doté d'un mandat ? Pour sa part, le Canada est fermement opposé à l'idée de créer des mécanismes sans mandat. Nous pensons que c'est un exercice futile.

Sur la base de notre débat, la réponse de nombreuses délégations est : "Oui, nous considérons que cette question est prioritaire; oui, nous sommes prêts à y consacrer les ressources nécessaires; oui, nous voulons que soit créé un mécanisme, un comité spécial, et oui, nous acceptons le mandat contenu dans le document CD/1121 de 1992; ce mandat doit être actualisé, mais nous sommes prêts à travailler sur cette base". Donc, si telle est la question posée, si la Conférence dans son ensemble - et je me place exclusivement dans la perspective du Canada - a le sentiment qu'elle a répondu aux questions de priorité, de ressources, de mécanisme et de mandat, et si elle est au clair

(M. Moher, Canada)

à ce sujet, le Canada n'est, sur le fond, pas opposé à ce que les garanties négatives de sécurité soient traitées dans le cadre de la Conférence. Le Canada est d'accord. J'ai donc répondu à la question posée par mon ami du Pakistan. Mais ce dont j'aimerais avoir la certitude absolue, c'est du fait que nous allons faire subir le même test aux autres questions posées. Nous sommes d'accord sur la priorité, sur le mécanisme et sur le mandat; et bien que les mandats existants aient besoin d'être actualisés, nous sommes prêts à décider aujourd'hui de commencer à travailler sur la base des mandats tels qu'ils se présentent actuellement.

En résumé, si la question de l'ambassadeur Akram est de savoir si le Canada est disposé à accepter la création d'un comité spécial chargé d'examiner les garanties négatives de sécurité sur la base du document CD/1121, le Canada n'a aucune objection, dès lors que la Conférence a le sentiment que le test dont je viens de parler est positif. Mais je me demande si nous nous rendons véritablement service en nous livrant à un exercice aussi simpliste et réducteur.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je suis désolée de prendre sans arrêt la parole. Je suis issue de la même tradition parlementaire que deux au moins des intervenants précédents et cette tradition comporte un excellent procédé communément appelé obstruction parlementaire : nous pouvons prendre la parole à propos de toutes sortes de questions lorsque nous ne voulons pas prendre de décision et le temps passe : midi, 13 heures, jusqu'à ce que les interprètes disent qu'il est l'heure; ainsi, nous pouvons éviter de prendre une décision et faire en sorte que personne n'exprime de position. Nous avons tous des doutes, sur un grand nombre de choses, mais je crois que le problème qui nous préoccupe est clair. J'aimerais dire au représentant de la France que je sais très bien à quel vote a donné lieu la résolution de l'Assemblée générale que j'ai citée : personne n'a voté contre et les abstentions ont été nombreuses. Mais la résolution a été adoptée à une large majorité et sans opposition; c'est pourquoi je l'ai citée. S'il y avait eu des voix contre, je ne l'aurais peut-être pas citée.

Mais permettez-moi de revenir au sujet qui nous préoccupe. Il ne s'agit pas d'une question de priorité. Si le Groupe des 21 avait dit - mais nous ne l'avons pas fait - qu'il demandait à cette conférence de se prononcer sur le document CD/1462 dans son ensemble et rien de plus, on nous aurait répondu : "non, non, il s'agit de couplages; vous présenter les choses en bloc, alors qu'il faudrait procéder élément par élément". Lorsque le coordonnateur du Groupe des 21 s'est exprimé aujourd'hui, il a déclaré en notre nom à tous que la décision ne préjugait en rien des priorités. Notre priorité - il ne faut pas que le moindre doute subsiste à ce sujet - est la création immédiate d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous avons même proposé officiellement un mandat par écrit. Mais étant donné l'effort que nous avons entrepris pour obtenir une décision en ce dernier jour de cette partie de la session, nous avons eu le sentiment que l'approche de Sri Lanka consistant à rechercher un accord sur une question sur laquelle le Groupe occidental et le Groupe des 21 étaient déjà d'accord constituait la voie la plus facile. A l'évidence, tel n'est pas le cas. Nous parlons de priorités. Non, ce n'est pas là ma priorité. Ma priorité, c'est la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire doté du mandat énoncé dans le document CD/1463.

(Mme Ghose, Inde)

J'ai néanmoins tenté de rechercher, avec cette conférence, des domaines où un accord était possible. Nous avons pensé que sur les garanties négatives de sécurité, un accord était possible. Nous avons passé deux heures à dire : "Nous sommes d'accord avec vous, mais nous ne sommes pas d'accord avec vous". Bon, si nous ne sommes pas d'accord là-dessus, n'en parlons plus. Il n'y a pas d'accord parce que certains pays - j'ai une liste de cinq pays, mais un serait suffisant - s'y opposent. Passons donc au point suivant. Le suivant, c'est la "prévention d'une course aux armements dans l'espace". Et je suppose que nous y consacrerons l'heure qui vient. Lorsque nous en aurons fini avec la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous nous retrouverons probablement cet après-midi et nous passerons au troisième point. Si vous le souhaitez et si tel est le désir de ceux qui ont objecté à la création du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, nous présenterons tout en bloc. Et si quelqu'un emploie le mot "couplage", je ne sais pas ce que je ferai, mais ...

Je suis très sérieuse. Nous avons à dessein dit que nous n'entendions pas établir de couplages sur cette question. Nous n'avons cherché ni à faire de couplages ni à bloquer les choses lorsqu'il s'est agi de prendre une décision concernant les mines antipersonnel. Ce que nous disons à présent, c'est que voici un domaine sur lequel il y avait accord. Aucune opposition n'a été exprimée à l'Assemblée générale et le Groupe occidental a émis une recommandation positive. Cette recommandation a été reprise par le Groupe des 21. Nous aurions peut-être dû faire objection. Cela nous aurait peut-être permis de tomber d'accord. Le Groupe des 21 ne devrait peut-être pas tomber d'accord si facilement. S'il y a véritablement objection, prenons-en acte et venons-en à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

M. ZEMSKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : La délégation russe se félicite de la décision prise hier concernant la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel. Nous pensons que cette décision revêt une importance fondamentale sous l'angle des modalités de travail de cette conférence. Nous considérons de même que la proposition de l'ambassadeur de Sri Lanka concernant la façon de procéder par rapport aux autres points de l'éventuel programme de travail va dans le sens d'une amélioration et d'une plus grande efficacité de notre travail. A notre avis, tout ce qui s'est produit jusqu'à présent et qui a mené la Conférence à l'impasse s'agissant de l'organisation de son travail est la conséquence de la pratique erronée qui consiste à établir des couplages et à proposer des décisions en bloc. Nous percevons à présent des signes très encourageants qui donnent à penser que nous abandonnons cette pratique et nous espérons réellement que nous ne perdrons pas l'élan actuel et que nous pourrions résoudre tous les problèmes qui nous sont posés et pour lesquels des décisions pratiques peuvent être envisagées. En tant que coordonnatrice du Groupe de l'Europe orientale, la délégation russe relève le défi lancé à notre groupe par l'ambassadrice de l'Inde, qui a demandé quelle était la position de notre groupe sur les questions examinées actuellement. Sur la base des informations dont je dispose, je confirme que durant l'ensemble des discussions de l'année dernière (consultations officielles et consultations présidentielles) les coordonnateurs du Groupe de l'Europe orientale ont toujours fait état de notre flexibilité quant au rétablissement des comités spéciaux existants avec

(M. Zemskov, Fédération de Russie)

les mandats d'origine. A mon sens - et je parle à présent au nom de la délégation russe - notre Conférence est un organisme vivant qui évolue et peut envisager de modifier ses méthodes de travail et le fond des questions qu'elle examine. Je crois que ma réponse donne une image assez claire de la position qui est la nôtre concernant la question dont nous parlons aujourd'hui.

M. BAIDI-NEJAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :
Madame la Présidente, je vous félicite d'avoir accédé à la présidence et de la façon dont vous dirigez les travaux de la Conférence à un moment aussi important. Nous vous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir mené les discussions sur la nomination d'un coordonnateur sur les mines antipersonnel au succès.

Les discussions que nous avons eues jusqu'à présent semblent indiquer qu'il n'y a aucune objection à la création d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. La question a été posée de savoir si nous devons créer un comité spécial avec ou sans mandat. On s'est également demandé quel devait être le mandat et quel document devait servir de base à ce mandat; on a en particulier beaucoup parlé du document CD/1121. Les ambassadeurs de la Chine et du Pakistan ont annoncé qu'ils étaient prêts à accepter ce mandat. Ma délégation accepte également le mandat proposé dans ce document.

Mais je crois que nous ne devons pas perdre de vue que la présente séance plénière a été convoquée pour prendre une décision sur la proposition faite hier par Sri Lanka. Nous avons entendu dire combien il était inconvenant de poser une question appelant une réponse par oui ou par non à propos d'une telle décision. Ma délégation juge cet argument valable, mais je crois que nous avons dépassé le stade des convenances et le plus important, désormais, pour la Conférence est d'entamer des négociations sérieuses. Je crois que, du point de vue de la procédure, nous examinons la proposition soumise formellement par l'ambassadeur de Sri Lanka. Je crois que la première question posée par l'ambassadeur de Sri Lanka a besoin d'être précisée à ce stade pour savoir si l'on parle d'un comité spécial sans mandat, d'un mandat basé sur le document CD/1121 ou d'autre chose; l'ambassadeur de Sri Lanka devrait à mon avis clarifier son propos. Il a présenté sa proposition, mais je crois qu'à ce stade nous devrions l'inviter à apporter des éclaircissements. En tout état de cause, il est absolument nécessaire, à ce stade, d'inviter la Conférence du désarmement à prendre une décision.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Ce matin, ma délégation a contribué au débat de la manière la plus positive qui soit : elle a gardé le silence. Bien entendu, ma délégation a des doutes sur le bien-fondé de la procédure proposée par le représentant de Sri Lanka, mais elle lui reconnaît le droit de faire des propositions et de demander à la Conférence de se prononcer à leur sujet. Bien entendu, comme le Canada, nous avons des doutes concernant les priorités et les ressources. Mais à la différence du Canada, nous avons exprimé ces doutes au moment de la nomination du coordonnateur sur les mines antipersonnel. Ma délégation a bien compris ce que propose le représentant de Sri Lanka : je l'ai écouté très attentivement et l'ambassadeur du Pakistan l'a répété. Le représentant de Sri Lanka propose à la Conférence de prendre une décision sur la base du document CD/1462, paragraphe 1, alinéa III : (L'orateur poursuit en anglais) "La Conférence du désarmement

(M. de Icaza, Mexique)

décide de créer un comité spécial pour le point 4, 'Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes'". (L'orateur reprend en espagnol) Comme l'Inde, je me demande pourquoi nous avons passé deux heures et quart à reproduire le débat d'hier, alors que vous avez spécifiquement demandé à la Conférence s'il y avait opposition. Puisque nous n'en avons toujours pas entendu, je propose, Madame la Présidente, que vous considériez officiellement que la Conférence adopte cette proposition, afin que nous puissions passer à la suivante.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Au terme d'une discussion interminable et par moment laborieuse, nous avons décidé hier de nommer un coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel. Nous nous félicitons de cette décision, notamment parce que nous sommes parvenus à définir clairement le mandat confié à l'ambassadeur Campbell. Nous espérons qu'un nouvel élan a été donné et que nous saurons l'entretenir, comme je l'ai dit dans ma déclaration d'hier. J'ai parlé d'un certain nombre de questions susceptibles d'être examinées, car nous sommes fermement convaincus que la question des mines antipersonnel n'est pas la seule à traiter. Aussi, le représentant de Sri Lanka a pris l'initiative de proposer un certain nombre de points sur lesquels nous sommes invités à nous prononcer. Vous avez tout d'abord parlé des garanties négatives de sécurité et de la création d'un comité spécial. Ma délégation n'éprouve sur le fond aucune difficulté par rapport à cette question. Mais certaines délégations ont, à juste titre, demandé quel serait le mandat d'un tel comité spécial, étant donné que nous avons été capables de confier un mandat au coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel; la question du mandat est donc justifiée.

Nous avons entendu différentes opinions sur la question de savoir s'il faut créer un comité spécial avec ou sans mandat, et il a été fait référence au document CD/1121. D'autres délégations se sont demandé si nous devions nous fonder sur ce mandat. Certes, nous pourrions prendre une décision maintenant et nous nous retrouverions alors avec un comité mais face à des divergences, peut-être profondes, quant à sa mission. C'est pourquoi, bien que désireux d'avancer sur les autres questions de fond que la Conférence doit résoudre, nous nous demandons si cette solution est véritablement la plus sage. Je me demande donc s'il ne serait pas utile que vous, Madame la Présidente, teniez des consultations officieuses sur la façon de procéder, afin d'éclaircir plusieurs points : devons-nous créer un comité avec ou sans mandat et, si mandat il y a (comme l'ont suggéré plusieurs délégations), de quel mandat doit-il s'agir ? Nous disposerions ainsi de bases plus solides. Bien entendu, nous pourrions traiter les mêmes questions concernant les autres points dès maintenant, peut-être jusqu'à ce soir, et ma délégation y est tout à fait disposée, mais je pense que de nouvelles discussions informelles sur cette question seraient utiles pour nous permettre de nous retrouver dans la même situation qu'hier où nous nous sommes entendus sans difficulté majeure et avons pu définir clairement la voie sur laquelle devraient s'engager les futurs travaux de la Conférence.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Cette question revêt une importance historique pour la Conférence du désarmement. Le contexte a été clairement défini et des efforts considérables ont été déployés pour atteindre l'objectif énoncé dans le mandat figurant dans le document en question.

(M. Berquño, Chili)

Si le Comité n'a pas été rétabli plus tôt, c'est peut-être, d'un certain point de vue, parce qu'il n'a pas véritablement progressé dans l'accomplissement de son mandat. En réalité, s'il ne l'a pas été, c'est en raison de l'ordre des priorités qui a conduit la Conférence à travailler de façon plus intensive et à consacrer toutes ses ressources à la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité a été conclu et son régime provisoire est en vigueur, ce qui signifie qu'il existe un secrétariat provisoire. La question a été laissée en suspens, mais pas en ce qui concerne les négociations. Les raisons qui ont motivé la suspension de certains comités n'ont plus cours. Il est vrai que dans chaque cas nous devons prendre, en restant attentifs, une décision sur la question des ressources et des objectifs. En la matière, ma délégation ne doute ni des ressources, ni des intentions ni de la priorité. Ce sujet nous semble d'une énorme importance. Nous savons que la question peut être abordée partiellement dans le cadre d'autres instances telles que le processus d'examen du TNP ou les discussions de la Conférence du désarmement relatives aux zones exemptes d'armes nucléaires, mais aucune de ces instances ne dispose du vaste mandat nécessaire pour parvenir à un accord multilatéral, qui constitue l'un des objectifs fondamentaux du programme de désarmement général, un des objectifs fondamentaux du nouvel équilibre de l'après-guerre froide, un des objectifs fondamentaux de l'action visant à harmoniser et compléter les accords de désarmement nucléaire - et, par-dessus tout de non-prolifération - par un système garantissant les droits des Etats qui ont résolu de ne pas posséder d'armes nucléaires et de les éliminer de la surface de la terre ou, du moins, des territoires sous leur juridiction et pour inscrire l'intégralité de ces garanties dans un cadre multilatéral, cohérent, effectif et uniforme. Je crois que cela ne fait aucun doute et si certains nourrissent des doutes en la matière, c'est qu'ils doutent aussi de l'objectif. L'objectif n'a pu être atteint dans le cadre de cette instance, mais c'est impérativement dans cette instance que les discussions doivent avoir lieu. Donc, à l'heure de vérité, c'est-à-dire au moment de donner une réponse, c'est cette réponse qui doit être donnée. Ce mandat est-il d'actualité ? Il l'est, au plus haut point; c'est le mandat primordial du moment et, de ce fait, ma délégation est persuadée que la Conférence répondra par l'affirmative et agira dès la présente session.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, si j'ai pris la parole, c'est peut-être pour lancer un appel - je ne parlerai pas de motion d'ordre - pour que vous répondiez favorablement à la proposition du Groupe des 21, de Sri Lanka, du Pakistan, proposition qui n'a soulevé aucune objection et qui concerne la décision de rétablir le comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Nous n'avons entendu aucune objection à cette proposition. Des questions ont été posées concernant le mandat. Nous pensons que le comité spécial doit être rétabli avec son mandat antérieur, mais nous sommes prêts à accepter l'idée d'une actualisation ultérieure. Cela me semble naturel et raisonnable. Mais le rétablissement du comité spécial ne se heurte à aucune objection et je me demande bien pourquoi nous avons passé deux heures et demie sur la même discussion, alors que personne n'a, jusqu'à présent, objecté à l'idée de le rétablir.

Je vous invite par conséquent à soumettre à l'approbation de la Conférence cette proposition qui, du reste, a été clairement formulée. S'il n'y a aucune objection, prenons la décision de créer ou rétablir le comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Tel est l'appel que je tenais à vous adresser, Madame la Présidente, en mon âme et conscience.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, puisque je suis à l'origine de ce débat animé, permettez-moi, si cela est possible, d'y apporter une conclusion, du moins sur ce sujet spécifique. Lorsque vous avez, hier, invité ma délégation à réitérer la proposition que j'avais faite, j'ai utilisé clairement le mot "rétablissement" à propos des divers comités spéciaux sur x, y et z, à savoir garanties négatives de sécurité, espace et transparence dans le domaine des armements. J'ai ensuite ajouté à propos du désarmement nucléaire, qu'il ne fallait pas parler de rétablissement, mais de création d'un comité spécial. Ce matin, en ouvrant la séance, vous avez posé la question au sujet du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité et vous avez fait référence au mandat contenu dans le document CD/1121. Bien entendu, l'ambassadeur du Pakistan, je crois, et plusieurs autres intervenants ont mentionné le document CD/1134 où il est stipulé que les mandats pourraient être actualisés, après avoir indiqué clairement que trois comités spéciaux au moins pourraient être créés immédiatement. L'ambassadeur du Pakistan a déclaré que les comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements pourraient être créés immédiatement. Les mandats pouvaient être actualisés. Ceci étant dit, puis-je vous inviter, Madame la Présidente, à demander à la Conférence s'il y a objection à la création ou au rétablissement d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité sur la base du mandat contenu dans le document CD/1121, du 22 janvier 1992, étant entendu que le comité spécial pourra actualiser son mandat ? Si vous le voulez, je peux relire lentement la proposition : "s'il y a objection à la création ou au rétablissement d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité sur la base du mandat contenu dans le document CD/1121, du 22 janvier 1992, étant entendu que le comité spécial pourra actualiser son mandat".

En conclusion, ce n'est pas la décision de créer un comité spécial ni le mandat lui-même qui faciliteront nos travaux. Seules la bonne volonté et l'adhésion de tous les membres y parviendront. Le comité spécial sur l'arrêt de la production de matières fissiles, que nous avons créé il y a deux ans et auquel nous avons confié un mandat, est un bon exemple à cet égard, car nous savons ce qu'il est advenu de cet organe depuis. J'espère que nous pourrions également prendre une décision à ce sujet. Nous pourrions très bien avoir des comités spéciaux et des mandats sans que rien ne se fasse. C'est pourquoi j'aimerais souligner une fois encore que l'essentiel est notre bonne volonté, notre désir à tous de travailler ensemble.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je tiens, comme d'autres, à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence; je vous félicite également, de même que la Conférence, pour la décision prise hier concernant le coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel.

A l'instar de l'ambassadeur de Icaza, du Mexique, j'ai pensé que ma façon d'être le plus utile ce matin serait de garder le silence, car cette discussion prend déjà beaucoup de temps. Mais à l'image de quelques personnes ici présentes, je suis déjà passé par ici, il y a très longtemps, et je suis parfois quelque peu préoccupé de la façon dont la Conférence s'emploie aujourd'hui à résoudre les problèmes qui lui sont soumis. Si vous nous aviez demandé, ce matin, si nous étions disposés à nous prononcer sur la création ou le rétablissement d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité,

(M. Ramaker, Pays-Bas)

je pense que la réponse serait claire à présent. Apparemment, nous n'y sommes pas disposés. Pourquoi ? Parce qu'à mon avis cette décision a été mal préparée. Je crois que la Conférence a toujours eu pour bonne habitude de bien préparer ses décisions avant de les adopter.

Or nous tenons cette discussion ce matin, en séance plénière et quelle est la différence entre une séance plénière officielle et une réunion informelle ? Tout d'abord, nous disposons ici d'interprètes; cela nous coûte de l'argent, mais ces dépenses ont été inscrites au budget. Mais vu la longueur du débat, je m'inquiète de la charge de travail du secrétariat. Ce débat doit tout d'abord être intégralement retranscrit à partir des cassettes, puis traduit en six langues; je pense que le coût est tout simplement colossal. Si nous continuons ainsi, je pense qu'il nous faudra procéder dans un cadre informel et nous réunir en séance plénière juste au moment de prendre la décision. Nous avons toujours procédé ainsi, jusqu'à une date récente. Ce que je tenais à dire, c'est que nous devons, à mon avis, mieux préparer les décisions avant de les prendre. Je ne cherche pas à prolonger la discussion, mais simplement à vous donner un conseil et j'abonde dans le sens de l'ambassadeur Seibert, de l'Allemagne : des consultations informelles sont nécessaires avant de pouvoir prendre la décision proprement dite. Comme la plupart d'entre vous, je me félicite des précisions apportées par notre collègue de Sri Lanka. Ma délégation et moi-même sommes totalement favorables à la poursuite des travaux sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence dans le domaine des armements, trois questions dont la Conférence avait déjà été saisie auparavant. Il ne s'agit donc pas de retarder les choses, mais de bien réfléchir au moyen de résoudre les questions dont nous sommes aujourd'hui saisis de la meilleure manière qui soit et - serais-je tenté de dire - de la façon la moins coûteuse.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Puisque ce n'est pas le cas, permettez-moi de résumer un peu notre discussion. Certaines délégations ont demandé de soumettre officiellement la question du rétablissement du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité pour approbation par la Conférence. D'autres ont exprimé certains doutes sur la méthode la plus appropriée pour se prononcer sur la proposition du représentant de Sri Lanka et demandent de pouvoir poursuivre les consultations. Une délégation a déclaré ne pas être prête à prendre cette décision. Des questions ont été posées sur le mandat du Comité. Nous avons donc trois approches possibles : a) nous pouvons rétablir le comité spécial sur les garanties négatives de sécurité avec le mandat tel qu'il figure dans le document CD/1121; b) nous avons la possibilité de rétablir le comité spécial sans mandat; c) nous avons la possibilité de rétablir le comité spécial après en avoir précisé le mandat. J'étais prête à poser la question telle que présentée par Sri Lanka, mais après la discussion que nous avons eue ce matin, je crois qu'il faut d'abord résoudre la question de la procédure à suivre. Je voudrais souligner que je considère que la proposition de Sri Lanka est légitime. Personnellement, je préférerais tenir des consultations informelles pour résoudre les problèmes devant nous, mais puisqu'il n'y a pas de consensus au sein de la Conférence à ce sujet j'aimerais poser la question telle que le représentant de Sri Lanka l'a formulée. Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. BAIDI-NEJAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :
Madame la Présidente, j'approuve votre souhait d'inviter la Conférence à se prononcer sur la proposition de Sri Lanka, mais je dois préciser que ma délégation n'est prête à avoir des consultations officieuses qu'après cette décision.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Ma position est la même que celle de l'Iran. Une proposition formelle a été présentée et doit être soumise à la décision de la Conférence. Nous n'avons entendu aucune objection. Nous souhaiterions que la Conférence puisse se prononcer à ce sujet, après quoi nous pourrions décider de la marche à suivre.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, nous apprécions votre façon de diriger nos débats et d'en assumer la diversité et la complexité. Nous sommes en plein accord avec les orateurs précédents. Nous pensons que la procédure à suivre est claire. La question doit être formulée strictement dans les termes employés par l'inspirateur de la procédure. Si la réponse n'est pas unanime, si elle n'est pas concordante, nous devons bel et bien envisager la suite.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Madame la Présidente, la délégation chinoise vous invite à réagir en toute impartialité aux exigences et aux appels des diverses délégations. Nous espérons que vous exercerez comme il se doit les fonctions revenant à la présidence. Agissez d'abord, puis voyez s'il est nécessaire de tenir des consultations officieuses. Pour gagner du temps, je vais m'exprimer en anglais.

(L'orateur poursuit en anglais)

Bien qu'à contrecœur, je souhaite élever une protestation contre la façon dont nos discussions ont été menées aujourd'hui. Je vous invite donc à exercer vos responsabilités conformément au règlement intérieur de la Conférence.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et puisqu'il n'y a plus d'orateurs, permettez-moi de répéter en anglais la proposition du représentant de Sri Lanka.

(La Présidente poursuit en anglais) :

Y a-t-il une objection au rétablissement du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, sur la base du mandat contenu dans le document CD/1121, daté du 22 janvier 1992, étant entendu que le comité pourra actualiser son mandat ?

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, si vous posez à la Conférence la question dans sa formulation actuelle, je me verrai dans l'obligation d'objecter, car je pense qu'il n'appartient pas à un comité spécial de définir son propre mandat. Les mandats sont confiés par la Conférence aux comités spéciaux. Or je crains que la formulation actuelle tende à violer cette pratique.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : A l'image de mon collègue des Pays-Bas, je ne suis pas nouveau ici. Et je crois qu'il existe plusieurs façons d'actualiser les mandats. Diverses procédures ont été suivies; des mécanismes ont été mis en oeuvre de façon à élaborer les mandats, et les comités spéciaux eux-mêmes ont apporté leur concours - vous vous rappelez certainement les discussions sur l'interdiction des essais nucléaires. Mais si le représentant des Pays-Bas s'estime dans l'obligation d'objecter à votre question pour des raisons liées à la procédure, Madame la Présidente, je suis persuadé que nous pourrions l'aider à surmonter ses difficultés de procédure en modifiant légèrement la question que vous souhaitez peut-être poser à la Conférence. Au lieu de dire que le comité pourra actualiser son mandat, nous pourrions simplement dire : "étant entendu que la Conférence pourra actualiser le mandat ultérieurement". Je crois que, moyennant cette légère modification, l'ambassadeur Ramaker n'éprouvera plus les mêmes difficultés à accepter la proposition.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Ma position est déjà reflétée dans l'intervention de l'ambassadeur du Pakistan, alors je vous rends la parole.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Je crois qu'il n'y pas véritablement d'objection sur ce point. Il est évident que les comités peuvent, après avoir analysé leurs mandats et examiné leurs travaux, adresser à la Conférence des propositions en la matière. La formule proposée par l'ambassadeur du Pakistan à cet égard est irréprochable. Elle suppose, bien sûr, que c'est au comité lui-même qu'il appartient de faire ce travail. L'ambassadeur Ramaker et les autres anciens de la Conférence du désarmement savent mieux que nous, les nouveaux, comment les choses se passent. Il ne s'agit là certes pas d'une objection à la question telle qu'elle a été formulée par Sri Lanka et l'idée est la suivante : sur la base d'un mandat permanent et solide, ayant pour objet l'élaboration d'un instrument international et les circonstances, le climat et le fait qu'un travail complémentaire se déroule dans d'autres instances, il serait sans doute judicieux que ce mandat soit progressivement affiné, précisé, modifié, perfectionné. Je pense qu'aucune délégation n'aura de difficulté à accepter cette idée.

M. RIVASSEAU (France) : Je voudrais d'abord remercier les précédents orateurs, en particulier le Mexique, Sri Lanka, le Pakistan et la Chine, pour l'esprit de compromis et de coopération dont ils ont fait preuve aujourd'hui, et les remercier également pour la clarification bienvenue sur la question qui nous est posée. Madame la Présidente, vous avez posé une question, et c'est à cette question que je vais répondre, étant entendu que, si la rédaction de la question devait être modifiée, nous serions prêts également à y répondre, mais il me semble que la discussion qui a lieu maintenant montre qu'il y a clairement un besoin de quelques consultations supplémentaires. Mon pays considère comme un précédent un peu fâcheux que nous soyons en présence d'une décision purement verbale qui n'ait pu être communiquée par écrit, et surtout, et vous comprendrez dans quel esprit je dis cela, traduite en français. Néanmoins, dans l'esprit de coopération qui est le nôtre aujourd'hui, je ne reviendrai pas sur cette objection au risque de me faire sévèrement réprimander par ma capitale. Je voudrais dire que la France est désireuse de réfléchir plus avant et dans un esprit constructif sur la proposition de Sri Lanka. En même temps, il est vrai que depuis 1992 des éléments essentiels sont apparus dans ce domaine. Ma capitale n'a pas encore arrêté une position

(M. Rivasseau, France)

définitive sur la manière dont les changements pourraient être reflétés. La France n'est donc pas en mesure aujourd'hui, et j'insiste sur le mot aujourd'hui, de prendre une décision immédiate sur cette proposition. Pour préserver la dynamique d'aujourd'hui et l'atmosphère constructive de cette réunion et les premiers résultats que constitue la séance plénière d'aujourd'hui, je suggère respectueusement que la proposition formulée par Sri Lanka, et lue par vos soins, soit mise par écrit et traduite pour que nous puissions en saisir nos capitales et également entamer des consultations sur elle une fois que nous aurons fini de répondre aux questions de Sri Lanka. La France donc ajoute une deuxième objection à celle des Pays-Bas.

M. TAUWHARE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, en réponse à la question telle que vous l'avez formulée, je dirai que je partage pleinement les objections soulevées par le représentant des Pays-Bas. Il me suffit de consulter le règlement intérieur pour constater que l'article 23 stipule clairement que "la Conférence définit le mandat de chacun de ces organes subsidiaires". Mon Gouvernement a le sentiment que nous cherchons ici à tirer sur une cible en mouvement. La proposition telle que j'en ai rendu compte aux autorités hier soir - je l'ai peut-être mal comprise, mais je l'ai notée comme reprenant la formulation du document CD/1462 - est la suivante : la Conférence du désarmement décide de créer un comité spécial pour le point 4 de l'ordre du jour; le titre du point en question est cité, mais le texte ne fait état d'aucun mandat, ni du document CD/1121, ni d'aucune entente sur la modification du mandat. Telle est la proposition pour laquelle j'ai demandé des instructions. Depuis, on nous a dit que le document CD/1121 devait être mentionné dans la question. Nous nous apprêtons donc à créer un comité spécial avec le mandat contenu dans le document CD/1121. Entre-temps, nous avons ajouté l'idée d'une actualisation du mandat par le comité spécial lui-même. Enfin, il y a à peine cinq minutes, il a été proposé que le comité spécial se réunisse sur la base d'un mandat, tandis que la Conférence examinerait ledit mandat en vue d'y apporter d'éventuelles modifications. Je suis désolé, Madame la Présidente, mais je ne pense pas que ce soit là une façon très sérieuse de procéder. Nous avons abordé ces questions en toute bonne foi. En principe, nous sommes prêts à aller de l'avant mais, pour cela, nous devons savoir précisément ce que nous essayons de faire. C'est pourquoi je m'associe à ceux qui ont proposé que vous teniez des consultations officieuses destinées à préciser l'objet de notre décision. Ce n'est qu'après que nous pourrions tenter de prendre une décision.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je dois avouer ne plus être surpris par grand-chose dans cette conférence, et j'ai une certaine habitude des positions fluctuantes des délégations, mais je crois que les raisons avancées depuis quelques minutes portent à un sommet nouveau les contorsions de toutes sortes qui se font toujours plus communes à la Conférence du désarmement. Certaines délégations ont souhaité que les choses se déroulent à leur guise. Le représentant de la France a dit que des faits nouveaux étaient intervenus depuis 1992 et que la France se voyait dans l'obligation de revoir sa position au sujet du mandat du comité spécial. Nous aimerions savoir si la France a pris ces faits nouveaux en considération lorsqu'elle a souscrit au document CD/1434 demandant le rétablissement immédiat du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Ou peut-être s'agit-il d'un revirement une fois venue l'heure de vérité et que nous sommes sur le point de créer

(M. Akram, Pakistan)

un comité spécial ? J'ai été encore plus surpris par la réponse du représentant du Royaume-Uni. Il me semble que les modifications apportées à la proposition sri-lankaise visaient à tenir compte des préoccupations exprimées ce matin par certains membres du Groupe occidental. De surcroît, dans ces modifications formulées par le représentant de Sri Lanka lui-même, ainsi que par ma délégation, référence était faite au document CD/1434 où il est stipulé que les mandats des comités spéciaux pourront être actualisés. Mais lesdits comités doivent être créés immédiatement. La proposition ne contient aucune proposition préalable en vertu de laquelle les comités ne pourraient pas être créés avant que les mandats soient actualisés. Et s'il devait y avoir dichotomie, contradiction, j'en conclurais qu'elle trouve son origine dans la position du Groupe occidental et non dans la proposition du représentant de Sri Lanka ou de ma délégation. Il est étrange que des délégations puissent opposer leur veto à une décision en invoquant des éléments introduits précisément pour tenir compte de leurs préoccupations et de leurs vues dans le souci de se rapprocher de la position qu'ils ont officiellement exprimée devant cette conférence.

Les positions avancées aujourd'hui sont pour nous la confirmation qu'un bon nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires ne sont pas prêts à renoncer aux injustes privilèges que leur vaut la possession de telles armes. Ils ne sont pas prêts à renoncer à menacer les Etats non dotés d'armes nucléaires d'utiliser l'arme nucléaire contre eux. Ils ne sont pas prêts, même dans le cadre de la Conférence du désarmement, à se conformer aux accords auxquels ils sont parties. Ils font marche arrière après avoir donné des garanties. Des déclarations officielles ont été faites n'excluant pas la menace d'utilisation d'armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires. Malheureusement, le débat de ce matin est venu confirmer nos pires craintes concernant la position de ces Etats. Il nous faudra réviser notre propre position à propos des points de l'ordre du jour. Après avoir réexaminé notre position, nous reviendrons ici pour voir comment réagir à cette nouvelle situation.

M. RIVASSEAU (France) : Je voudrais préciser deux points après l'intervention importante de l'ambassadeur du Pakistan. Je voudrais d'abord lui dire, avec tout le profond respect que j'éprouve pour sa position et pour lui-même, que je ne suis pas sûr qu'il ait totalement saisi une nuance dans ma déclaration. Je n'ai pas dit que le mandat et la décision de 1992 devaient être adaptés pour refléter les éléments nouveaux apparus depuis lors. J'ai dit que ma capitale n'avait pas encore formé une décision définitive sur "if and how", peut-être je serais mieux compris en anglais, cela doit se produire. En même temps, et pour que chacun ici comprenne bien la situation, l'engagement pris par la France au titre du document CD/1444 était dans le cadre d'un ensemble de mesures. C'est pourquoi ma capitale souhaite, au vu de la discussion d'aujourd'hui, avoir la possibilité, maintenant que la question posée est précisée, de pouvoir l'évaluer.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Madame la Présidente, je serai très bref, car il est déjà plus de 13 heures. Permettez-moi d'exprimer la déception de ma délégation devant les réponses négatives apportées à la question soulevée par l'ambassadeur de Sri Lanka et devant la façon dont vous avez défini le mandat du comité spécial sur les garanties envers les Etats non dotés d'armes nucléaires.

(M. Zahran, Egypte)

Lorsque nous avons adopté le mandat actualisé de ce comité, en 1992, nous avons établi le Comité, qui existait depuis plusieurs années, avec l'approbation de la délégation française et de toutes les autres délégations, car il y avait, conformément au règlement intérieur, consensus sur l'adoption de cette décision; ce comité a été reconstitué plusieurs fois depuis 1992. Je suis surpris que le Groupe occidental ait demandé la reconstitution de ce comité il y a quelques mois, en septembre 1996, et je me demande également comment il a pu adopter officiellement cette proposition sans avoir la moindre idée du mandat à lui attribuer. Il a ainsi pris position et nous l'acceptons volontiers. Ce sont là des questions déconcertantes; certains Etats n'ont peut-être pas la volonté politique nécessaire pour créer ou reconstituer ce comité, je n'en sais rien. La délégation égyptienne a des doutes sur le sujet et souhaite exprimer sa déception. Il y a maintenant trois heures que nous parlons de cela et nous tournons en rond. Nous sommes en train d'user de manoeuvres de procédure pour retarder la décision. La question est claire et n'exige pas davantage de précisions.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Je regrette vraiment de prendre la parole une fois de plus ce matin, et je dois dire que je partage la déception que vient d'exprimer l'ambassadeur de l'Egypte, quoique pour des raisons différentes. Il me semble que nous sommes dans une situation que certains ont malheureusement choisi d'interpréter de la façon la plus négative qui soit et cela est parfaitement regrettable. En fait, certains pays ont même été conduits à remettre en question les obligations découlant des traités et à s'interroger sur la bonne foi ou la mauvaise foi avec laquelle ces derniers sont appliqués. Cela est tout simplement injuste et inacceptable. Nous sommes, me semble-t-il, dans un cas de figure où les règles applicables changent d'un jour à l'autre. Mais il me semble aussi que nous devrions au moins être cohérents lorsque nous tentons de définir l'équité. Lorsque nous avons été invités à décider de la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel, nous avons discuté pendant deux ou trois mois de cette question et les réponses étaient les mêmes : nous ne sommes pas en mesure de prendre une décision, nous n'avons pas reçu d'instructions, etc. Nous avons respecté ces réponses et il me semble qu'aujourd'hui personne n'a objecté à la création d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Plusieurs délégations ont toutefois indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure de prendre une décision aujourd'hui. Donc s'il y a une objection et si elle est enregistrée comme telle, il faut considérer qu'il s'agit d'un point sur lequel les autorités ne se sont pas encore prononcées. C'est simple.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : A l'issue de ce débat, nous sommes également arrivés à une conclusion qui ne coïncide pas complètement avec l'interprétation donnée par l'ambassadeur du Pakistan. Nous éprouvons le même sentiment d'exaspération et de déception que lui, car il est un fait que le temps presse et que l'ambassadeur du Pakistan aurait, comme les autres, souhaité pouvoir prendre une décision sur une des questions traitées aujourd'hui. Je tiens néanmoins à répéter ce qui vient d'être dit par la représentante des Etats-Unis : il n'y a pas eu d'objection formelle. Il y a un problème de temps, de consultation des capitales, et je crois qu'il convient d'en tenir compte; je suis également convaincu que nous pourrons bientôt avancer sur ce point. Je tiens à affirmer cela pour mémoire de la part des délégations du Groupe occidental qui ont pris la parole ce matin et cet après-midi. Il n'y a pas eu d'objection sur le fond, mais nous n'avons pas

(M. Kreid, Autriche)

voulu nous précipiter et courir le risque d'être réprimandés par nos capitales. Nous avons voulu, comme c'est la tradition ici, nous assurer que l'objet de la décision était pleinement connu de nous-mêmes et de nos autorités respectives.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Lorsque la proposition a été faite, hier, elle portait sur le rétablissement du comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Puis une question a été posée par une ou deux délégations concernant le mandat. Nous avons traité ce point. En fait, nous sommes allés plus loin pour composer avec le Groupe occidental, qui envisageait favorablement le rétablissement du comité spécial. Et je crois que la position du Groupe occidental n'a pas évolué. Pour ce qui est de la position française, je respecte ce qui a été dit et comprends que la France ne soit pas en mesure de se prononcer aujourd'hui sur la proposition. Je me souviens avoir moi-même dit, la semaine dernière, que je n'avais pas reçu d'instructions de ma capitale à propos des mines antipersonnel. Je sais bien que nous devons tous consulter nos capitales respectives avant de prendre une décision. Si une délégation demande du temps, je crois que nous devons le lui accorder pour lui permettre d'avoir des consultations et d'obtenir des instructions. Je répète, et je le crois sincèrement, car cette proposition émane de cette délégation et répond à ses préoccupations concernant le mandat, que je ne vois pas en quoi le rétablissement du comité spécial sur la base du mandat proposé pose problème. La question est de savoir ce que nous ferons par la suite et comment nous allons le faire. Je pense que nous pouvons utiliser les minutes qui nous restent pour aborder ces différents aspects.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de Sri Lanka. Il est maintenant 13 h 15 et j'aimerais demander aux orateurs de bien vouloir être le plus bref possible car j'ai encore quatre orateurs sur ma liste. Je donne la parole au représentant du Nigéria.

M. FASEHUN (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, nous avons opté pour le mutisme car le silence est d'or et nous pensions que vous parviendriez à surmonter ces difficultés de procédure. Mais il semble que les déclarations faisant allusion au temps qu'il a fallu pour parvenir à la décision d'hier tendent à justifier ce qui, à notre avis, n'est rien d'autre qu'une nouvelle obstruction. La question des mines antipersonnel a été abordée dans cette enceinte il y a cinq mois, alors que les garanties négatives de sécurité sont, depuis des années, un sujet de préoccupation si bien que ce qui a été ou est proposé n'est en fait une nouveauté pour personne. Jusqu'à présent, le processus a consisté à reproduire les termes d'un document du Groupe occidental, dont la position n'a pas à ma connaissance subi de changement radical entre septembre 1996 et juin 1997. Sinon, les choses doivent être clairement dites. Troisièmement, les mines antipersonnel et les garanties négatives de sécurité sont deux choses différentes. C'est pourquoi nous rejetons l'idée selon laquelle certaines délégations auraient, par commodité, prétendu qu'elles attendaient des instructions. Nous rejetons cet argument, car en ce qui nous concerne, la Conférence n'a été saisie que cette année de la question des mines antipersonnel. Et d'après les archives disponibles ici, il y a des années que la Conférence du désarmement est saisie de la question des garanties négatives de sécurité.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je serai bref, Madame la Présidente, et je vous remercie de m'avoir redonné la parole. Tout d'abord, ma délégation n'est pas déçue. En bonne logique, nous n'attendions pas de réponses positives aux sept ou huit questions posées par le représentant de Sri Lanka. En deuxième lieu, ma délégation respecte les raisons de procédure ou de fond que toute délégation peut invoquer pour s'opposer à quelque chose. Il y a eu de l'opposition. Ma délégation espère que cet après-midi nous pourrions commencer l'examen de la deuxième proposition faite par le représentant du Nigéria et que nous ne nous lancerons pas dans un nouveau débat pour savoir si l'ambassadeur de Sri Lanka a le droit de faire ce qu'il fait ou suffisamment de sagesse pour cela. Qu'il me soit donc permis de considérer que les 15 dernières minutes ont été très positives. Vous, Madame la Présidente, avez posé une question; il y a eu des objections, l'affaire est close. Nous devons poursuivre les consultations à ce sujet. Venons-en à la proposition suivante.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je serai bref. Je suis déçu, et cela parce que je n'ai peut-être pas la sagesse de l'ambassadeur du Mexique due à sa longue expérience. Je ne saurais cependant vous cacher que c'est aussi parce que je constate que la Conférence n'a pas été en mesure de prendre une décision positive sur une question qui ne fait pas apparemment l'objet d'un désaccord. Mais, comme je l'ai dit, nous continuons d'être surpris, notamment par la position de certaines puissances. Je n'invoquerai pas d'équité parce que je ne pense pas que tel soit l'objet de la Conférence. Mais j'avouerai que nous avons entendu aujourd'hui quelques arguments et des objections de procédure très étranges qui ne résistent pas à un examen critique. J'aimerais entre autres choses prendre acte du fait que la question du couplage revient sur le tapis, et que le Groupe des 21 n'y est pour rien. Cela est bien entendu un fait nouveau notable quant à nos travaux d'aujourd'hui. Permettez-moi de proposer, Madame la Présidente, vu qu'il nous reste encore à aborder six autres points de la proposition de Sri Lanka, que nous reprenions nos travaux peu après 15 heures cet après-midi, pour traiter chacune de ces questions le plus rapidement possible, de telle sorte que nous puissions les examiner toutes les six ainsi que toutes les autres questions qui pourraient être posées par les délégations. Nous pourrions ainsi asseoir la crédibilité de la Conférence ou alors accrédi ter les thèses des membres qui mettent en doute cette crédibilité.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Pakistan. Le représentant de Sri Lanka a posé des questions et a obtenu le soutien d'un grand nombre de délégations. Mais le débat a montré que s'il n'y a pas d'objections formelles, certaines délégations ne sont pas prêtes à prendre de décisions aujourd'hui et ont besoin d'un peu de temps et demandent la tenue de consultations officieuses. On demande aussi de poursuivre la plénière cet après-midi. Serait-il vraiment efficace de reprendre la plénière cet après-midi ou bien faudra-t-il procéder à des consultations officieuses ? Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Votre question me surprend, Madame la Présidente. La Conférence est saisie de sept questions sur lesquelles une délégation lui a demandé de se prononcer avant d'engager toute consultation informelle. La position de cette délégation a été appuyée par un groupe qui représente la moitié de la Conférence. Je ne vois pas pourquoi il nous est maintenant demandé de procéder à des consultations officieuses. Nous n'acceptons pas cela Madame. Nous voulons une réponse aux questions posées par l'ambassadeur de Sri Lanka. En d'autres termes, nous tenons à ce que la Conférence se prononce sur ces propositions. Il est évident que si nous ne parvenons à un accord sur aucune d'entre elles, nous devons décider alors de la façon de procéder. Mais pas avant.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Mexique. Je vais suspendre cette séance plénière et nous la reprendrons à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 25; elle est reprise à 15 h 45 .

La PRESIDENTE : La 770ème séance plénière est reprise. Le débat de ce matin a montré que certaines délégations ont besoin d'un peu plus de temps pour pouvoir prendre une décision sur le rétablissement du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. Je pensais qu'il serait raisonnable de tenir, cet après-midi, des consultations officieuses pour éviter la répétition de la situation de ce matin, mais une délégation m'a demandé de reprendre immédiatement la séance plénière. Je vais donc tout de suite poser les questions proposées par le représentant de Sri Lanka, les unes après les autres. La deuxième partie de la session se termine cet après-midi et il nous faut passer en revue tous les éléments de la proposition de Sri Lanka. Par conséquent, je vous prierai d'être aussi brefs, aussi précis et aussi concrets que possible dans vos réactions, de façon à pouvoir faire avancer nos travaux. Après consultation, il me paraît utile de commencer par les propositions concernant les trois coordonnateurs spéciaux. Avant de poser la première question, je donne la parole au représentant de l'Autriche.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Par votre sagesse, vous avez d'une certaine façon devancé mon intervention. Je serai donc très bref. Il nous semble préférable, si nous décidons d'examiner maintenant la liste qui est entre vos mains, de commencer par la fin, ce qui nous donnera la possibilité de traiter d'abord les questions sur lesquelles nous pourrions parvenir le plus facilement à un accord. Je reprends tout simplement votre propre proposition car lorsque j'ai demandé la parole je ne savais pas que vous alliez la faire.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Autriche. Je vais donc poser les questions portant sur la nomination des coordonnateurs spéciaux. Y a-t-il accord pour désigner un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence ?

Il en est ainsi décidé .

Y a-t-il accord pour désigner un coordonnateur spécial sur le réexamen de l'ordre du jour de la Conférence ?

Il en est ainsi décidé .

Le représentant de l'Irlande demande la parole. Je la lui donne.

M. HANNEY (Irlande) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation irlandaise, nous vous félicitons de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et des résultats que vous avez déjà obtenus. Nous remercions la Conférence de sa décision de nommer un coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous rappelons néanmoins qu'au début de l'année, l'ambassadeur Sun, qui assurait alors la présidence, a déclaré dans son allocution d'ouverture devant la première séance plénière de la Conférence, qu'il s'était formé un consensus sur la question de la nomination d'un coordonnateur spécial. Je pense donc, aujourd'hui, que la Conférence du désarmement ne fait que reconnaître officiellement un consensus qui existait déjà en janvier 1997. En fait, comme nous le savons tous, le problème est de pourvoir ce poste vacant. Nous avons noté hier avec quelle rapidité la Conférence du désarmement a réussi à identifier un coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel et nous félicitons la délégation australienne pour la nomination de l'ambassadeur Campbell. Toutefois, il existe un contraste frappant entre cette rapidité remarquable et le temps considérable que prend la nomination d'un coordonnateur sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous demandons instamment à la Conférence d'identifier pour l'ouverture de la troisième partie de la session de 1997 un titulaire pour ce poste. Nous notons à ce propos que circulent déjà parmi nous des noms de personnes pressenties pour exercer les autres fonctions de coordonnateur spécial. Peut-être ces postes sont-ils en voie d'être pourvus. Nous invitons donc instamment la Conférence du désarmement à prendre rapidement une décision concernant la nomination du coordonnateur spécial sur l'élargissement.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration et je peux l'assurer que je continuerai les consultations aux fins de trouver la personne qui puisse être désignée à ce poste. Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Au cours de consultations rapides auxquelles tous n'ont malheureusement pas participé, quelques délégations dont la mienne ont exercé une pression forte et efficace sur le représentant de l'Autriche, lequel est prêt à accepter ce poste. Nous l'en félicitons et je propose formellement que l'ambassadeur et représentant permanent de l'Autriche soit nommé coordonnateur pour la question de l'élargissement de la Conférence.

La PRESIDENTE : Cette proposition est-elle acceptable à toutes les délégations ?

Il en est ainsi décidé .

Je félicite l'ambassadeur Harald Kreid pour sa nomination et je lui souhaite bonne chance. Je donne la parole à l'ambassadeur Kreid de l'Autriche.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Lorsqu'on vient d'un pays dont le nom commence par la lettre A, on a de bonnes chances d'être proposé le premier comme coordonnateur. Cela mis à part, je me suis laissé dire que cette séance plénière a été l'une des plus longues, sinon la plus longue, de l'histoire de la Conférence du désarmement, mais il semble que cette décision soit la plus rapide qu'elle ait prise pour désigner un coordonnateur parce que j'en ai entendu parler il y a tout juste deux minutes. J'ai été incapable de réellement réfléchir et d'évaluer la charge que cela représente. Toutefois, pour être franc, je n'ai pas pensé à la refuser pour la simple raison que nous sommes parmi les pays qui ont été récemment acceptés dans la Conférence du désarmement et que je pense que c'est sans doute un devoir mais aussi un privilège, bien entendu, d'être chargé de cette question assez difficile. Je vous remercie tous de la confiance que vous m'avez témoignée en approuvant cette nomination et je remercie également l'ambassadeur du Mexique en toute sincérité, sachant que mon opinion changera peut-être lorsque je connaîtrai mieux ces fonctions.

M. MANOUSSAKIS (Grèce) (traduit de l'anglais) : J'étais sur le point de demander la parole pour appuyer pleinement les vues exprimées par le représentant de l'Irlande en ce qui concerne la nécessité de nommer un coordonnateur spécial, mais comme une décision a été prise, je lui souhaite beaucoup de succès.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Grèce de sa déclaration. Y a-t-il accord pour désigner un coordonnateur spécial sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence ?

Il en est ainsi décidé .

Lors de mes consultations, il est apparu que la candidature de l'ambassadeur Zahran de l'Egypte à ce poste serait acceptable. Cette proposition est-elle acceptable à toutes les délégations ?

Il en est ainsi décidé .

Je félicite l'ambassadeur Zahran et je lui souhaite bonne chance dans sa tâche. Je donne maintenant la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je suis ravie que nous ayons été en mesure de prendre ces trois décisions et de nommer deux personnes aux postes vacants. En ce qui concerne la décision relative à l'examen de l'ordre du jour, je propose de nommer en outre aujourd'hui un coordonnateur spécial et je suggère que ce soit l'ambassadeur Náray de la Hongrie.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte et je reviendrai ensuite à la proposition faite par la représentante des Etats-Unis.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Je tiens à exprimer ma satisfaction de la façon dont ces questions ont été traitées ainsi que ma gratitude à l'égard de tous ceux qui ont soutenu ma nomination, en ma qualité de représentant de l'Egypte, au poste de coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'efficacité de la Conférence du désarmement. En fait, la délégation égyptienne aurait accepté la désignation à ce poste de tout autre ambassadeur. Quoi qu'il en soit, c'est moi qui ai été désigné. Je m'acquitterai de ma tâche avec la coopération de tous mes collègues. Nous devons examiner les procédures et déterminer comment améliorer l'efficacité de la Conférence pour éviter qu'elle ne connaisse des crises perturbant ses travaux. Je bénéficierai assurément de ce qui a déjà été fait à ce sujet étant donné que, depuis 1995, la question de l'amélioration de l'efficacité de la Conférence n'a pas été abordée. Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que tous les collègues qui m'ont exprimé leur confiance. Je vous promets de coopérer avec vous en la matière de façon objective et impartiale.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Egypte, l'ambassadeur Zahran, de sa déclaration. Nous avons écouté la proposition faite par la représentante des Etats-Unis d'Amérique de désigner au poste de coordonnateur spécial sur le réexamen de l'ordre du jour l'ambassadeur Náray, de la Hongrie. Cette proposition est-elle acceptable à toutes les délégations ?

Il en est ainsi décidé .

Je félicite l'ambassadeur Náray de sa nomination. Je lui souhaite bonne chance dans sa tâche et lui donne la parole.

M. NÁRAY (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je viens tout juste d'arriver dans cette salle et je constate que les choses ont évolué très rapidement hier et aujourd'hui. Bien entendu, je suis honoré d'être chargé de cette fonction très intéressante et je ferai assurément de mon mieux pour maintenir l'élan acquis. En conséquence, avec votre aide, j'espère être en mesure de mener à bien cette tâche.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur Náray de sa déclaration. J'espère que l'esprit de coopération qui prévaut maintenant se poursuivra. Je donne la parole à l'ambassadrice de l'Inde.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie infiniment Madame la Présidente. Je prends de nouveau la parole pour féliciter les trois ambassadeurs qui viennent d'être nommés coordonnateurs spéciaux et pour leur soumettre quelques suggestions concernant leur mandat.

En ce qui concerne l'élargissement de la Conférence du désarmement, nous pensons que le coordonnateur spécial devrait également examiner la structure et l'efficacité de la Conférence. Je sais qu'un coordonnateur spécial est chargé de s'occuper de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence telle qu'elle existe actuellement, mais nous aimerions que l'ambassadeur Kreid ait cela à l'esprit lorsqu'il examinera l'idée de l'élargissement de la Conférence.

(Mme Ghose, Inde)

Ma deuxième observation, qui est aussi une suggestion, est que nous avons, à l'occasion du dernier élargissement, traité en tant que groupe tous les pays qui s'étaient portés candidats. Il vaudrait mieux à mon avis que nous traitions les différents pays de façon individuelle. Nous avons dans le passé évoqué aussi la nécessité d'assurer un certain équilibre au sein de la Conférence du désarmement et je pense que c'est aussi une question importante que le coordonnateur spécial devrait garder à l'esprit.

En ce qui concerne l'ordre du jour, nous sommes déjà parvenus à un accord et nous avons chargé l'ambassadeur Hocine Meghlaoui de procéder à sa mise à jour. Cette année, comme vous le savez, nous avons adopté l'ordre du jour de l'année dernière. Mais il me semble, en ce qui concerne la mise au point et l'actualisation de l'ordre du jour, qu'il convient de garder à l'esprit les priorités de la Conférence. Nous n'envisageons pas une actualisation qui ne tiendrait pas compte des priorités qui ont déjà été définies mais tout ce qui est périmé nécessiterait assurément examen.

En ce qui concerne le troisième coordonnateur spécial, j'aimerais demander à l'ambassadeur de l'Egypte de bien vouloir étudier les possibilités d'améliorer la disposition des sièges dans cette salle. Franchement, je pense qu'une grande partie des problèmes que nous avons connus cette année ont été dus au fait que nous ne nous parlons pas du tout. Ce n'est pas que le dialogue nous mène bien loin, mais je pense que cette salle ne favorise guère les négociations alors que nous sommes censés être un organe de négociation. Il s'agit là d'une question très sérieuse car nous proposons d'aller siéger dans la salle I chaque fois que nous avons une question importante à examiner. Mais nous savons que la salle I est désormais trop petite pour nous accueillir et que nous devons utiliser cette pièce, qui offre des services d'interprétation, en nous efforçant cependant de trouver une solution qui nous permette de préserver notre caractère d'organe de négociation. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Je ne suis pas tout à fait sûre qu'il soit nécessaire de définir des tâches spécifiques. J'ai tout simplement fait ces propositions en espérant que les coordonnateurs spéciaux les garderont à l'esprit lorsqu'ils commenceront leurs travaux.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante de l'Inde pour ses suggestions importantes et pertinentes. N'ayant plus d'orateurs inscrits, je pose la question à la Conférence : y a-t-il accord pour le rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ? J'aimerais rappeler, à cet égard, que le dernier mandat adopté par la Conférence du désarmement pour ce comité figure dans le document CD/1125. Je donne la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Comme pour la question des garanties négatives de sécurité abordée ce matin, ma délégation s'interroge au sujet de cette proposition. Nous avons certaines préoccupations concernant le mandat de ce comité. Dans la proposition que nous avons envoyée hier soir à Washington, nous n'avons pas traité de la question du mandat mais nous avons indiqué qu'il était possible qu'il soit proposé de rétablir le comité avec son ancien mandat et j'ai reçu pour instructions de demander que certaines modifications soient apportées au mandat en question. Je ne suis donc pas en mesure aujourd'hui de donner mon accord pour le rétablissement de ce comité spécial et j'espère que vous pourrez engager des consultations en vue de nous permettre de parvenir à un accord sur la teneur d'un mandat approprié.

(Mme Crittenberger, Etats-Unis d'Amérique)

Je voudrais présenter brièvement les préoccupations de ma délégation. A notre avis, il n'y a ni armes ni course aux armements dans l'espace; il n'est donc pas nécessaire de prévenir ce qui n'existe pas. Notre position n'a pas changé depuis la création de ce comité spécial et nous pensons qu'il serait sans doute opportun aujourd'hui de corriger le mandat et le titre de cet organe, au moment où nous déterminons ce qu'il pourrait faire à l'avenir. Ma délégation n'est donc malheureusement pas en mesure de donner aujourd'hui son accord pour le rétablissement de ce comité spécial, mais j'espère que des consultations nous permettront de prendre cette décision ultérieurement.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : J'ai entendu avec intérêt la déclaration qui vient d'être faite par la représentante des Etats-Unis. Je crois que, contrairement à ce matin, elle a indiqué clairement qu'elle demanderait que des changements soient apportés au mandat du Comité spécial sur l'espace. Ma délégation aimerait elle aussi voir examiner la question de savoir s'il est nécessaire d'actualiser le mandat de ce comité. Nous avons au sujet des travaux de cet organe des questions très précises que nous aimerions poser au cours des consultations sur ce point.

Je propose en conséquence, Madame la Présidente, en ce qui concerne les garanties négatives de sécurité, que nous attendions les réponses de ceux de nos collègues qui ont demandé ce matin qu'on leur donne du temps pour examiner la proposition qui a été faite par l'ambassadeur de Sri Lanka et la question que vous avez posée à la Conférence.

Deuxièmement, nous serions disposés à participer à des consultations sur l'actualisation du mandat du Comité sur l'espace, qui a été préconisée par les Etats-Unis d'Amérique. Etant donné que nous sommes sans doute plus près de parvenir à un accord sur ces deux questions que sur plusieurs autres points, j'espère que nous serons bien vite en mesure de passer aux décisions sinon aujourd'hui, tout au moins dès que nous reprendrons nos travaux. J'espère en outre que nous serons tous en mesure de nous prononcer à ce moment-là sur ces deux questions.

Il me semble qu'en ce qui concerne les questions restantes, les positions sont peut-être mieux connues et plus éloignées. En conséquence, au lieu de procéder à un examen point par point comme nous l'avons fait jusqu'à présent et en procédant avec souplesse comme nous l'avons fait cet après-midi en réponse à votre proposition, qui a été approuvée par l'ambassadeur de l'Autriche, ma délégation est disposée à reporter l'examen des autres points afin de préserver le climat qui a régné cet après-midi et de vous permettre, Madame la Présidente, de mener ou de reprendre les consultations sur les deux questions dont nous avons discuté au début de la deuxième partie de notre session.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Pour notre part, nous sommes en faveur du rétablissement du comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dont le mandat a fait l'objet du document CD/1125. En fait, nous n'avons cessé de soutenir dans le passé que le mandat ne pouvait pas se limiter aux mesures de confiance et de sécurité. De telles mesures concernant les questions militaires devraient être assurément prises en considération lorsque la Conférence du désarmement négociera la conclusion d'un ou plusieurs accords internationaux visant à prévenir une course

(M. Zahran, Egypte)

aux armements dans l'espace, qui demeure la tâche fondamentale du comité spécial, conformément à la dernière résolution de l'Assemblée générale en la matière, la résolution 51/44. En conséquence, nous soulignons la nécessité d'examiner cette question même s'il n'existe pour l'instant dans l'espace aucun véhicule transportant des missiles ou du matériel militaire de quelque nature que ce soit. Nous réaffirmons qu'il importe, d'urgence, de prévenir dès maintenant une course aux armements dans l'espace et d'amener tous les Etats à travailler à cet objectif commun - et je souligne cet impératif pour qu'il soit bien clair pour chacun - conformément à un instrument international que nous avons négocié ensemble, et dont les dispositions portent sur cette question, à savoir le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

Mon pays figurait donc parmi ceux qui ont défendu cette cause dans le passé et nous sommes, et nous avons toujours été, coauteur de ce projet de résolution. Nous avons participé dans le passé aux travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et nous sommes disposés à coopérer avec d'autres, y compris avec la représentante des Etats-Unis, pour atteindre ce noble objectif qui nous est commun, ce qui garantirait à l'ensemble de l'humanité qu'aucune attaque ou qu'aucun danger ne viendra de l'espace, lieu à partir duquel il est le plus facile de viser une cible où qu'elle se trouve dans le monde.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une question à l'examen de laquelle notre délégation et celle de l'Egypte participent depuis longtemps et à laquelle la Conférence a consacré beaucoup de temps ces dernières années. Comme dit le proverbe, il vaut mieux prévenir que guérir. Il est peut-être vrai qu'il n'y a pas d'armes dans l'espace et qu'il n'y a pas de course aux armements dans ce milieu. Il demeure néanmoins qu'il y a seulement une dizaine d'années, l'espace était considéré comme un endroit à militariser, et la course aux armements y était une réalité. La situation a changé.

Dans la vie de tous les jours, nous nous faisons vacciner contre la grippe sans attendre la venue de l'hiver car il vaut mieux y penser dès l'automne, mais il serait peut-être un peu tôt d'y songer dès l'été. Je n'ai donc aucune objection contre la proposition d'examiner de nouveau le mandat et le titre du Comité. Toutefois, j'espère que lorsque nous nous réunirons en juillet, nous aurons le temps d'étudier cette question et de décider d'un mandat et, si cela est nécessaire, d'un nouveau titre.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je suis d'accord avec les délégations qui ont dit que nous n'avons pas besoin de prolonger inutilement notre séance cet après-midi. La méthode que vous avez dit vouloir adopter, selon laquelle, étant un esprit assez simple, j'ai cru comprendre que nous examinerions une liste de questions en répondant par "oui", "non" ou "pas prêts", ne me pose aucun problème. Mais j'ai été tout de même convaincu, alors que j'étais ce matin extrêmement sceptique quant à l'utilité de cet exercice, par l'éloquence d'un certain nombre de délégations qui pensaient que nous devrions examiner l'ensemble des questions dont nous sommes saisis. Maintenant que la manoeuvre a commencé, j'estime que nous pourrions difficilement nous arrêter à mi-chemin.

(M. Moher, Canada)

Par exemple, comme vous le savez, Madame la Présidente, le Canada, dans le document CD/1456, a proposé de rétablir un comité spécial sur l'arrêt de la production de matières fissiles, en tenant compte de l'accord que la Conférence a déjà adopté sur la question d'un mandat et du principe selon lequel ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre, j'ai pensé que vous accepteriez également de mettre cette question sur le tapis cet après-midi. En conséquence, avec tout le respect qui est dû aux autres membres de la Conférence et en promettant que notre délégation répondra par "oui", "non" ou "pas prêts", nous aimerions que l'ensemble des questions soient posées.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Canada. J'aimerais dire que j'ai perçu cette question de la même façon que lui. Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. WANG (Chine) (traduit du chinois) : Je serai très bref pour gagner du temps. En ce qui concerne le comité spécial sur l'espace, je tiens à souligner que ma délégation a toujours attaché une grande importance à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et qu'elle a appuyé la mise en place d'un comité spécial approprié pour engager de véritables négociations. Toutefois, comme l'ambassadeur de l'Egypte vient de le faire observer, ces négociations ne sauraient se limiter à l'adoption de mesures de confiance concernant l'espace. La Chine a coparrainé la résolution sur l'espace adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous pensons qu'il faudrait réviser le mandat énoncé dans le document CD/1125 à la lumière de cette résolution. Nous sommes impatients de voir les Etats-Unis examiner cette question dans l'optique d'une prévention de la militarisation de l'espace et donner des signes de souplesse le plus tôt possible. En fait, la militarisation de l'espace n'est plus une question de prévention mais un problème pressant qui appelle une solution immédiate. Ma délégation participera activement aux consultations qui porteront sur le mandat du comité spécial sur l'espace.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : J'allais également évoquer la résolution de l'Assemblée générale dont ma délégation a été coauteur avec l'Egypte, mais je pense que l'ambassadeur de l'Egypte a traité de la plupart des questions que je comptais soulever. Je trouve un peu étrange la réaction que suscite la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce matin, à propos des garanties négatives de sécurité, nous avons rappelé la position prise par le Groupe occidental en novembre dernier, et je ne parle pas de la résolution de l'Assemblée générale concernant l'espace, qui a fait l'objet d'abstentions mais d'aucun vote négatif : elle a été adoptée sans qu'aucune délégation n'ait voté contre la question que je me pose, et qui me rend perplexe, est la suivante : comment devons-nous prendre ces documents qui sont censés exprimer la position du Groupe occidental jugeant nécessaire la création d'un comité spécial sur l'espace ? Je crois que lorsque nous rédigeons un document et que nous demandons qu'il soit distribué sous une cote de la Conférence du désarmement, nous le faisons sérieusement et nous souhaitons discuter de son contenu. Je m'entends : quand une délégation a besoin de temps pour prendre ses instructions, il n'est pas question pour nous de la forcer à engager des négociations. Je n'exige pas qu'elle le fasse mais je trouve cette position tout de même curieuse.

(Mme Ghose, Inde)

En conclusion, je voudrais faire quelques observations sur les déclarations de l'ambassadeur du Canada. Je ne pense pas que quiconque parmi nous répugne à faire quoi que ce soit. Pour ce qui est de ma délégation, nous sommes tout disposés à examiner l'ensemble de la liste des propositions de Sri Lanka telle qu'elle a été formulée. J'aurais plutôt une observation de fond à faire au sujet du Comité spécial sur le désarmement nucléaire. Je souhaitais faire cette déclaration depuis le début de cette session mais je n'en ai pas encore eu l'occasion. Ma délégation n'aurait aucune objection à ce qu'on aille jusqu'au bout de façon à examiner toutes les questions qui pourraient être soulevées. J'aimerais cependant demander, Madame la Présidente, comment nous devrions traiter la note de position du Groupe occidental. Ne devrions-nous pas nous y reporter ? Il s'agissait d'un document officiel portant une cote de la Conférence du désarmement. Il ne s'agissait pas tout juste d'un non-document que l'on aurait fait circuler pour sonder les délégations. Ce document était censé, bien entendu, contenir des "observations". J'admets qu'il s'agissait d'observations mais pas de propositions ni de suggestions puisque nous découvrons aujourd'hui que nous ne sommes pas en mesure de prendre une décision concernant un sujet sur lequel le Groupe occidental semblait s'être mis d'accord. Voilà ma question, Madame la Présidente. Je ne sais pas si l'on y répondra, et elle restera donc posée en ce qui me concerne.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Quoique je ne puisse apercevoir l'ambassadrice de l'Inde, je serai ravie de répondre à sa question. Je pense, en ce qui me concerne, que le document du Groupe occidental demeure valable. Nous ne faisons pas distribuer des documents auxquels nous ne croyons pas. Je fais observer néanmoins qu'il est indiqué dans un paragraphe que les mandats des comités spéciaux pourraient être actualisés. Comme tout un chacun parmi nous le sait, tout document produit par un groupe de négociation repose sur un compromis. En conséquence, la phrase "les mandats des comités spéciaux pourraient être actualisés" reflète probablement les vues de ceux qui pensent qu'ils devraient l'être et l'opinion de ceux qui soutiennent le contraire. Ma délégation était de celles qui pensaient qu'ils devraient l'être, d'où les termes "pourraient être actualisés".

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique. Notre débat a montré que certaines délégations ont besoin de plus de temps pour pouvoir tenir des consultations sur ce point. Comme convenu, je passe à la question suivante : y a-t-il accord pour le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements ? J'aimerais rappeler à cet égard que le dernier mandat adopté par la Conférence du désarmement pour ce comité figure dans le document CD/1150. Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation n'a pas souscrit au document CD/1434 en date du 11 septembre 1996. Rien ne l'empêche donc d'être favorable à l'adoption d'une résolution rétablissant ce comité avec son ancien mandat.

M. BAALLAL (Algérie) : Ce matin, j'ai dit que, lorsque ma délégation accepterait une décision, elle garderait le silence; dans le cas contraire, elle pourrait être amenée à demander la parole. Pour répondre à votre question, Madame la Présidente, je dirai que la transparence est un concept en ce moment vague, imprécis, dont on ne connaît pas encore le contenu. Contrairement à ce que son nom indique, cette notion renferme beaucoup de flou. Beaucoup de questions restent encore posées. Qu'en est-il des dotations militaires et des achats liés à la production nationale ? Qu'en est-il des armes de pointe ? Qu'en est-il des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires ? Et enfin qu'en est-il des transferts de technologie ayant des applications militaires ? Au stade actuel de la définition, ou plutôt de l'indéfinition de ce concept, ma délégation n'est pas en mesure d'accepter la création d'un comité spécial sur la transparence. Nous n'excluons pas la possibilité d'en discuter à la Conférence du désarmement et vous pouvez en faire un sujet de vos consultations présidentielles. En disant cela, je suis en parfaite harmonie avec deux faits très importants. Le premier est que le Comité spécial qui a travaillé à la Conférence du désarmement sur la base du mandat que vous venez de rappeler (CD/1150) a achevé ses travaux, et n'a plus sa raison d'être car, conformément à la résolution 46/36 L, sur la base de laquelle le mandat a été élaboré, il a été demandé au Secrétaire général de l'ONU d'établir un rapport qui serait présenté à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement a fait ce travail et a remis un rapport. Donc, pour ma délégation, le Comité spécial sur la transparence s'est acquitté de son mandat. Le deuxième point important c'est que la résolution pertinente - dont je n'ai malheureusement pas les références - de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies ne fait qu'inviter la Conférence du désarmement à envisager de poursuivre ses travaux concernant la transparence. Ma délégation accepte d'envisager d'en discuter, elle n'accepte pas le rétablissement d'un comité spécial sur la transparence.

M. WANG (Chine) (traduit du chinois) : Je serai de nouveau très bref. La délégation chinoise ne pense pas qu'il soit nécessaire de rétablir cette année le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements. Premièrement, comme l'a signalé notre collègue, l'ambassadeur de l'Algérie, le mandat du comité spécial précédent a été exécuté. C'est précisément sur cette base que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution pertinente. Deuxièmement, la Conférence du désarmement a déjà travaillé sur cette question et des mécanismes appropriés tels que le Registre des armes classiques des Nations Unies ont déjà été établis. La mise en oeuvre du Registre est en cours et la Chine y participe. Dans ces conditions, si la Conférence du désarmement continue à rechercher ou à étudier des mesures abstraites ou radicales concernant la transparence dans le domaine des armements, ma délégation ne voit à cela aucune utilité concrète. Elle n'est pas contre la transparence par principe. Nous pensons tout simplement que toutes les mesures de transparence se rapportent spécifiquement à des traités. Par exemple, la Chine, comme beaucoup d'autres pays, accepte les garanties de l'AIEA. Cela constitue en soi une mesure de transparence. Nous avons accepté la disposition relative à l'inspection sur place énoncée dans la Convention sur les armes chimiques. Cela représente aussi, bien entendu, une mesure de transparence. De plus, la Chine a conclu avec certains de ses voisins des accords bilatéraux ou régionaux multilatéraux tendant à renforcer la confiance. Les mesures de transparence représentent un élément important

(M. Wang, Chine)

de ces accords. Pour les raisons susmentionnées, je tiens à réaffirmer que ma délégation pense qu'il n'est pas nécessaire de rétablir le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements au cours de la session de cette année. Bien entendu, cela ne signifie pas qu'elle ne souhaite pas procéder à des échanges de vues sur cette question avec les délégations intéressées. Au contraire, nous y sommes tout à fait disposés.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Chine. J'ai sur ma liste d'orateurs les représentants de l'Egypte et des Etats-Unis d'Amérique. Après quoi, j'aimerais passer en revue les autres points puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'un consensus et qu'ils vont donc faire l'objet de consultations ultérieures. Je donne la parole au représentant de l'Egypte.

M. ZAHKAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, la raison pour laquelle je m'exprime en anglais est que les documents que j'ai à ma disposition sont en anglais, sinon je me serais exprimé en arabe, langue que je parle bien mieux.

Madame la Présidente, il se trouve que j'ai été peut-être particulièrement chanceux par rapport à tous mes collègues siégeant autour de cette table, puisque j'ai été en 1992 le premier coordonnateur spécial sur la transparence dans le domaine des armements ainsi que le premier président du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, en 1993, expérience qui m'a déçu et contrarié parce que nous pensions, Madame la Présidente, lorsque nous avons adopté ensemble en 1991 la résolution 46/36 L qui a abouti à la création du Registre des armes classiques, que ce registre couvrirait toutes les armes et pas seulement sept catégories d'armes classiques. Nous pensions à toutes les armes sans exception et, en particulier, aux armes de destruction massive. Ainsi nous est venue l'idée d'établir tout au moins un registre et de laisser de côté les questions controversées telles que les stocks, la production nationale, l'accumulation déstabilisatrice d'armes, les transferts de technologie à des fins militaires et les armes de destruction massive aux bons soins de la Conférence du désarmement; nous devions revenir sur la question du Registre à la lumière du rapport de la Conférence du désarmement de 1994 et déterminer s'il nous serait possible de l'élargir en nous servant des travaux du groupe d'experts qui a fait lui aussi un rapport à ce sujet, en prenant en considération le rapport de la Conférence du désarmement; l'idée était de tenter de mettre en place un organe ou un mécanisme qui ait l'envergure voulue pour tout englober et qui constituerait, en fait, un système d'alerte rapide au cas où l'accumulation d'armes atteindrait un niveau qui mettrait en danger la paix et la sécurité, et qui serait en quelque sorte un système d'alerte basé sur le Registre. Telle était la logique de notre démarche et je tenais à en rappeler l'historique parce que je l'ai vécu personnellement lorsque j'ai négocié la résolution 46/36 L à l'Assemblée générale et pendant la Conférence du désarmement, en 1992, en tant que coordonnateur spécial et, ensuite, en qualité de président du Comité spécial et de participant aux travaux de la Conférence concernant cette question.

Madame la Présidente, nous pensons que la transparence devrait s'entendre comme une notion complète et entière et non pas comme un principe qui s'applique à certains pays et pas à d'autres. Il doit y avoir transparence pour tous et pour tout ce qui pourrait mettre en danger la paix et la sécurité : toutes les armes, tous les stocks, toutes les productions nationales et, en particulier, toutes les armes de destruction massive.

(M. Wang, Chine)

Cela étant dit, Madame la Présidente, je voudrais évoquer la résolution 51/45 H qui a été adoptée l'année dernière. Cette résolution, en ce qui concerne la Conférence du désarmement, n'a pas recommandé la mise en place d'un comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements. Elle a invité la Conférence du désarmement, au paragraphe 5, à envisager de poursuivre ses travaux concernant la transparence dans le domaine des armements. Cependant, l'ensemble de la résolution se rapportait au Registre et visait à inviter les pays à communiquer les entrées et les sorties concernant sept catégories d'armes classiques, pas plus, et a prié le Secrétaire général "d'établir, avec le concours d'un groupe d'experts gouvernementaux qui sera convoqué en 1997 ..., un rapport sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, compte tenu du rapport adopté par la Commission du désarmement à sa session de 1996 au sujet des transferts internationaux d'armes, des travaux de la Conférence du désarmement, des vues exprimées par les Etats membres et du rapport établi par le Secrétaire général" en 1994 sur la question ainsi que du rapport de la Conférence du désarmement sur cette question.

Madame la Présidente, ma délégation n'a rien contre la création d'un comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements à condition que le mandat de cet organe soit clair et qu'il y ait transparence complète en ce qui concerne les stocks, la production nationale, le transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires et toutes les armes de destruction massive. Si c'est cela la transparence, c'est oui, absolument; sinon, je suis désolé mais nous allons de nouveau tourner en rond et la Conférence n'aboutira pas aux résultats voulus. C'est pourquoi, si vous examinez le programme de travail du Groupe des 21, vous verrez qu'il s'agit d'une question controversée, l'une de celles dont le Groupe des 21 a pensé qu'un coordonnateur spécial devrait s'occuper.

Madame la Présidente, j'espère avoir été clair.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Madame la Présidente, je serai brève, comme vous nous l'avez demandé. Je pense que l'Ambassadeur de l'Egypte a été très clair. Cette proposition est l'une de celles que ma délégation appuie. Nous serions favorables au rétablissement du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements. Nous pensons en effet que cette question est très importante. Nous croyons que les armes classiques constituent une menace pour la stabilité dans le monde et que la Conférence du désarmement devrait s'y intéresser. C'est donc une question importante.

Ce matin, nos délégations pensaient, en arrivant, que les comités spéciaux dont nous disposions déjà ainsi que leurs anciens mandats allaient être rétablis sans aucun problème, mais cela n'a pas été le cas. Nous espérons que la question du Comité sur la transparence dans le domaine des armements et celle du traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, dont nous n'avons même pas encore discuté, seraient peut-être plus faciles à régler que les nouvelles questions. Nous sommes déçus mais nous espérons que des consultations nous permettront de régler ce point.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration. Etant donné qu'il n'y a pas de consensus sur cette question et que les délégations ont besoin de consultations ultérieures, je propose de passer au point suivant. Y a-t-il accord pour établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire, avec le mandat contenu dans le document présenté par le Groupe des 21 sous la cote CD/1463 ? Je donne la parole au représentant de l'Espagne.

M. ASOREY BREY (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Au nom du Groupe occidental, je dois indiquer, sans aller pour le moment au fond du sujet, que notre groupe n'est pas en mesure d'accepter la proposition figurant dans le document CD/1463.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Comme c'est ma délégation qui a eu l'honneur de présenter le texte qui figure dans le document CD/1463, je me sens dans l'obligation d'indiquer à titre d'éclaircissement qu'il ne s'agit pas d'un document du Groupe des 21 mais d'une proposition émanant de 26 délégations. Par ailleurs, je n'ai pas bien compris la question qui a été posée à la Conférence. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de deux propositions distinctes. L'une, qui figure dans le document CD/1462, a pour but de créer un comité spécial pour l'examen du point 1 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", et l'autre concerne le mandat de ce comité spécial. En conséquence, Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir m'éclairer, à moins que l'ambassadeur de Sri Lanka ne nous explique sur quelle question nous sommes invités à nous prononcer en ce moment.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Mexique. J'aimerais demander au représentant de Sri Lanka de répondre à la question du représentant du Mexique. Je lui donne la parole.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Quand j'ai fait ma proposition hier, j'ai parlé du rétablissement de trois comités spéciaux conformément à la proposition du Groupe occidental figurant dans le document CD/1434. J'ai fait valoir qu'un comité spécial sur le désarmement nucléaire n'avait pas été créé et que nous devons donc le faire. Une proposition dans ce sens figure dans le document CD/1462, comme l'Ambassadeur du Mexique l'a très clairement dit. La proposition est claire et émane du Groupe des 21, auquel le Sri Lanka appartient. Elle vise à établir un comité spécial pour l'examen du point 1 de l'ordre du jour "cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Depuis, 26 membres de ce groupe ont proposé un mandat, de telle sorte qu'il existe en fait deux propositions différentes. Nous pourrions tout d'abord examiner la proposition figurant au paragraphe 1 du document CD/1462 et déterminer ensuite si nous sommes en mesure d'aller plus loin en ce qui concerne le mandat défini dans le document CD/1463, si cela est possible dans le courant de la journée.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de Sri Lanka pour ses clarifications. Je vais répéter la question : Y a-t-il accord pour établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire avec un mandat tel que contenu dans le document présenté par le Groupe des 21 sous la cote CD/1462, avec la clarification présentée par le représentant de Sri Lanka ?

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, vos paroles me laissent un peu perplexe car, telle que je l'ai comprise, la question que vous avez posée a été modifiée par l'Ambassadeur du Mexique et par celui du Sri Lanka de telle sorte que la réponse du Groupe occidental concerne une question qui a été modifiée. Souhaitez-vous toujours que je prenne la parole ? Je le ferais volontiers. Cependant, la réponse du Groupe occidental se rapporte-t-elle à la proposition d'établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire avec ou sans le mandat énoncé dans le document CD/1463 ? Telle est ma question, Madame la Présidente et j'aimerais ajouter quelque chose. Je le ferai maintenant ou plus tard, comme vous le voudrez.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante de l'Inde. Pour gagner du temps, j'aimerais avoir la réponse à ma deuxième question. Je donne à nouveau la parole à la représentante de l'Inde.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Il va de soi, Madame la Présidente, étant donné que l'Inde est membre du Groupe des 21, que nous sommes favorables à la création d'un comité spécial. L'Inde est l'un des auteurs de la proposition de charger un comité spécial du désarmement nucléaire du mandat énoncé dans le document CD/1463 et il est donc évident que nous appuierons aussi ce type particulier de mandat. Maintenant, j'aimerais que nous nous arrêtions un peu sur ce point. J'aimerais rappeler à la Conférence que nous avons non seulement depuis la présente session, mais aussi depuis quelque temps, 1994 probablement, souligné cette nécessité. Ceux qui siègent ici depuis plus longtemps que moi pourront me corriger. Nous n'avons cessé de demander la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire mais nous n'avons reçu que des réponses négatives à ce sujet.

Nous avons parlé de priorités ce matin. En ce qui concerne l'Inde, telle est notre priorité dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous n'en avons aucune autre. Cela ne signifie pas, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que nous ne sommes pas disposés à discuter d'autres questions, et cela est apparu lorsque nous n'avons pas formulé d'objection concernant la question des mines terrestres, mais notre priorité demeure le désarmement nucléaire. Nous ne pouvons accepter que la Conférence du désarmement ne soit pas en mesure, en 1997, de décider de discuter du désarmement nucléaire. J'ai parcouru tous les documents qui ont déjà été présentés et je me suis aperçue que la création d'un mécanisme a été suggérée dans la proposition de la délégation canadienne. L'année dernière, lorsque le Président procédait à des consultations sur cette question précise, plusieurs présidents ont accepté l'idée d'un mécanisme, mais nous ne sommes pas allés plus loin. Si nous ne sommes pas disposés à discuter de désarmement nucléaire, je ne vois pas ce que nous faisons ici. A quoi jouons-nous ?

Permettez-moi de revenir quelques instants sur le mandat proposé en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une proposition. Tel que nous concevons le comité spécial, il tiendra compte de toutes les différentes propositions qui nous sont parvenues du monde entier - de la Commission de Canberra, du Centre Stimson, du Comité Pugwash, de membres de la Conférence du désarmement - en vue de l'élaboration d'un programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires, et nous pensons que c'est à cette tâche que le comité spécial devra s'atteler. Nous avons relevé dans le document

trois aspects concrets du travail que le Comité spécial devrait effectivement entreprendre. Le premier serait un accord en vertu duquel tous les Etats s'efforceraient de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires, c'est-à-dire un engagement que nous appelons de nos vœux depuis un certain temps. On nous a dit que cela se fait déjà dans le cadre du TNP. Nous savons ce qu'il est advenu dans le passé des engagements pris dans le cadre du TNP et rien dans ce qui se passe aujourd'hui ne nous permet de croire qu'ils connaîtront un sort différent. Après tout, l'article VI existe depuis la naissance du TNP, c'est-à-dire depuis 1968 et il n'a pas empêché le nombre des armes d'augmenter. Nous demander aujourd'hui de croire que l'article VI diminuerait ce nombre équivaudrait à parier un peu trop sur notre crédulité. Il nous faut donc un engagement à ce stade et il n'existe pas de meilleur endroit que le cadre de la Conférence du désarmement et d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire pour mener les négociations. La deuxième question dont le comité spécial devrait selon nous s'occuper est un programme échelonné, et là je renvoie à ce que j'ai déjà mentionné, c'est-à-dire aux suggestions et propositions qui nous sont parvenues du monde entier, et aussi de 28 membres de la Conférence. Il s'agit d'un programme échelonné assorti d'un calendrier qui aboutirait à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous avons en outre proposé que le comité spécial mette en place un groupe de travail sur une convention sur l'interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de dispositifs nucléaires explosifs, qui tiendrait compte du rapport Shannon ainsi que des différents points de vue qui ont été exprimés sur cette question.

Accordez-moi une minute pour vous exposer notre position. Je répéterai simplement ce que j'ai déjà dit en séance plénière. J'ai dit que nous sommes convaincus que nombre de questions parmi celles qui ont été soulevées, qui aujourd'hui constituent des zones d'ombre dans le rapport Shannon et qui apparaissent plus sombres encore deux ans plus tard, peuvent s'éclaircir si nous adoptons un programme de travail clair plaçant fermement le mandat concernant l'élaboration d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles dans le cadre d'un processus multilatéral de désarmement nucléaire. L'Inde reste convaincue qu'un tel traité peut être une mesure utile et nécessaire à condition de faire partie intégrante d'un programme échelonné et négocié d'élimination des armes nucléaires. J'ai rappelé cet aspect afin de préciser que nous ne sommes pas opposés à ce que soit discutée la question de l'arrêt de la production des matières fissiles, en dépit de ce que l'on entend dire hors de cette enceinte ou à l'intention de la presse, mais que nous pensons effectivement que ce débat devrait avoir lieu dans le cadre du comité spécial sur le désarmement nucléaire. Cette question est non pas probablement mais certainement la plus importante de toutes en ce qui nous concerne. C'est pourquoi je ne m'excuserai pas de prendre peut-être un peu plus de temps que je ne devrais.

Si nous siégeons ici à la Conférence du désarmement c'est que nous pensons que c'est l'organe dans lequel le désarmement nucléaire doit être négocié; autrement, comme je l'ai déjà dit, les autres questions n'ont pas pour nous un caractère prioritaire. Nous avons déjà parlé de la question de l'arrêt de la production des matières fissiles et je crois savoir qu'une autre question a été posée à ce sujet hier après-midi, alors que je n'étais malheureusement pas présente, par l'Ambassadeur de l'Allemagne et peut-être par celui de l'Autriche. Nous pensons que la négociation d'un arrêt de la

production des matières fissiles doit avoir lieu dans ce cadre. Nous croyons que cette question doit être examinée mais que ce traité n'aura de sens que s'il ne s'agit pas seulement d'un traité de non-prolifération inégalitaire comme son précurseur, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et je crois que tous mes collègues ici présents connaissent notre position envers ce traité. Il n'aura de sens que s'il fait partie d'un programme échelonné. Je pense que la proposition que nous avons faite dans le document CD/1463, qui ne reflète pas entièrement la position de l'Inde puisqu'il s'agit, je l'avoue, d'une position de groupe, exprime pour l'essentiel ce que nous sommes prêts à discuter ou à examiner et représente une option extrêmement sérieuse. Ma déclaration n'a pas pour but d'abuser des armes de la rhétorique pour faire obstruction. Elle touche à une question de fond, celle de savoir si nous discutons de façon réellement sérieuse du désarmement, si nous voulons vraiment examiner la question des armes de destruction massive. Nous avons débattu et discuté des armes chimiques et nous discutons ou nous discuterons des armes biologiques et l'on nous dit que nous ne devons pas, que la Conférence du désarmement ne doit pas, débattre des armes nucléaires. L'on nous dit que si nous en discutons ici, nous bloquerons les discussions qui ont lieu au niveau bilatéral. Mais pas du tout ! Pourquoi ? Avons-nous intérêt à bloquer ce que nous prônons, c'est-à-dire la réduction progressive des stocks d'armes nucléaires détenus par les deux plus importants possesseurs d'armes nucléaires ? Pas du tout ! Ils procèdent phase par phase selon des calendriers tenant compte de leurs besoins de sécurité. Mais nous avons à assurer notre propre sécurité. Nous n'appartenons à aucune alliance militaire qui assurerait notre sécurité grâce à des armes nucléaires; notre sécurité est une question fondamentale que nous soumettons à la Conférence du désarmement. Nous disons que cette question nous préoccupe et que nous aimerions engager des négociations à ce sujet. Je pense que le fait que nous ayons non seulement signé mais ratifié la Convention sur les armes chimiques témoigne de notre détermination; nous avons ouvert tous nos stocks à l'inspection, tous sans aucune réserve. La communauté internationale peut donc procéder à des contrôles. Nous respecterons le régime le plus strict à condition que tous les Etats procèdent à l'élimination de leurs armes nucléaires.

J'affirme au risque de me répéter que cette question revêt pour nous une très grande importance et qu'elle ne me donne aucune envie de plaisanter. Nous pensons qu'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles peut être une étape très utile. Nous sommes disposés à examiner et, puisque c'est le mot du mois, à actualiser le mandat, à condition qu'il s'intègre dans un programme progressif qui aboutira à l'élimination des armes nucléaires, sinon, pour quelle raison nous donnerions-nous tant de mal ? Je ne suis donc pas déçue, mais outrée de voir le Groupe occidental rejeter d'une phrase notre proposition pourtant sérieuse en affirmant qu'il n'accepte pas la proposition sri-lankaise, qui est en fait la proposition du Groupe des 21 concernant la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Je suis outrée de savoir que nous ne discuterons pas de nos préoccupations en matière de sécurité. Dans ce cas, que l'on nous dise clairement que l'on n'est pas disposé à discuter de nos préoccupations en matière de sécurité. Nous nous en irons tranquillement. Est-ce bien ce que vient de nous dire le représentant du Groupe occidental ? C'est tout pour le moment, Madame la Présidente. Je reviendrai peut-être sur cette question mais je peux vous assurer que ma position n'est pas près de changer quant à l'essentiel.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, la réponse à la question que vous nous avez posée est, en ce qui concerne ma délégation, positive. Oui, nous préconisons la création d'un comité spécial pour l'examen du point 1 de l'ordre du jour "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Si nous voulons réellement négocier des accords relatifs au désarmement, cela constitue vraiment la priorité suprême et absolue pour l'Egypte ainsi que pour le reste du Groupe des 21, comme notre coordonnateur n'a cessé de le rappeler ce matin et comme mes collègues l'ont eux aussi répété. Cela nous préoccupe, et nous l'avons signalé à plusieurs reprises ici, à New York et ailleurs, lors de la Conférence sur le TNP et dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence qui se tiendra en l'an 2000. Cela est notre priorité suprême. Ce qui nous préoccupe, c'est que l'article VI, qui a été évoqué hier, n'a pas été mis en oeuvre depuis 1968 alors qu'il prévoyait "l'élimination des armes nucléaires à une date rapprochée". En 1968 !

C'est pour cette raison que, convaincus par les protagonistes, nous avons ratifié ce traité. Nous comptons qu'il nous conduirait à l'élimination de toutes les armes nucléaires. Je dois de nouveau évoquer la dernière conférence d'examen et de prorogation du TNP, tenue en 1995, lors de laquelle nous avons formulé nos préoccupations concernant cette question. Vu que nous n'étions pas prêts à accepter une prorogation indéfinie du TNP, on a fait figurer dans un texte de compromis, à savoir la décision concernant les principes et les objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, la question à négocier de l'élimination échelonnée des armes nucléaires. Nous nous réjouissons de toute mesure bilatérale ou multilatérale visant à réduire les arsenaux nucléaires, mais c'est ici que se trouve le cadre approprié pour les négociations multilatérales. C'est à cette condition que nous avons accepté les principes et objectifs énoncés dans la décision 2 de la Conférence de 1995 sur le TNP. Cela est donc notre priorité absolue, comme notre coordonnateur l'a affirmé et c'est pour cette raison que cette question figure en tête de liste, parmi les priorités du programme de travail du Groupe des 21, dans le document CD/1462.

Nous pouvons examiner le mandat mais nous sommes saisis de plusieurs documents à ce sujet. Il va de soi que nous adopterons un mandat s'il existe une volonté politique de discuter de la question de la création d'un comité spécial chargé d'étudier cette question qui a été soulevée au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, question qui revêt la plus haute importance pour nous-mêmes et pour la communauté internationale. Ce document a été adopté par consensus en 1978. Je tenais à rappeler à chacun cet événement sacré : la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement.

L'Egypte a eu l'honneur et le plaisir de soumettre au nom de 28 pays, le 8 août de l'année dernière, un programme d'action sur l'élimination des armes nucléaires qui serait exécuté en trois phases jusqu'en 2020. Je voudrais rappeler à l'ambassadeur du Canada et à nos autres collègues que la première phase comprend l'arrêt de la production. Voilà une possibilité à saisir. Il nous faut donc créer un comité spécial qui pourrait être chargé de l'arrêt de la production, conformément à la première phase de notre programme d'action. J'ai tenu à appeler votre attention sur la décision 2 relative aux principes et objectifs qui concerne l'arrêt de la production ainsi que sur le programme échelonné d'élimination des armes nucléaires qui a été négocié. Confrontez-les. Vous vous apercevrez que l'arrêt de la production peut s'intégrer dans le programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires.

(M. Zahran, Egypte)

Plusieurs documents nous ont été soumis, examinons-les. L'un d'eux est soumis par l'Egypte : le document CD/1453, qui contient un projet de mandat pour le Comité spécial sur le désarmement nucléaire. L'Egypte est aussi coauteur du document CD/1463 avec 26 autres Etats membres de la Conférence et du Groupe des 21. Nous n'avons pas dit qu'il s'agit d'un document sacro-saint mais nous pouvons l'examiner afin de parvenir à un accord par consensus sur un mandat qui nous permettrait d'aller de l'avant vers un désarmement nucléaire en ayant à l'esprit l'élimination des armes nucléaires.

La question de l'arrêt de la production des matières fissiles représente pour nous une mesure de désarmement. C'est pourquoi elle a été incluse dans la décision relative aux principes et objectifs. Et c'est également pour cette raison que, lorsque nous avons discuté ensemble du rapport du coordonnateur spécial sur un arrêt de la production, l'ambassadeur Shannon, nous avons fait référence à cette question sans parvenir à un accord sur le rapport tant qu'il l'omettait. Nous sommes déterminés, allons de l'avant; examinons la question de la création d'un comité spécial chargé d'examiner le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la question de l'arrêt de la production des matières fissiles.

M. BAIDI-NEJAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : C'est avec surprise que ma délégation a entendu l'objection très rapide et catégorique formulée par le coordonnateur du Groupe occidental contre la proposition du Groupe des 21 concernant le point 1 de l'ordre du jour. Nous avons pourtant passé beaucoup de temps, au sein du Groupe des 21, à trouver une position de compromis sur ce point de l'ordre du jour auquel la communauté internationale attache une grande importance. Quoi qu'il en soit, pour que les choses soient absolument claires et pour éviter toute confusion quant à la teneur exacte de la question et de la réponse, puis-je vous demander de bien vouloir prier le Groupe occidental et son coordonnateur de confirmer que le Groupe occidental est opposé à l'établissement d'un comité spécial sur les questions se rapportant au point 1 de l'ordre du jour ?

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : J'ai écouté très attentivement les interventions précédentes et nous sommes très conscients du fait que chacun des pays représentés ici a des besoins de sécurité très clairs et compréhensibles. Je crois qu'ils ont été exposés de façon convaincante. Je m'abstiendrai de parler des besoins de sécurité de mon propre pays. Je me limiterai à un seul point qui est le suivant : il me semble que lorsque nous avons parlé de la méthode d'approche, nombre d'entre nous se sont aperçus qu'il serait difficile de procéder de façon globale en allant, en quelque sorte, du point un d'un calendrier de réduction jusqu'au point, ou objectif, zéro.

Il me semble pour cette raison même que nous sommes en train d'étudier une méthode d'approche qui permettrait de distinguer certaines questions et de les traiter individuellement ou au "coup par coup", sans pour autant perdre de vue le but et l'objectif d'ensemble. Nous venons de passer de nombreuses heures ce matin sur l'une de ces questions, qui figure dans la première phase du programme d'action évoqué par l'Ambassadeur de l'Egypte, une suggestion du Groupe des 21 en date d'août dernier, concernant les garanties négatives de sécurité. Pendant la même phase, celle qui va de 1996 à l'an 2000, on mentionne également un traité interdisant la production des matières fissiles.

(M. Kreid, Autriche)

Je voudrais donc dire que nous devrions être cohérents et je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas traiter la question de l'arrêt de la production des matières fissiles comme nous traitons celle des garanties négatives de sécurité, c'est-à-dire selon ses particularités propres, sans tenir compte de considérations d'ensemble, comme nous pourrions être tentés de le faire. Nous sommes convaincus qu'il ne serait pas très productif, pour l'instant, de continuer de cette façon.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Il me serait utile d'entendre la réponse du représentant de l'Espagne, au nom du Groupe occidental, à la question précise qui a été posée par le représentant de l'Iran. J'aimerais prendre la parole immédiatement après.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Pakistan. J'invite le représentant de l'Espagne, en sa qualité de coordonnateur du Groupe occidental, à répondre à la question posée.

M. ASOREY BREY (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Mon intervention précédente avait pour but de répondre de façon concrète à une question concrète que vous nous aviez posée au sujet du document CD/1463. J'ai écouté très attentivement la question du représentant de l'Iran ainsi que l'intervention de l'ambassadrice de l'Inde et je dois dire que les préoccupations et les inquiétudes qu'elle a exprimées, ainsi que d'autres représentants, sont parfaitement compréhensibles. Mais cet après-midi il s'agissait pour nous de répondre, comme vous nous l'aviez demandé, aux questions concrètes posées par le représentant du Sri Lanka. Je pense qu'il convient de donner des réponses succinctes et directes pour éviter des situations comme celle de ce matin, que vous n'aimeriez sûrement pas voir se reproduire. De même que j'ai répondu à une question concrète qui concernait un document précis, j'aimerais être maintenant tout aussi clair. En tant que coordonnateur du Groupe occidental, j'ai donc le devoir de vous faire savoir que notre groupe n'est pas en mesure d'accepter la proposition de créer un comité sur le désarmement nucléaire telle que formulée dans le document CD/1463 et dans le document CD/1462. Je crois avoir ainsi répondu à la question du représentant de l'Iran.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : J'ai entendu la réponse du coordonnateur du Groupe occidental dans laquelle il n'a fait référence qu'à deux documents, omettant le troisième auquel ma délégation s'est reportée, à savoir le document CD/1453. Etant donné que ma délégation - par ailleurs coauteur du document CD/1463 - y propose un autre mandat, nous aimerions savoir jusqu'où nous pouvions aller dans cette direction. Je voudrais également savoir si le Groupe occidental, le Groupe d'Europe orientale et l'Etat n'appartenant à aucun groupe entendent faire des observations sur le document CD/1453. Je le demande à titre d'éclaircissement car nous entendrons ultérieurement des observations sur la position du Groupe occidental.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Egypte, mais je crois que la question posée par le Sri Lanka ne se rapportait pas au document que vous mentionnez, Monsieur l'Ambassadeur. Pour aller de l'avant, je propose d'entendre d'abord les orateurs inscrits puis de tirer des conclusions sur la question qui a été proposée par le représentant de Sri Lanka. Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je tiens à exprimer au nom de la délégation pakistanaise notre vive déception de voir rejeter la proposition du Groupe des 21 et celle de 26 délégations concernant le désarmement nucléaire par le représentant du Groupe occidental. Cette exclusion des demandes et des aspirations de la majorité des membres de la Conférence reflète les raisons pour lesquelles cet organe unique de négociation multilatérale se trouve dans une impasse depuis plusieurs mois.

La position de certains Etats dotés d'armes nucléaires est de considérer qu'ils peuvent conserver ces armes indéfiniment parce qu'elles sont nécessaires à leur sécurité. Nous ne croyons pas, maintenant que la guerre froide est finie, qu'aucun des Etats dotés d'armes nucléaires fasse l'objet de menaces exercées par des membres de ce groupe ou par d'autres Etats qui pourraient justifier qu'ils conservent des armes nucléaires. Au contraire, c'est le fait qu'un petit nombre d'Etats gardent des armes nucléaires qui fait peser une menace générale sur la sécurité mondiale et entrave le processus de désarmement multilatéral, régional et bilatéral. En ce qui concerne ma délégation, l'absence de désarmement nucléaire fait obstacle à la promotion de la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement dans notre propre région, de telle sorte que nous ne pouvons demeurer indifférents au sort des propositions relatives au désarmement nucléaire formulées dans cet organe unique de négociation multilatérale.

Pris ensemble, le rejet exprimé par le Groupe occidental et la position adoptée ce matin au sujet des garanties négatives de sécurité nous posent une question grave touchant de diverses façons notre sécurité. Dans ce contexte, nos propres positions concernant plusieurs autres questions de désarmement deviennent extrêmement compliquées. C'est pourquoi nous continuons d'exhorter les Etats dotés d'armes nucléaires ou, tout au moins, ceux qui se sont prononcés contre la proposition d'entreprendre à la Conférence du désarmement des négociations relatives au désarmement, et nous invitons les membres du Groupe occidental qui sont tributaires d'une protection nucléaire et certains de ceux sur le territoire desquels des armes nucléaires sont stationnées à prendre de la hauteur et tenir compte des menaces qui pèsent sur les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ne bénéficient pas d'un parapluie nucléaire. Dans ce contexte, la proposition concernant le prétendu traité d'arrêt de la production des matières fissiles apparaît elle aussi comme une proposition inégalitaire. Je précise que pour ma délégation, ce prétendu arrêt de la production n'a jamais été un but en soi mais une proposition en vue d'un traité de désarmement nucléaire. Telle est la position qui a été celle de ma délégation et de beaucoup d'autres, y compris celle de son principal auteur, le Canada, pendant de nombreuses années, à savoir que la convention sur les matières fissiles prévoirait non seulement l'arrêt de la production mais aussi la réduction progressive des stocks afin de nous permettre d'atteindre l'objectif de désarmement nucléaire.

Cet objectif a été abandonné à un moment donné par certaines puissances. Nous ne pouvons accepter cela. Nous avons toujours soutenu qu'un arrêt de la production n'était pas suffisant et que le fait que certains continuent de se contenter de demander un arrêt de la production ne répondait pas aux préoccupations de sécurité de mon pays. Nous continuerons en conséquence à exiger que la Convention sur les matières fissiles soit une mesure de désarmement et, nous nous sommes donc joints aux 26 autres délégations pour

(M. Akram, Pakistan)

proposer que cette question soit traitée au titre du point concernant le désarmement nucléaire et dans le cadre du Comité spécial sur le désarmement nucléaire. Telle a été la position de ma délégation. Elle a été exprimé dans les documents de la Conférence. J'espère que notre position est suffisamment claire pour toutes les délégations.

M. DUARTE (Brésil) (traduit de l'anglais) : Lorsque nous avons commencé nos travaux aujourd'hui, nous avons été invités à répondre à plusieurs questions concernant l'adoption éventuelle de certains mécanismes ou procédures mais la tournure du débat montre que le lien entre ce qui était apparemment des décisions de procédure et des décisions de fond est très étroit et que nous nous sommes engagés dans des débats de fond extrêmement importants. Il est donc nécessaire que ma délégation fasse une déclaration pour faire connaître sa position sur cette question.

Il va de soi que le Brésil souscrit aux propositions figurant dans les documents CD/1462 et CD/1463. Nous avons participé à leur élaboration. J'aimerais par ailleurs rappeler que le représentant permanent du Brésil, l'ambassadeur Lafer, a annoncé hier encore la décision du Gouvernement brésilien de soumettre au Congrès l'adhésion du Brésil au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A cette occasion, nous avons fait une déclaration concernant l'esprit et les motifs de cette décision en y soulignant l'importance que nous attachons au respect de l'engagement énoncé à l'article VI de ce traité, et en rappelant l'avis consultatif rendu récemment par la Cour internationale de Justice sur la nécessité d'engager des négociations sérieuses sur l'élimination des armes nucléaires.

Il est donc clair que c'est dans cet état d'esprit que le Brésil prend cette décision et propose à son Parlement de prononcer l'adhésion du Brésil à cet important instrument international. En conséquence, nous sommes très déçus par l'accueil réservé à la proposition qui a été soumise aujourd'hui à la Conférence. Nous autres, membres du Groupe des 21, l'avons considérée comme une proposition constructive et très complète, qui englobe par ailleurs la question de l'arrêt de la production. Le Gouvernement brésilien a adopté dans le passé une position très ouverte et souple sur cette question que nous continuons de considérer comme importante; cependant, nous croyons qu'elle doit être également envisagée du point de vue du désarmement. A cet égard, je pense que la proposition du Groupe des 21 exposée dans ce document était suffisamment vaste. Telle est la position dont je voulais donner acte au nom de ma délégation.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je suis désolée de prendre la parole de nouveau sur cette question mais je tiens à répondre à la question spécifique soulevée par l'ambassadeur Kreid de l'Autriche. La raison pour laquelle le Groupe des 21 - notez que je ne m'exprime pas au nom du Groupe des 21 mais en tant que membre et participant - avait suggéré de créer un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité est que cette question fait l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour. J'aurais aimé que notre programme d'action constitue l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Dans l'ordre du jour de la Conférence, que nous avons adopté par consensus, figure le point 4 qui porte sur les garanties négatives de sécurité, et nous avons suggéré de rétablir un comité spécial pour examiner cette question.

(Mme Ghose, Inde)

De même, le point 1 de l'ordre du jour "Cessation de la course aux armements et désarmement nucléaire" a été adopté par consensus. Nous suggérons de façon très cohérente de créer un comité spécial qui serait chargé de s'occuper de cette question. Ce n'est pas que nous soyons sélectifs. Oui, je pense dans une certaine mesure que nous aurions pu créer un comité spécial sur les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ou sur les armes radiologiques, au titre du point 5 de l'ordre du jour. Nous aurions pu le faire, mais ce que nous avons fait, c'est proposer ce qui pour nous avait un caractère prioritaire. Telle est notre réponse à la question précise qui a été posée.

En ce qui concerne la question de l'arrêt de la production des matières fissiles que l'ambassadeur Kreid a soulevée - et là je pèse soigneusement mes mots - nous considérons cela comme un élément d'un programme échelonné qui conduirait à l'élimination des armes nucléaires, un programme échelonné de désarmement. Nous ne prétendons pas que notre programme d'action, celui du Groupe des 28, devrait être le programme de la Conférence, mais c'est une base de discussion possible. Mais depuis que nous l'avons présenté, on n'a même pas essayé de l'examiner. Lorsque le 14 mars 1996, le Groupe des 21 a préconisé la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire et a proposé un mandat, très bref par ailleurs, sa proposition n'a pas été examinée. Il est vrai que nous étions très occupés par une autre question. On nous a ensuite demandé, puisque nous voulions un comité spécial, de préciser quelles questions ce comité examinerait. Nous avons alors élaboré un programme d'action et il n'a pas été lui non plus examiné.

Si nous décidions de retirer le désarmement nucléaire de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, je ne sais pas si un grand nombre de pays continueront de s'intéresser à cet organe. De nombreux pays du Groupe occidental nous ont fait comprendre que, si nous ne nous rallions pas à leurs vues, ce serait un échec pour la Conférence du désarmement. Si la Conférence ne discute pas du désarmement nucléaire, peu importe qu'elle échoue. La manoeuvre d'ensemble à laquelle nous avons assisté, pas seulement d'ailleurs dans le cadre de la Conférence du désarmement, a pour but de faire en sorte que le désarmement nucléaire ne figure plus parmi les questions internationales. C'est une chose que nous ne pouvons accepter et que nous n'accepterons pas. En conséquence, nous devons nous demander comment nous allons traiter une question qui tient à coeur à certains d'entre nous et qui, comme l'ont indiqué toutes les délégations des pays membres du Groupe des 21, ou tout au moins la plupart de celles qui ont pris la parole, touche à leur sécurité. Si l'on ne considère pas que cela est suffisamment important, que faisons-nous ici ? Nous ne sommes pas ici pour participer à des discussions concernant la sécurité des autres - ils n'y tiennent d'ailleurs pas. Mais on nous dit qu'il s'agit de notre sécurité et que nous devons y participer dans l'intérêt de notre sécurité.

Non, je pense que nous avons atteint un certain point. Je ne souhaite pas arrêter quoi que ce soit maintenant, mais, comme je l'ai dit, je suis plus que déçue que le Groupe occidental et le Groupe de l'Europe orientale dans leur totalité - je ne mentionne pas le Groupe composé d'un seul Etat parce que je connais sa position sur cette question - aient rejeté la proposition dont le Groupe des 21 avait affirmé à maintes reprises qu'elle constituait sa priorité principale d'une phrase lapidaire : "nous n'acceptons pas".

(Mme Ghose, Inde)

Eh bien, s'il en est ainsi, il y a des tas de choses que nous non plus ne pouvons accepter. Nous devrions peut-être inspirer longuement, très profondément, et nous demander si nous sommes ici pour encourager la coopération ou pour permettre à un groupe de nous régenter à tel point que, anéantis, nous finissons par céder. Si telle est la direction dans laquelle nous allons, je suis plus que déçue. Mais, si j'ai pris la parole, c'était en réalité pour répondre à l'ambassadeur Kreid.

M. BAIDI-NEJAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Il est normal que cette avalanche de documents entraîne une certaine confusion. J'ai écouté très attentivement la déclaration faite par le représentant de l'Espagne en sa qualité de coordonnateur du Groupe occidental et je l'ai entendu affirmer que son groupe ne pouvait pas accepter de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Il a signalé à juste titre que la décision devrait se fonder sur la proposition de Sri Lanka. J'ai entendu le représentant de Sri Lanka évoquer la proposition de créer un comité spécial qui ne s'occuperait pas du désarmement nucléaire mais du point 1 de l'ordre du jour : "Cessation de la course aux armements et désarmement nucléaire". Ainsi, nous n'avons entendu aucune objection à cette proposition et l'on ne s'attend pas à ce que le Groupe occidental se prononce contre cette dernière, car cela signifierait que ce groupe est réellement opposé à ce que soit créé un comité au titre du point 1 de l'ordre du jour, ne serait-ce que pour mener des négociations sur un arrêt de la production des matières fissiles, alors que nous savons que cette question devrait être négociée au titre du point 1. Je pense donc que nous restons saisis de la proposition du Groupe des 21 et nous espérons pouvoir procéder à de nouvelles consultations concernant cette proposition au cours de la période d'intersession.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je serai aussi bref que mon sujet de préoccupation me le permettra. Nous avons entendu le représentant de l'Espagne opposer un refus catégorique, absolu et non motivé à la proposition figurant dans le document CD/1462, concernant la création d'un comité au titre du point 1 de l'ordre du jour, et un refus tout aussi catégorique et lapidaire au mandat énoncé dans le document CD/1463. Contrairement à ce qui a été dit en ce qui concerne la création d'autres mécanismes, à savoir que de nouvelles consultations, un délai de réflexion ou un laps de temps pour obtenir des instructions étaient nécessaires, nous nous sommes vu opposer sur la question du désarmement nucléaire un non catégorique par le coordonnateur du Groupe occidental. C'est ce que mes amis espagnols appellent "une belle claque".

Cela serait très grave si nous le prenions à la lettre. Mais le délégué de l'Espagne me permettra de ne pas le croire. Je ne le crois pas parce que j'ai sous les yeux plusieurs documents. J'ai en main celui du Canada, en date du 15 mai (CD/1456), présentant des points de vues de ce pays ami sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence du désarmement au paragraphe 2 duquel il est dit : (L'orateur poursuit en anglais) "La Conférence du désarmement doit traiter du désarmement nucléaire et devrait créer un mécanisme pour l'examen au fond des questions de désarmement nucléaire, afin de voir si et quand une ou plusieurs de ces questions devraient faire l'objet d'une négociation." (L'orateur poursuit en espagnol) J'ai en main le texte d'une déclaration d'un membre éminent du Groupe occidental. Je suis sûr que la délégation canadienne n'avait pas l'intention

(M. de Icaza, Mexique)

de nous fermer sèchement la porte au nez comme cela c'est passé aujourd'hui. J'ai également en main le texte de la déclaration qui a été faite hier par notre amie Hisami Kurokochi du Japon libellé comme suit : (l'orateur poursuit en anglais) "Au-delà du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du traité concernant l'arrêt de la production de matières fissiles, questions qui préoccupent la communauté internationale tout entière, nous devrions poursuivre nos efforts en vue de trouver des solutions appropriées pour les négociations de la Conférence du désarmement portant sur le désarmement nucléaire. Cela pourrait se faire par la nomination d'un coordonnateur spécial, comme ma délégation l'a proposé au cours de la première session". (l'orateur poursuit en espagnol) Il est évident que le non n'est pas aussi catégorique qu'il y paraît et nous restons optimistes, ce dont je me félicite, car, sinon, la Conférence aurait perdu sa raison d'être.

Bien entendu, je n'envie pas la tâche des coordonnateurs que nous avons désignés parce que, si nous n'allons pas parler de désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement, je ne vois pas ce que va faire le coordonnateur pour l'ordre du jour; si nous n'avons pas d'ordre du jour, je ne vois pas sur quoi le coordonnateur sur le fonctionnement pourrait bien travailler dans le cadre d'une conférence qui ne fonctionnerait pas et je ne vois pas non plus ce que pourrait bien faire le coordonnateur sur l'élargissement de la Conférence, car, à quoi bon élargir cet organe, s'il n'a rien à faire. Dieu me garde d'établir des liens. Nous savons tous que les pays membres du Groupe des 21 ne peuvent le faire. Ils y verraient plutôt le diable, tandis que d'autres ne sont pas loin de sanctifier de tels liens. Il me semble tout de même qu'il existe un lien lorsque l'on entend dire que, dans le cadre de la Conférence du désarmement, on peut discuter de tout et de n'importe quoi sauf de désarmement nucléaire. Parlons de l'arme à la mode, quelle qu'elle soit, qu'elle ait ou non des incidences sur la sécurité mondiale et internationale, pour autant que nous ne parlions pas de désarmement nucléaire.

Je vais vous dire où cela nous mènera. Dans notre rapport annuel à la Première Commission, voilà ce que nous dirons : "La Conférence a discuté, les membres de la Conférence ont déjeuné, ils ont nommé des coordonnateurs spéciaux mais ils n'ont pas abouti au moindre accord en ce qui concerne l'ouverture de négociations. Est-ce ce que nous voulons ? Il est sûr que c'est dans cette voie que nous entraînent les rejets tels que ceux que nous avons entendus aujourd'hui, car vous le savez, Madame la Présidente, les rejets catégoriques et lapidaires sont contagieux.

M. FASEHUN (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je serai très bref. Mais nous pensons qu'il importe, tout en étant bref, de revenir sur l'origine et l'histoire de cet organe et d'évaluer ce qu'il a fait en ce qui concerne en particulier les questions nucléaires. Il a mené les négociations concernant le TNP, instrument relatif à la non-prolifération auquel le Nigéria est partie. Il a négocié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, autre instrument de non-prolifération que le Gouvernement nigérian est en train d'étudier. Pendant près de 40 années d'existence jalonnées de plusieurs mesures d'élargissement, il n'a pas été autorisé à mener des négociations concernant l'arme la plus importante que l'humanité ait jamais conçue. L'histoire des armes nous apprend que le fusil mitrailleur existe depuis 125 ans. Les armes nucléaires existent depuis près de 50 ans.

(M. Fasehun, Nigéria)

Quel plus beau présent pourrait-on faire au XXI^e siècle que de revoir les systèmes d'armes capables de changer le cours de la civilisation ? On a soutenu que l'arme nucléaire est une arme hypothétique. Hiroshima n'est pas une hypothèse. Tchernobyl non plus. Les risques, par exemple les fuites, nous les connaissons. Il ne s'agit pas d'un système d'armes que la technologie rendra probablement obsolète. Au contraire, la technologie ne fait que l'améliorer en augmentant sa capacité de tuer massivement, de défigurer les civilisations et de détruire l'environnement. Nous sommes préoccupés par le trou de la couche d'ozone, mais sommes-nous réellement préoccupés par l'idée de léguer aux générations futures des difformités ?

Nous appartenons à des Etats-nations et ceux-ci, bien entendu, naissent et meurent, changent, rapetissent, s'agrandissent, forment des blocs. Mais les armes nucléaires que possèdent certains Etats sont intrinsèquement instables et déstabilisatrices. Ceux qui en ont veulent les garder. Les autres sont invités à ne pas en acquérir en raison de leur faiblesse ou de l'instabilité présumée de leur système politique. Mais l'instabilité des pays dits en développement peut aussi affliger les pays développés. L'histoire nous en donne des exemples, même en Europe occidentale. Des régimes extrémistes peuvent acquérir des armes nucléaires, auquel cas nous pouvons imaginer ce qui peut arriver. Pour revenir au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui et à la Conférence du désarmement, la proposition de créer un comité ne date pas de cette année. Je suis arrivé à la Conférence du désarmement il y a trois ans, et on en parlait déjà. Certaines délégations se sont laissé convaincre, en 1995, de permettre au Comité spécial sur une interdiction complète des essais de poursuivre ses travaux. Cette année, on nous oppose de nouveau un non catégorique - en dépit du fait que nous savons, comme l'a indiqué l'ambassadeur de Icaza, qu'il existe même au sein du Groupe occidental des différences d'opinion.

Refuser de discuter de la question du désarmement nucléaire, c'est faire la politique de l'autruche. Le problème ne disparaîtra pas pour autant. Il perdurera. Nous continuerons d'insister pour obtenir la création d'un comité spécial qui puisse discuter sérieusement du système d'armes le plus important que l'humanité ait jamais conçu. Nous pensons que nos collaborateurs et partenaires devraient y réfléchir davantage. Si l'on veut encourager la non-prolifération, il faut engager des discussions multilatérales sur le désarmement nucléaire. Une application sélective du principe de non-prolifération qui consisterait à discuter de certaines questions seulement dans cet organe unique de négociation n'améliore pas la sécurité des Etats. Elle n'améliore pas la sécurité mondiale mais seulement celle de certains Etats, les plus puissants. Ce que notre système nous apprend, c'est que ceux qui sont puissants aujourd'hui ne le seront peut-être pas toujours. C'est pourquoi nous devons investir dans la sécurité pour l'avenir. C'est aussi pourquoi nous demandons que soit créé un comité spécial sur le désarmement nucléaire pour réfléchir aux problèmes qui se poseront au XXI^e siècle, afin de commencer à mettre ces armes horribles où elles le méritent - au rebut.

M. BAALLAL (Algérie) : J'ai demandé la parole parce que la réaction du Groupe occidental ne peut pas me laisser indifférent. Il y a eu rejet dans sa globalité et dans son détail de la proposition de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire. En fait, ma préoccupation ne vient pas de ce rejet sec et catégorique qui n'a été suivi d'aucun commentaire, la préoccupation de

(M. Baallal, Algérie)

ma délégation vient du fait qu'il y a absence de toute volonté de discuter ou de prendre cette proposition comme base de discussion. Je n'ai noté, à aucun moment, une allusion quelconque à une volonté quelconque, sur une disponibilité quelconque, d'en discuter. C'est cette absence de perspective de discussion, cette absence d'ouverture, cette position extrême, qui préoccupent réellement ma délégation, qui finalement retient de la réponse qui nous a été donnée que l'on ne refuse pas de négocier à la Conférence du désarmement, ce qui constitue notre priorité, mais on refuse même d'envisager d'en discuter.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration. Je crois comprendre que prendre la décision aujourd'hui sur cette question n'est pas possible, et que cette question demande plus de consultations. Donc, je reposerai la question aux consultations informelles après la période d'intersession. J'invite maintenant la Conférence à prendre une décision sur la proposition faite par l'Allemagne de rétablir le comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. A cet égard, j'aimerais rappeler que le mandat dudit comité, tel qu'élaboré par l'ambassadeur Shannon en 1995, figure dans le document CD/1299. Y a-t-il accord au sein de la Conférence pour rétablir ce comité avec le mandat tel que contenu dans le document CD/1299 ? Je donne la parole à la représentante de l'Inde.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je ne vois pas comment exprimer mon indignation, mon irritation. Le mot que nous avons utilisé l'an dernier, "chutzpah" ou culot, n'était pas, nous a-t-on dit, un américanisme. Nous venons de nous entendre dire que nous ne discuterons pas des armes nucléaires et nous avons été invités à envisager de créer un comité spécial sur l'interdiction de la fabrication des matières fissiles, question sur laquelle ma position et celle du Groupe des 21 a été expliquée. Nous avons parlé d'un programme échelonné. On a même dit - je cite l'ambassadeur de Icaza - que l'on nous a claqué la porte au nez ou que nous avons reçu une gifle ou quelque chose de ce genre. Allons-nous remettre tout cela ? J'aimerais pouvoir être aussi laconique et catégorique que le représentant de l'Espagne lorsqu'il s'est exprimé au nom du Groupe occidental. Il n'y a même pas une heure, nous parlions précisément de cette question. Nous avons dit comment nous la voyions. Nous avons dit : si vous voulez discuter de l'arrêt de la production, voilà une proposition; discutez-en dans le cadre d'un programme échelonné. Que faisons-nous ? Madame la Présidente, je suis surprise que vous ayez même posé cette question. Peut-être l'ambassadeur de l'Allemagne avait-il une raison hier de la poser. Peut-être n'avait-il pas lu le document du Groupe des 21. Ou peut-être n'avait-il pas décidé, à ce moment-là, de le rejeter catégoriquement. Mais voilà qu'on nous dit maintenant que nous discuterons seulement de l'interdiction de la fabrication des matières fissiles mais pas du désarmement nucléaire; qu'il ne sera pas créé de comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour et que l'on ne discutera pas de nos préoccupations. Je suis désolée, Madame la Présidente, il me faut une réponse. Je veux savoir si nous discutons ici de nos préoccupations en matière de sécurité ou si elles ne seront pas du tout prises en considération. Si la réponse va dans ce dernier sens, je m'en vais tout de suite. Je me lève et je m'en vais. Je suis plus qu'indignée que l'on soulève cette question à ce stade. Si elle avait été abordée avant que nous discussions de la question du comité spécial sur les armements nucléaires, passe encore; ma réponse aurait

(Mme Ghose, Inde)

été peut-être un peu différente. Mais le faire maintenant ! Je suis désolée, mais je veux une réponse à ma question. Pour quelles raisons cette proposition est-elle formulée maintenant, après que notre proposition a été si sèchement rejetée ? Pour quelle raison ?

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante de l'Inde. J'ai entendu toutes vos réactions de cet après-midi, mais comme ma tâche était de poser les questions proposées par le représentant de Sri Lanka, j'étais aussi obligée de poser la question proposée par le représentant de l'Allemagne. Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Vous avez posé une question et je pense que je vous dois une réponse. Je serai très bref. Ma délégation n'a aucune objection contre la création d'un comité spécial sur l'arrêt de la production des matières fissiles sur la base du rapport Shannon et en prenant également en considération le paragraphe 3 du document CD/1463. Lorsque nous serons prêts à prendre également une décision en ce qui concerne la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, je suis sûr que nous serons en mesure de discuter de la question de l'arrêt de la production des matières fissiles.

M. MOHER (Canada) : A 18 h 5, ce vendredi après-midi, avant que certains d'entre nous ne partent en vacances, je veux m'assurer de ne pas partir en laissant l'ambassadrice Ghose furieuse contre moi. Votre question, je pense qu'elle est valable, et nous vous avons d'ailleurs expressément demandé ou rappelé de la poser. Il n'y a en aucune manière un manque d'égard envers l'ambassadrice de l'Inde ou envers toute autre délégation. La discussion, qui a porté sur une interdiction de la production des matières fissiles, avait été déclenchée par une question posée précédemment par vous, qui était en rapport avec le fait que l'interdiction de la production avait été insérée par un groupe de délégations dans une proposition concernant un autre mandat. Je ne suis pas du tout surpris, étant donné que la question porte spécifiquement sur une interdiction de la production des matières fissiles indépendamment de toute autre question, de savoir que la réponse sera pour le moins que ce groupe n'est pas disposé à prendre une décision en ce moment. Je pense que nous devrions conclure à ce stade. Il est 18 h 5 un vendredi soir, mais je pense très franchement, Madame la Présidente, que cette délégation devrait reconnaître que vous avez posé la question et, tout au moins, que vous l'avez fait à notre demande. Je pense que nous avons fait le tour de la question et je n'ai aucune objection à ce que vous considériez que nous ne sommes pas prêts à ce stade à prendre une décision. Mais si je vous ai mise en difficulté avant vos vacances de juillet, je vous prie de m'en excuser.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je crois comprendre la situation de la même façon que le délégué du Canada. Nous commençons à cette heure tardive à parler de différentes choses. J'ai cru comprendre qu'il nous était demandé d'exprimer nos vues sur le document CD/1463, dans lequel l'interdiction de la production des matières fissiles et le désarmement nucléaire sont dans un contexte spécifique, et que cela n'a pas été approuvé. Mais il est évident que nous considérons l'interdiction de la production des matières fissiles comme une question de désarmement et lorsque nous en parlons, nous pouvons bien entendu parler de désarmement nucléaire.

(M. Seibert, Allemagne)

C'est tout au moins ainsi que ma délégation le comprend. Je serais déçu si cette discussion aboutissait à la conclusion qu'une question aussi importante que celle de l'interdiction de la production des matières fissiles ne peut pas être traitée dans le cadre de la Conférence du désarmement. Je pense, vu l'heure tardive, que nous ne serons probablement pas en mesure de parvenir à un accord, mais je souhaite que nous commencions tous à tenir compte de ce qui a été dit aujourd'hui. Pensons-y pendant la période d'intersession et utilisons toutes les possibilités de vous consulter, Madame la Présidente, et revenons ici avec, je l'espère, des idées nouvelles à la fin de juillet, à notre prochaine session.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je serai très bref. La réponse à la question que vous venez de nous poser a été donnée dans ma déclaration précédente. A savoir que nous sommes disposés à discuter d'une interdiction de la production des matières fissiles au titre du point 1, en créant un comité spécial chargé d'étudier ce point. J'ai expliqué clairement que nous avons présenté un programme d'action dont la première phase est "l'arrêt de la production". Nous sommes disposés à procéder phase par phase, étape par étape, l'une des premières mesures à prendre étant d'arrêter la production. Nous parlons donc sérieusement, mais nous sommes déçus de constater que la Conférence du désarmement a été incapable de prendre une décision sur la création d'un comité spécial chargé de traiter le point 1. Cela faciliterait sûrement les travaux sur l'arrêt de la production et permettrait de l'examiner sérieusement en tant que mesure de désarmement. Ma conclusion est donc, en quelques mots, que j'espère que le Groupe occidental et les autres délégations qui partagent les vues de ce groupe réviseront leur position à cet égard et qu'ils empêcheront la Conférence du désarmement de s'engager dans une impasse.

M. ASOREY BREY (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Juste quelques mots pour dire que je ne voudrais pas que nous quittions cette salle avec à la bouche ce goût amer que j'ai décelé dans certaines des interventions après que, en ma qualité de coordonnateur du Groupe occidental, j'ai exprimé la position de notre groupe sur une question concrète. J'aimerais dire tout d'abord qu'il s'agissait cet après-midi de faire avancer nos travaux, d'apporter une réponse aux questions posées par l'ambassadeur de Sri Lanka, et nous pensions - et je continue de penser - que nous nous sommes faits les interprètes de la volonté de la Conférence en étant brefs et en passant d'un point à un autre comme on l'avait proposé et ainsi que vous le souhaitiez, Madame la Présidente. Le laconisme que certaines délégations me reprochent était dû exclusivement, d'un côté, au mandat dont j'avais été logiquement chargé - et chacun ici sait parfaitement, mieux que moi, comment les choses se passent en pareil cas - et, d'un autre côté, au désir d'aller de l'avant et de ne pas nous attarder sur des considérations théoriques. En conséquence, j'aimerais que l'on voie clairement la perspective dans laquelle notre position s'est exprimée. Il n'y a eu, je regrette de devoir contredire le représentant de l'Algérie sur ce point, ni manque de volonté, ni absence de volonté de faire avancer l'examen des questions. Il s'agissait de faire en sorte que nous partions d'ici cet après-midi avec une idée claire des questions sur lesquelles il y a consensus et de celles sur lesquelles il n'y en a pas. Il va de soi que les questions de fond seront examinées mais que l'objectif principal, aujourd'hui, ici, cet après-midi, est de faire progresser le plus possible les propositions du représentant de Sri Lanka,

(M. Asorey Brey, Espagne)

et je crois sincèrement que le Groupe occidental a essayé de le faire de la façon la plus claire possible, avec la meilleure bonne volonté, et je souhaite que nous partions d'ici cet après-midi avec un résultat substantiel. Si une délégation a pensé que cette position a été formulée de façon abrupte, j'admets que cela est vrai dans l'absolu, qu'elle a été exprimée avec le plus grand respect pour les positions de chaque pays et que nous pensons franchement qu'il vaut mieux parfois abréger et parler peu afin de pouvoir aller de l'avant.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : D'habitude les propositions, en particulier celles qui concernent la procédure, qui émanent de mon ami l'ambassadeur Mark Moher du Canada, consistent à appliquer un baume apaisant sur des situations très difficiles, mais cet après-midi, comme je le craignais, l'examen à marche forcée de points de l'ordre du jour que nous savions difficiles a peut-être une fois de plus, malheureusement, transformé la bonne atmosphère et la sensation d'un certain dynamisme qui régnaient il y a 90 minutes par un climat d'aigreur et d'indignation.

Ma délégation ne peut pas se dire indignée, car nous ne pouvons pas nous permettre ce luxe : il s'agit de notre sécurité. A cet égard, je tiens à dire que la position de ma délégation sur la proposition de l'ambassadeur de l'Allemagne a été exposée clairement dans le cadre des débats que nous avons tenus précédemment sur la question du désarmement nucléaire. J'appelle l'attention de nouveau sur le document CD/1463, qui présente la position de 26 pays sur la question du désarmement nucléaire, dans lequel il est dit que le Comité négociera une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, compte étant tenu du rapport du coordonnateur spécial sur la question - le rapport Shannon - et, je souligne, "des avis touchant la portée de cet instrument".

Nous avons souligné maintes et maintes fois la question que j'ai déjà évoquée, à savoir que nous considérons que la convention sur les matières fissiles doit être une convention relative au désarmement nucléaire et non pas seulement un traité de non-prolifération. Nous insisterons sur ce point chaque fois que nous aborderons cette question dans le cadre de la Conférence.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je dois dire tout d'abord que ma délégation est consciente du fait qu'une proposition a été formulée hier par le représentant de l'Allemagne, que j'ai demandé d'y donner suite et que cette proposition a été présentée de nouveau par l'ambassadeur du Canada, et il paraît à ma délégation tout à fait justifié, pour le moins, que vous ayez posé cette question. Ma délégation n'a pas d'objection spéciale contre la création d'un comité spécial sur les matières fissiles. Elle a fait beaucoup d'efforts pour parvenir à une solution qui permette d'engager des négociations. Au sein du Groupe des 21, c'est ma délégation qui a coordonné les efforts qui ont abouti à la rédaction du troisième paragraphe du document CD/1463. Il me semble que les autres groupes de la Conférence ne se sont pas rendu compte des progrès importants des différentes positions. Il faut bien noter que le Groupe des 21, en ce qui concerne les matières fissiles, n'a pas formulé un refus catégorique et absolu. Il faut noter aussi que nous avons fait des efforts pour trouver une façon de négocier cette question et que ces efforts n'ont pas été appréciés.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Etant donné l'heure tardive, je serai brève. Ma délégation n'est ni indignée ni surprise mais peut-être un peu déçue. Il a été dit un peu plus tôt que nous n'avons pas engagé de débat dans le cadre de la Conférence sur la question du désarmement nucléaire, ce qui bien entendu n'est pas la vérité. Et c'est peut-être parce que vous veniez de nous entendre parler de cette question cette semaine et en mai dernier ainsi que pendant les consultations informelles que nous ne l'avons pas de nouveau abordée au cours de la séance d'aujourd'hui. Nous sommes certainement décidés à le faire et nous n'avons jamais craint de discuter de ce problème.

La question qui se pose néanmoins - elle a été formulée en termes de phases ou d'étapes - est celle de savoir quelles mesures peuvent être prises, vu la situation, et il nous semble qu'un certain nombre sont déjà en cours d'élaboration. Cela ne se passe pas en ce moment même dans le cadre de notre instance. Nous pensons qu'une au moins devrait y être élaborée : l'arrêt de la production des matières fissiles. Nous pensons qu'elle devrait pour cette raison constituer une question distincte qui pourrait être examinée séparément, et nous sommes réellement disposés à aborder la question du désarmement nucléaire en rapport avec l'arrêt de la production des matières fissiles.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration. Je propose de reprendre la discussion sur cette question dès le début de la troisième partie de la session.

Nous voici arrivés à la fin de notre séance plénière et de la deuxième partie de la session. Il y a lieu de se réjouir de ce que la Conférence ait été en mesure de faire quelques pas, certes modestes, dans la voie vers l'établissement de notre programme de travail. Nous avons désigné quatre coordonnateurs spéciaux sur les mines, l'élargissement de la composition de la Conférence, l'ordre du jour et l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Je suis sûre qu'ils vont s'atteler à leur tâche avec détermination. Nous avons également procédé à un échange de vues approfondi sur tous les autres points de l'ordre du jour et sur les mécanismes à mettre en place pour les examiner. Il apparaît clairement qu'il nous faudra tenir des consultations intenses durant l'intersession, et revenir sur ces questions avec l'esprit de flexibilité nécessaire dès la reprise de nos travaux le 28 juillet. Je suggère donc que nous tenions des consultations informelles dès le mardi 29 juillet à 10 heures dans cette salle, afin de poursuivre nos efforts pour établir des comités spéciaux sur les points qui feront l'objet de consensus. J'espère que cette proposition vous agréera.

Le représentant de l'Iran demande la parole, je la lui donne.

M. BAIDI-NEJAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :
Je suis désolé d'avoir demandé la parole à cette heure tardive mais je pense que, si l'on veut que les discussions qui auront lieu au cours de la période d'intersession et pendant la troisième partie de la session soient mieux ciblées, il importe de saisir le résultat essentiel des discussions qui ont porté, ces deux derniers jours, sur la création des comités spéciaux.

(M. Baidi-Nejad, République islamique d'Iran)

Il en ressort qu'il n'existe pas d'objection de principe contre la création d'au moins deux comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité et la course aux armements dans l'espace, mais il est également nécessaire d'engager de nouvelles consultations sur le mandat de ces deux comités spéciaux. Je pense donc que la confirmation du résultat des discussions d'aujourd'hui pourrait ouvrir la voie à des consultations, nous rendre plus optimistes pour le proche avenir et démontrer que nous n'avons pas perdu notre temps depuis hier jusqu'à une heure tardive. Je vous demanderai donc, Madame la présidente, dans votre résumé de faire une déclaration qui nous permettrait d'avoir des discussions mieux ciblées pendant la période d'intersession et la troisième partie de la session.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Iran.

La prochaine séance plénière se tiendra le 31 juillet à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 25 .
